VENDREDI 23 JANVIER 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1869
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Un ciel qui s'éclaircit sur la DNC



Après des mois d'angoisse, de tension, d'interrogation, les éleveurs bovins de Bourgogne Franche-Comté accueillent avec soulagement la levée d'un bon nombre de contraintes liées à la DNC. Depuis le 18 janvier, la situation, sans être redevenue complètement normale, facilite en tout cas plus le quotidien des éleveurs. Avec un espoir : que la remise à l'herbe des animaux qui interviendra dans quelques semaines, ne se traduise pas par une réapparition de ce fléau. *Page 03*

Encart : MFR Centre Yonne (sur certains cantons)



P.04

ACTUALITÉS *Départements*

Actions syndicales // Stopper l'enfumage...



P.14

PRODUCTIONS *Élevage*

International // Retour du Brésil



P.16

DOSSIER *Machinisme*

Quel matériel utiliser pour nettoyer et pailler les logettes ?

ECS





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 MANIFESTATION À STRASBOURG : RÉAFFIRMER ENSEMBLE L'OPPOSITION

.05 CONSEIL D'ADMINISTRATION : LA FDSEA 58 SE RENOUVELLE

.06 PAC 2022-2023 : AUGMENTATION, RÉFORMES BÉNÉFICIAIRES ET NOUVEAUX CRITÈRES… LE BILAN

.07 FDSEA 89 : SUR LA BONNE VOIE

.08 JEUNES AGRICULTEURS : APPELEZ-LE PRÉSIDENT

.09 CERFRANCE ALLIANCE CENTRE : SALUER L'ENGAGEMENT COLLECTIF

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 AGRICULTURE DE PRÉCISION : LA COMPLEXITÉ, D'UN COUP D'ŒIL

.11 ACTION SYNDICALE À DIJON : UNE ÉNIÈME PRESSION

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 GESTION DES GRAMINÉES ADVENTICES : QUELS LEVIERS MOBILISÉS PAR LES PRODUCTEURS ?

.13 LIMACES : « CE N'EST PAS UNE FATALITÉ »

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.14 STATION DE CRÉANCEY : LE COMPTE À REBOURS EST LANCÉ

PRODUCTIONS // VIGNE

.15 40e CONCOURS DES VINS DE CHABLIS : 23 MÉDAILLES DÉCERNÉES

DOSSIER // MACHINISME

.16 SPÉCIAL DISTRIBUTION ET PAILLAGE

RURALITÉ // TERRITOIRES // SANTÉ

.20 INAUGURATION : L'ESPÉRANCE TRANSCENDÉE

.21 ALIMENTATION : LA DIÈTE MÉDITERRANÉENNE, UN PATRIMOINE VIVANT ET DURABLE

SERVICES

.22 ÉQUIPEMENT

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 FESTIVITÉS : UNE SAINT-VINCENT QUI « MARANGES » TOUT LE MONDE !

.32 PORTRAIT : QUI, DE L'HOMME OU DE L'ANIMAL, INFLUENCE L'AUTRE…



// LE DESSIN

// EN BREF

Traité L'UE et le Mercosur signent un accord commercial « historique »

Les pays latino-américains du Mercosur et l'Union européenne ont signé samedi au Paraguay un traité qualifié d'*« historique »*, entre ces deux blocs qui représentent ensemble 30 % du PIB mondial et comptent plus de 700 millions de consommateurs. L'accord était négocié depuis 1999 entre l'UE et les pays fondateurs du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay). Une majorité d'États européens l'a récemment soutenu, malgré l'opposition de plusieurs dont la France. Et de nombreuses manifestations contre ce traité ont eu lieu dans plusieurs pays de l'UE, tandis que de larges pans des sociétés civiles des pays du Mercosur y sont également opposés. *« Nous optons pour un commerce juste plutôt que des droits de douane, pour un partenariat productif à long terme plutôt que l'isolement »*, a déclaré la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, peu avant de signer l'accord. *« Et par-dessus tout, nous entendons apporter des avantages concrets et tangibles à nos peuples et nos entreprises »*, a-t-elle ajouté. C'est un *« signal clair en faveur du commerce international »* dans un contexte de *« tensions »*, a affirmé Santiago Peña, le président du Paraguay, qui assure la présidence tournante du Mercosur. Ce traité supprime les droits de douane sur plus de 90 % des échanges bilatéraux et favorise les exportations européennes d'automobiles, de machines, de produits chimiques, de vins et de spiritueux. En contrepartie, il facilite l'accès au marché européen pour le bœuf, la volaille, le sucre, le riz, le miel et le soja sud-américains, avec des quotas de produits détaxés qui alarment les filières concernées.

États-Unis/Groenland Face aux menaces de surtaxes, l'UE prépare sa réponse

Alors que l'ombre de nouveaux droits de douane plane sur plusieurs États membres en raison de leur opposition aux velléités de Donald Trump de s'emparer du Groenland, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE doivent se réunir le 21 janvier pour évoquer une riposte. Paris et Berlin plaident pour des contre-mesures, même si le chancelier allemand Friedrich Merz veut éviter l'escalade commerciale. De son côté, la Commission européenne mise sur la voie diplomatique. *« Notre priorité est d'engager le dialogue, pas d'aggraver la situation »*, a répété le 17 janvier Olof Gill, son porte-parole au Commerce. En parallèle, la suspension de la première salve de mesures de rééquilibrage, qui imposaient des droits notamment sur l'agroalimentaire américain (alcools, soja), prendra fin le 6 février. *« Cette expiration étant automatique, les droits entreront en vigueur dès le 7 février, à moins que Bruxelles, en consultation avec les États membres, ne décide de prolonger la suspension »*, a précisé Olof Gill. Et, à Strasbourg, les eurodéputés sont dorénavant réticents à valider la proposition sur la table facilitant l'accès au marché pour certains produits agricoles américains, publiée, elle, en août. *« L'UE ne peut pas simplement passer à autre chose comme si de rien n'était »*, estime le rapporteur social-démocrate Bernd Lange (Allemagne).

Bovins/DNC Les négociants plaident pour déclassifier la maladie

Lors d'un rendez-vous avec Annie Genevard le 7 janvier, la FFCB (négociants en bestiaux) a plaidé auprès de la ministre de l'Agriculture pour une déclassification de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) dans la réglementation européenne, a indiqué son directeur Romain Ferrier à Agra Presse le 19 janvier. Alors que la DNC est classée en catégorie A (à éradication obligatoire et immédiate), le syndicat propose de la passer en catégorie B (à éradication obligatoire). *« Cela pourrait être une solution pour dépassionner le débat, car, ce qui tend tout le monde, c'est l'abattage total »* des lots infectés, explique le directeur de la FFCB. Et de développer : *« En catégorie A, on n'a pas assez de latitude pour éviter l'abattage total »*. Il s'agit toutefois d'une demande à long terme, car elle nécessiterait de rassembler une majorité d'États membres favorables. *« Plus largement, depuis le début de la crise, nous avons toujours soutenu la stratégie de lutte »*, rappelle le directeur de la FFCB, *« mais il faut que l'administration ramène du pragmatisme dans l'application sur le terrain »*.

// À NOTER

DNC La zone réglementée BFC est levée

Dans un communiqué du 18 janvier, le ministère de l'Agriculture a annoncé la levée de la zone réglementée en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) concernant la dermatose nodulaire contagieuse (DNC). Celle-ci avait été instaurée le 11 octobre dernier. Depuis le 28 novembre, aucun autre cas de DNC n'ayant été détecté, la région BFC devient *« zone vaccinale »*, donnant ainsi quitus à la stratégie d'abattage totale mise en place dès le début de cette épizootie. À ce jour, il ne reste que deux zones réglementées la ZR3 et la ZR6, toutes en Occitanie. Au 17 janvier, 93,9 % du cheptel des dix départements du Sud-Ouest concernés était vacciné, soit 678 368 bovins vaccinés. Dans son communiqué, le ministère a confirmé par ailleurs que *« les autorités sanitaires italiennes ont accepté (…) les mouvements de bovins »* des zones BFC, sous les mêmes conditions que celles de la zone vaccinale Auvergne-Rhône-Alpes. Bon an mal an, la France exporte entre 850 000 et 900 000 bovins en Italie à des fins d'engraissement.


iStock

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// DNC

Allègement des restrictions, incertitutdes et perspectives

Après la levée de la Zone de Protection (rouge) le 31 décembre, le passage de la Zone Réglementée concernant la DNC en Bourgogne Franche-Comté en Zone Vaccinale (couleur bleue sur les cartes) est intervenu le 17 janvier, comme l'a confirmé par communiqué le ministère de l'Agriculture. La Côte-d'Or était notamment concernée.



Beaucoup d'éleveurs craignent, à tort ou à raison, une résurgence de la DNC à la période de la mise à l'herbe, avec la pression des insectes hématophages...

Cette zone réglementée avait été instaurée le 11 octobre, puis étendue vers le nord. Depuis le 28 novembre, aucun autre cas de DNC n'ayant été détecté, et le seuil de 75 % du cheptel vacciné depuis plus de 28 jours ayant été atteint collectivement dans les communes en ZR4 de Bourgogne Franche-Comté (BFC), celles-ci sont passées en « zone vaccinale », zone continue avec les ex-zones réglementées 1 et 2. Les conséquences directes pour les éleveurs de ces communes concernent principalement les mouvements d'animaux et les épandages d'effluents. Pour tout déplacement au sein de la même zone vaccinale (qui couvre partiellement les grandes régions administratives Auvergne Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté), il n'y a pas de conditions supplémentaires autres que *« bovin et troupeau valablement vaccinés(1) »*. Ni la visite du vétérinaire, ni le laissez-passer sanitaire (LPS) à obtenir auprès de la DDETSPP ne sont nécessaires. Il faudra toutefois se munir d'une attestation de vaccination à fournir à l'acheteur. Et ceci n'exclut pas d'éventuels contrôles administratifs a posteriori, pour vérification.

Pas de rupture de charge

Pour déplacer un animal (ou un lot) de la zone vaccinale vers un abattoir en zone indemne ou une autre zone vaccinale, les seules conditions supplémentaires à *« bovin et troupeau valablement vaccinés »* sont un transport sans rupture de charge depuis la sortie de la ZV et un abattage sous 24 heures. Vers un autre élevage — seuls les animaux nés sur l'élevage ou détenus depuis au moins 28 jours étant éligibles — il faut obtenir un laissez-passer sanitaire auprès de la DDETSPP (démarche en ligne), après un examen clinique vétérinaire favorable (valable 48 heures). Il n'y a plus de conditions restrictives liées à la DNC pour le stockage ou l'épandage des effluents. Au niveau national, la stratégie vaccinale pour 2026 sera discutée lors d'un prochain CNOPSAV (parlement sanitaire) et éventuellement précisée fin janvier. Pour notre zone notamment, il est envisagé que les veaux actuellement protégés via l'absorption du colostrum d'une vache vaccinée depuis 21 jours soient obligatoirement vaccinés au cours des premiers mois de 2026. Pour l'instant, et jusqu'à nouvel ordre, les veaux issus de mères vaccinées (+ 21 jours à la date du vêlage) sont considérés comme vaccinés jusqu'à leurs 6 mois (l'acquisition d'anticorps maternels par ingestion du colostrum les immunise). Pour vacciner valablement ces animaux, il faut attendre l'élimination complète des anticorps maternels, délai pour l'instant estimé à 6 mois dans le cas de la DNC.

La stratégie retenue et les efforts collectifs permettent une nouvelle fois d'avancer vers un statut plus favorable. Il reste cependant des contraintes pour le passage de la zone vaccinale à une zone indemne. Celles-ci dureront 14 mois après l'arrêt de la vaccination. À ce jour, la date d'arrêt de la vaccination n'est pas fixée. L'immunité acquise par la vaccination est estimée valable pendant un an.

Mouches encore bien présentes

Au sujet de l'hypothèse d'une évolution du protocole actuellement en vigueur vers un abattage sélectif, les présidents des GDS départementaux de Bourgogne Franche-Comté rappellent aux éleveurs, dans un communiqué commun, quelques éléments factuels importants (texte à retrouver dans son intégralité sur le site du GDSBFC : *« […] on sait que les mouches sont souvent encore bien présentes au sein des bâtiments d'élevage, même en plein hiver, et qu'une proportion non négligeable (1 à 10 %) des bovins ne développent pas toujours d'immunité protectrice suite à la vaccination. Ce sont donc des ingrédients qui pourraient entretenir l'infection à bas bruit et l'aider à passer l'hiver. Certains foyers ont montré que le virus parvenait à persister dans des élevages même vaccinés depuis plusieurs semaines. »* Compte tenu de ces données, la prudence, le respect des mesures de biosécurité et la vigilance restent donc de mise.

Alexandre Coronel

(1) Les conditions minimales pour tout mouvement d'un bovin situé en zone vaccinale sont donc : bovin valablement vacciné ET troupeau valablement vacciné (c'est-à-dire avec une vaccination terminée depuis au moins 28 jours). Par « bovin valablement vacciné », on entend un bovin vacciné depuis au moins 28 jours ou un veau âgé de moins de 6 mois né d'une mère vaccinée depuis plus de 21 jours à la date de naissance.

Vers une reprise des échanges avec l'Italie

C'est par un communiqué du ministère de l'Agriculture qu'a été officialisé le changement de statut de notre région, lié à la DNC. Le 18 janvier, le ministère annonçait que *« La France franchit une nouvelle étape notable dans la lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse des bovins (DNC) : à compter du 18 janvier la zone réglementée mise en place autour des foyers du Jura et du Doubs est levée et passe en zone vaccinale. Ainsi, quatre des six zones réglementées sont désormais levées. Les seules zones réglementées restantes sont en région Occitanie. La zone réglementée en Bourgogne-Franche-Comté avait été instaurée le 11 octobre 2025, suite à la détection d'un foyer dans un élevage du Jura. Les mesures de lutte contre la DNC, dont la vaccination massive des bovins, mises en œuvre avec le concours des éleveurs, vétérinaires, groupements de défense sanitaire et agents de l'État ont permis d'enrayer la propagation de la maladie en Bourgogne-Franche-Comté. Aucun nouveau foyer n'avait été détecté depuis le 28 novembre dans cette zone, confirmant l'efficacité des mesures mises en place. La zone réglementée de Bourgogne-Franche-Comté est donc levée à compter du 18 janvier. Elle passe désormais en « zone vaccinale », ce qui facilite les mouvements de sortie des bovins de cette zone vers la zone indemne, même s'ils restent soumis à conditions, à l'instar de la zone vaccinale « Auvergne Rhône-Alpes ». Par ailleurs, les autorités sanitaires italiennes ont accepté que les conditions de mouvements de bovins depuis la zone vaccinale « Bourgogne-Franche-Comté » soient identiques à celles établies depuis décembre pour la zone vaccinale « Auvergne Rhône-Alpes ». Bien que cette nouvelle levée de zone réglementée marque une avancée significative, les mesures de restrictions aux mouvements de bovins dans les zones réglementées encore en place restent en vigueur. Les contrôles routiers sont maintenus pour s'assurer du respect de l'interdiction de sortie de bovins depuis une zone réglementée vers des élevages situés en zone indemne. »* À ce jour, il ne reste que deux zones réglementées la ZR3 et la ZR6, toutes en Occitanie. Au 17 janvier, 93,9 % du cheptel des dix départements du Sud-Ouest concernés était vacciné, soit 678 368 bovins vaccinés. Bon an mal an, la France exporte entre 850 000 et 900 000 bovins en Italie à des fins d'engraissement.

// MANIFESTATION À STRASBOURG

Réaffirmer ensemble l'opposition

Ce mardi 20 janvier, une délégation icaunaise s'est rendue à la manifestation européenne portée par les syndicats agricoles à Strasbourg. Retour sur les moments forts de la journée.

Après un trajet nocturne en bus, la cinquantaine d'agriculteurs icaunais de la FDSEA et des Jeunes Agriculteurs est arrivée à Strasbourg et a rejoint la place de Bordeaux pour l'annonce du programme. *« Ce sont plus de 700 chauffeurs de tracteurs qui nous accompagnent pour cette mobilisation. Un vrai honneur, merci à toutes et tous d'être présents ici. Je remercie l'équipe du Bas-Rhin pour avoir organisé cette mobilisation »*, déclare Hervé Lapie, vice-président de la FNSEA, à l'arrivée de toutes les délégations. Après s'être abreuvée, la cinquantaine d'agriculteurs a suivi le défilé de tracteurs dans les avenues de Strasbourg, accompagné par les autres délégations. Entre klaxons et chants, les six mille manifestants sont arrivés devant le Parlement européen. C'est dans une foule engagée que les présidents de syndicats agricoles européens ont prononcé des discours, en commençant par Arnaud Rousseau président de la FNSEA. *« L'Europe ne peut pas être dure avec ses producteurs à l'intérieur et faible quand il s'agit de l'extérieur et d'importer des produits. Ça n'est pas tenable »*, affirme-t-il, dans un élan de fougue. Pierrick Horel, président des Jeunes Agriculteurs, ajoute à son tour que *« nous voulons produire des produits de qualité, nous voulons vivre de notre métier, nous voulons installer des jeunes. Nous voulons, comme n'importe quel entrepreneur, pouvoir investir, pouvoir envisager l'avenir avec sérénité. Nous avons besoin d'une structuration de long terme, parce que nos métiers sont des métiers de long terme. Nous sommes résilients, nous sommes prêts et nous avons déjà montré que nous acceptions des difficultés, mais pas sans vision, mais pas sans revenus, mais pas sans respect de notre métier »*.



Le cortège de tous les syndicats présents à Strasbourg, ce mardi 20 janvier, s'avançait vers le Parlement Européen.



La délégation icaunaise était présente ce mardi 20 janvier, parmi eux, Damien Brayotel, Maxime Boucher, Sébastien Roger ou encore Damuel Deligand.

Se battre pour des enjeux vitaux

Après des mots forts des présidents de syndicats agricoles d'Espagne, Roumanie, Pologne, Portugal, Slovaquie, Italie, Autriche, Belgique ou encore d'Irlande, il est temps pour la cinquantaine d'Icaunais d'aller déguster les spécialités culinaires proposées par la FDSEA et les JA du Bas-Rhin, à savoir la flammekueche. La manifestation se poursuit par l'allocution de nombreux eurodéputés, qui conviennent être *« contre le Mercosur »*, *« stop Mercosur »*, *« ce n'est pas okay de priver les Parlements nationaux de leurs droits de vote sur un traité aussi important et qui amène la colère légitime du secteur agricole »*. Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne, en compagnie de plusieurs agriculteurs, en profite pour faire le point sur cette journée qu'il considère comme *« une belle mobilisation »*. Depuis ce matin, *« beaucoup de monde, tous départements confondus, s'est mobilisé, que ce soit en bus ou en tracteur. Au niveau européen, de nombreux pays ont été représentés »*. En se mobilisant, Damien Brayotel, *« n'avait pas seulement le souhait de mettre la pression à Ursula Von Der Leyen, l'objectif était également de nous faire entendre auprès de nombreux eurodéputés »*. Malgré tout, il a conscience que le chemin est encore long. *« Quelle est la vision de l'Europe pour son agriculture ? Est-il important d'assurer notre souveraineté alimentaire ? A-t-on encore besoin de paysans pour produire notre alimentation ? Que veulent les consommateurs dans leur assiette ? Une nourriture produite dans l'UE avec une traçabilité, une durabilité et une qualité sanitaire garantie ou bien une nourriture qui vient de loin et ne respecte aucune norme environnementale, sociale, animale ? Voilà les enjeux importants pour nous, agriculteurs, et pour la transmission aux jeunes générations. Nous avons besoin que l'Europe nous donne les moyens de produire, avec un budget ambitieux et en nous protégeant des concurrences déloyales. Voilà ce que nous sommes venus chercher à Bruxelles puis à Strasbourg »*, manifeste-t-il. De son côté, Charles Baracco, président des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne se réjouit également de la représentation européenne de la mobilisation *« Je suis content que l'on ait pu entendre ce que les eurodéputés avaient à nous dire, que ça soit les Français ou les étrangers. Ils ont rappelé les enjeux et je pense que c'était important que l'ensemble de la profession l'entende. Montrer que l'on faisait corps, que le monde agricole européen défend des enjeux vitaux et communs pour chaque pays »*. Avant d'entrer dans le bus pour le trajet retour, il annonçait une mobilisation prévue par les JA du canton de Tonnerre, le mercredi 21 janvier, en fin de journée, pour communiquer avec la population.

Charlotte Sauvignac



Entre midi et deux, certains agriculteurs icaunais ont dégusté la flamenkueche proposée par les syndicats du Bas-Rhin.



Parmi la délégation icaunaise, les jeunes agriculteurs étaient présents. Ils comptaient Charles Baracco, Julien Caillard ou encore Alexandre Chatelain.

21 Une dernière cartouche

Après toutes les actions syndicales sur son territoire depuis deux semaines, la Côte-d'Or était bien évidemment représentée à Strasbourg. Quarante-cinq agriculteurs FDSEA-JA avaient fait le déplacement mardi, en bus. Contrairement à ce que nous avions évoqué dans notre dernière édition, aucun exploitant n'avait finalement sorti son tracteur pour rejoindre le Parlement européen. Sur place, les manifestants ont participé au cortège pour tenter de convaincre les eurodéputés. Certains Côte-d'oriens croyaient encore à une possible issue favorable par rapport au Mercosur, d'autres beaucoup moins. Une certaine lassitude et un certain agacement étaient tout de même palpables après toutes ces manifestations.

AG





89 21 58

DÉPARTEMENTS

// CONSEIL D'ADMINISTRATION

58 La FDSEA 58 se renouvelle

Le 16 janvier, la FDSEA 58 tenait son conseil d'administration électif, avec la prise de fonction de Chantal Pelletier comme présidente de la FDSEA 58 et la constitution du nouveau bureau.

C'est dans les locaux de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, à Nevers, que le conseil d'administration de la FDSEA 58 s'est réuni, le 16 janvier. Cette réunion était particulière puisqu'elle était l'occasion pour les membres d'élire leur nouveau représentant, ainsi que leur nouveau bureau.

Afin d'introduire la rencontre, Emmanuel Bernard a tenu à remercier le conseil réunit : *« Je vous remercie de tous avoir participé durant ces années, et je vous remercie pour votre soutien. De plus, je vous remercie des échanges francs que nous avons eus, car la franchise et la différence font la force de réflexion d'un groupe »*. Après six ans à la présidence de la FDSEA 58, Emmanuel Bernard stipule : *« Je ne vais pas me représenter mais j'ai vraiment apprécié travaillé avec vous, mais je vous rassure cela ne va pas s'arrêter là, car comme vous vous en doutez je vais rester actif au sein du groupe syndical, sous une autre forme mais toujours en essayant d'être au service de la profession en apportant les enseignements de mon expérience. La page doit se tourner, mais je suis heureux car le changement est constructif »*.



De gauche à droite : Chantal Pelletier et Emmanuel Bernard.



Une partie du nouveau bureau de la FDSEA 58 réunit le 16 janvier à Nevers.

Élection unanime

Suite à cette prise de parole, Philippe Rault, président de la SDAE 58 réagit : *« Merci à toi aussi de t'être engagé en tant que président car il en faut toujours un pour un groupe, même si cette position n'est pas forcément aisée »*. Procédure oblige, c'est d'ailleurs Philippe Rault, doyen du conseil, qui prit la charge de celle-ci pour l'élection.

Chantal Pelletier manifesta alors sa volonté de reprendre le flambeau d'Emmanuel Bernard : *« J'ai été six ans secrétaire générale, et je souhaiterais poursuivre les actions le tout avec un projet d'équipe participative. À mon sens, nous ne pouvons avancer que collectivement, d'autant plus que l'année qui débute s'annonce chargée syndicalement… il va y avoir du travail et nous serons là pour relever tous les défis »*. Le vote qui s'ensuivit fut unanime, avec l'élection de Chantal Pelletier comme présidente de la FDSEA 58, elle explique : *« Merci de m'accorder votre confiance pour cette nouvelle aventure. Nous allons travailler avec un nouveau conseil d'administration, et je serais dans la même lancée qu'Emmanuel avec une écoute active. Nous devrons montrer d'une unité syndicale, en serrant les rangs entre le nouveau CA et les adhérents, le tout dans une collaboration attentive, respectueuse et bienveillante »*. La nouvelle présidente ayant été nommée, ce fut au tour du bureau d'être constitué. Ainsi, il se compose de : Chantal Pelletier, présidente ; Nicolas Saillard, Olivier Laporte, Jean-Marc Bertrand, vice-présidents ; Lemée Thomas, secrétaire général ; Julie Nérot et Jean-Charles Zwaenepoel, secrétaires généraux adjoints ; David Caziot, trésorier ; Membres du bureau : Emmanuel Bernard, Stéphane Aurousseau, Philippe Rault, Philippe Guillien, Romaric Gobillot, Mathilde Lafaye, Denis Beugnon, Jean-Luc Loiseau et Paul Dourneau ; invité permanent : Cyrille Forest et un membre des JA 58. En conclusion, la présidente associée à son conseil d'administration présente leurs meilleurs vœux 2026 à la profession.

Chloé Monget



Emmanuel Bernard présida pour la dernière fois, comme président de la FDSEA 58, le début du conseil d'administration.

// ACTION SYNDICALE

21 Tout de noir vêtus

De premiers manifestants s'étaient rendus à Dijon dès le 14 janvier, veille de l'action régionale. Une mise en scène s'est voulue très symbolique avec une marche funèbre.



Les agriculteurs ont imité une marche funèbre, pour illustrer les difficultés du métier.

Le rendez-vous était donné à Dijon, place de la République, à 19 h 30 avec un *dress code* bien particulier et de vieilles bottes. Une centaine d'agriculteurs côte-d'oriens ont répondu à l'appel de la FDSEA et des JA pour manifester d'une façon très symbolique leur colère face au Mercosur, en organisant une marche funèbre au centre-ville de Dijon, avant de se rendre devant la préfecture. Les agriculteurs ont utilisé le cercueil des JA d'Arnay-Nolay dans leur action. Les bottes laissées sur place illustraient également la mort de l'agriculture française. *« Ce qui est en train de se passer est inadmissible, inacceptable »*, lance Thomas Cotiby, vice-président des JA. *« On nous met de plus en plus de contraintes, il devient difficile de travailler. Et dans le même temps, on laisse entrer sur notre territoire tout et n'importe quoi venant de pays étrangers. Ces produits ne correspondent en rien à ce que nous faisons en France. Le Mercosur, on nous l'a mis à l'envers, on nous a fait miroiter un truc qui était déjà tout engagé. Comme le dit Antoine Duthu, c'est un très mauvais signal envoyé à l'agriculture »*. L'éleveur de Villy-en-Auxois informe que cette marche funèbre est venue d'une idée des cantons. *« Nous voulions montrer que l'agriculture est en deuil. Si cela continue ainsi, il n'y aura bientôt plus de paysans. Plusieurs agriculteurs devaient rester toute la nuit et pour être sur place le lendemain »*. Antoine Duthu et Antoine Carré, présidents respectifs des JA et de la FDSEA, ont félicité leurs troupes pour cette énième sortie. *« La Côte-d'Or a encore répondu présent, nous sommes l'un des départements les plus actifs de France dans ces mobilisations ! »*.



Devant la préfecture. Avec des bougies et de vieilles bottes laissées sur place. Sous une musique de Daniel Balavoine « Tous les cris les SOS », le jour du 40e anniversaire de la disparition du chanteur.

AG

// PAC 2022-2023

21 Augmentation, réformes bénéficiaires et nouveaux critères... le bilan

À l'heure où les exploitants agricoles se préoccupent du prochain budget accordé à la Pac, et notamment de la baisse potentielle de celui-ci en 2027, un point sur le bilan de la Pac semble nécessaire. Celui publié par Agreste s'établit sur les données des années 2022 à 2023, en Côte-d'Or.

1,3 million d'euros. C'est la différence du montant des aides de la Politique agricole commune (Pac), grâce à une augmentation globale de cette dernière, entre 2022 et 2023. Cette augmentation se vérifie particulièrement sur l'aide de base au revenu (anciennement « paiement de base ») et les aides pour les Jeunes Agriculteurs (JA). En effet, selon le bilan de la Pac pour le département de la Côte-d'Or, sorti le 27 novembre et rédigé par l'Agreste, en 2022, le montant s'élevait alors à 135 887 274 euros pour 2 870 bénéficiaires. 2023 s'annonçait plus généreuse pour une Pac s'élevant à 137 205 285 euros pour 2 716 bénéficiaires. Bien que la Pac ait globalement augmenté ses aides, certaines ont tout de même diminué, pouvant ainsi imPacter des exploitations. Parmi les aides concernées, l'aide redistributive (anciennement « le paiement redistributif »), l'éco-régime (anciennement « le paiement vert », où 96 % des bénéficiaires ont accès à cette aide), ou encore, les aides animales.

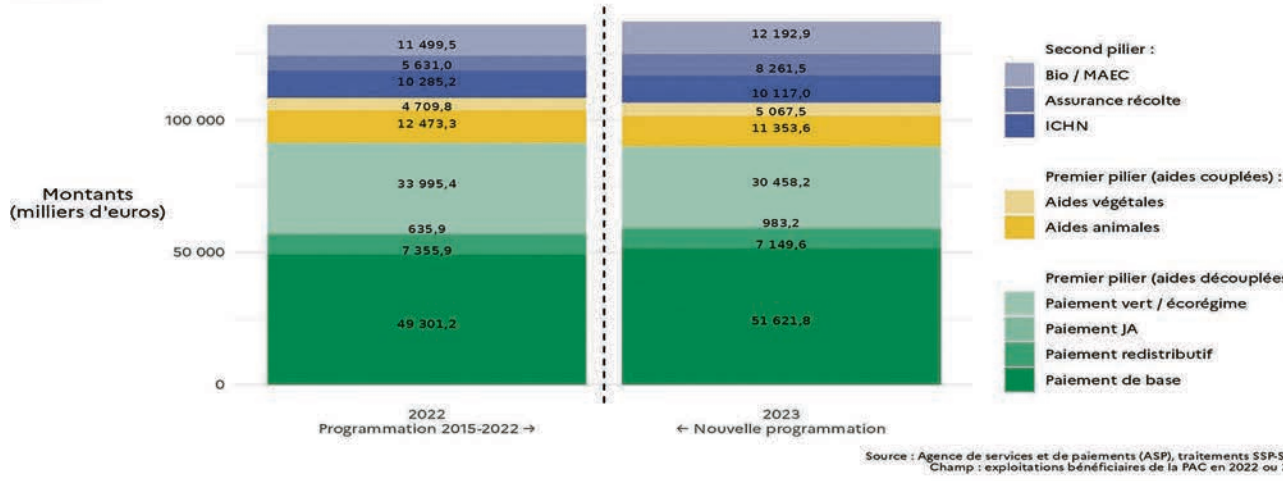
Changement majeur pour les bovins

Comme cela apparaît dans ce dernier bilan de la Pac, un certain nombre d'évolutions majeures se sont ajoutées entre les années 2022 et 2023. Parmi ces changements, l'aide animale prend un autre tournant, en regroupant les bovins allaitants et les bovins laitiers. Cette réunification s'ajoute à une « légère baisse » des aides dédiées aux bovins. Lorsqu'en 2022 le budget d'aides bovines était de 11,2 millions d'euros pour les allaitantes et 441 000 euros pour les laitières, en 2023 les deux montants ne faisaient plus qu'un, avec un total de 10,6 millions d'euros tous bovins confondus, basé sur un calcul des Unités gros bétail (UGB). Un regroupement non négligeable, en particulier pour les élevages d'allaitantes, qui, en 2023, n'ont pas vu cette union d'un très bon œil. Plus de bénéficiaires à une même aide, le tout pour un montant moins élevé, un fait contradictoire à l'augmentation globale constatée dans ce bilan. Bien que les bovins aient été les plus imPactés lors de cette réforme, d'autres élevages n'ont pas été épargnés. Ce constat s'opère notamment auprès des aides ovines et caprines. 2022 offrait alors 795 000 euros pour les ovins et 15 700 euros pour les caprins, tandis que 2023 s'est montrée plus réservée, avec un montant de 767 200 euros alloués aux ovins et 15 200 euros aux caprins.

Une évolution marginale ?

Comme annoncé précédemment, une forte augmentation globale fut réalisée en 2023 pour 2 716 bénéficiaires, contre 2870, l'année passée. Cette baisse de bénéficiaires s'explique principalement par le nombre d'exploitations qui diminue chaque année, et ce, malgré l'introduction d'un nouveau critère : l'agriculteur actif. En effet, les agriculteurs (exploitants) n'ayant pas encore perçu leur retraite après 67 ans et étant assuré par l'Atexa (assurance accident du travail et maladie professionnelle des exploitants agricoles), peuvent désormais bénéficier de la Pac, grâce à ce nouveau critère. Bien que l'Agreste ne spécifie pas de données sur la proportion d'arrêts d'activité par rapport aux nombres d'exploitants éligibles au « critère agriculteur actif », cette nouvelle réforme ne semble pas suffisante pour compenser la baisse du nombre d'exploitations, en vue des résultats obtenus (2 870 en 2022 contre 2 716 en 2023). Pour connaître la suite, rendez-vous en 2027…

Louise Terrillon



Montant total des aides de la PAC en 2022 et 2023, par type d'aide.

	Aides caprines		Aides ovines		Aides bovines	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Nombre de bénéficiaires	19,0	16,0	198,0	196,0	1 095,0	1 126,0
Effectifs primés (têtes)	1 205,0	1 043,0	32 259,0	33 685,0	83 231,0	103 087,9
Montant de l'aide (milliers d'euros)	15,7	15,2	794,8	767,2	11 662,8	10 571,2

Source : ASP 2022—2023 — traitement SSP
Champ : exploitations bénéficiaires d'aides couplées animales en 2022 ou 2023

Tableau 1 – Nombre de bénéficiaires, effectifs primés et montants par type d'aide couplée animale en 2022 et 2023

Nombre de bénéficiaires, effectifs primés et montant par type d'aide couplée animale en 2022 et 2023.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

21 D'une pierre deux coups

Les présidents de la Chambre d'agriculture et du Conseil départemental de Côte-d'Or ont signé l'accord-cadre 2026-2030 et le manifeste pour une eau au service de la souveraineté agricole et alimentaire.

Dans un contexte difficile pour le monde agricole, marqué par une crise sanitaire et les tensions à l'égard de l'accord commercial UE-Mercosur et de la Pac, la Chambre d'agriculture et le Département de la Côte-d'Or ont réaffirmé leur engagement commun en soutien aux agriculteurs et viticulteurs locaux, pour une agriculture rentable et durable, condition indispensable pour faire face aux défis actuels. La signature de l'accord-cadre 2026-2030 s'inscrit dans la continuité de l'engagement du Conseil départemental auprès des agriculteurs. Le Département et la Chambre d'agriculture se sont fixé des objectifs communs avec une alimentation locale et saine 100 % Côte-d'Or, le renouvellement des générations et l'adaptation au changement climatique avec notamment la gestion de l'eau. L'engagement du Département porte sur une enveloppe de 15,5 millions d'euros. adopté à l'unanimité par l'assemblée départementale en novembre. *« Notre combat, c'est que la valeur ajoutée se fasse au plus près des lieux de production. Chacun doit comprendre la valeur de ce que nos agriculteurs produisent et la nécessité de défendre cela face à la mondialisation et à la pression des marchés internationaux »*, explique François Sauvadet. Le Département a également signé le manifeste pour une eau au service de la souveraineté agricole et alimentaire. Rédigé par les organisations professionnelles agricoles de Bourgogne-Franche-Comté, ce document vise à présenter une vision pour une agriculture engagée face au défi du changement climatique. Il propose des leviers de solutions pour accompagner l'agriculture locale dans l'adaptation des pratiques et la gestion de l'eau. À quelques semaines des réunions d'installation des syndicats mixtes de Grosbois et des Maillys, François Sauvadet a rappelé l'engagement du Département sur le sujet. *« L'enjeu de l'eau est indispensable pour notre souveraineté alimentaire et agricole. Nous devons tout faire pour arriver à une gestion concertée et durable de cette ressource, et c'est la raison pour laquelle le Département y prend toute sa part en tant qu'aménageur du territoire »*.

D'après communiqué.



CD21

Jacques de Loisy et François Sauvadet, le 12 janvier à Bretenière, juste avant les vœux de la Chambre d'agriculture.

// FDSEA

Sur la bonne voie

Le 15 janvier dernier, les agriculteurs faisant partie du projet « Cultivons un avenir florissant » se sont réunis, en présence de l'entomologiste, Mélina Cointe, pour faire un bilan.

Lancé en 2024, le projet *« Cultivons un avenir florissant »* porté par des agriculteurs de la FDSEA de l'Yonne a évolué d'un cran, ce jeudi 15 janvier. À l'origine, l'objectif était de *« favoriser la biodiversité sur leurs exploitations en implantant des jachères fleuries dans les exploitations agricoles icaunaises. Dans un second temps, le projet avait pour objectif d'obtenir des données scientifiques sur les interactions entre les insectes pollinisateurs ou auxiliaires et les cultures, ainsi que sur les pratiques favorisant le bon développement des jachères fleuries »*, informe Oana Poisson, animatrice de la FDSEA, spécialisée en productions végétales. À long terme, les informations retenues au cours du projet pourront servir au sein de toute la région Bourgogne-Franche-Comté, via l'association Bourgogne-Franche-Comté Agri-Environnement. Le groupe *« pilote »* d'agriculteurs situé Chéroy, accompagné par le Réseau Biodiversité pour les Abeilles (RBA) a donc commencé à effectuer, en 2024, avec un objectif sur 3 ans, un suivi entomologique de leurs parcelles de jachères. Rejoint par deux nouveaux agriculteurs en 2025, le groupe pilote compte désormais, une dizaine d'agriculteurs. Travailler sur des jachères a été le sujet central du groupe, car, *« elles fournissent des ressources nutritives et un abri aux insectes et à d'autres animaux »*. L'intérêt pour les agriculteurs se trouve *« dans la diversité des ressources à disposition, qui est plus élevée que dans une parcelle cultivée »*. Au sein du « groupe pilote », aucun mélange de semences spécifiques n'est imposé aux agriculteurs (trices) engagés *« mais ils doivent utiliser au moins six espèces de fleurs différentes »*. Pour rappel, les jachères actuelles sont constituées de *« sarrasin, phacélie, trèfle incarnat, bourrache, mélilot jaune, sainfoin et trèfle violet »*.

« Des traces de lutte biologique »

Mélina Cointe, entomologiste issue de l'association du réseau biodiversité abeilles dans l'Aube a donc réalisé une analyse « entomologiste » des parcelles concernées au cours de l'été 2025. Ce travail s'est effectué sur trois mois, au cours desquels elle a *« observé les insectes présents sur les jachères »*. Après deux années de comptage, elle a mis une attention particulière sur la présence ou l'absence d'*« auxiliaires de culture et de pollinisateurs »*. Situé à Montacher-Villegardin, Chéroy, la Chapelle-sur-Oreuse, ce sont près de huit hectares et demi, financés par le Conseil Départemental et Régional qui ont été suivis. Le groupe « pilote », en partenariat avec le Conseil Départemental et Régional avait la possibilité de se faire financer *« deux hectares par exploitation »*. Au cours de cette rencontre, ce jeudi 15 janvier, les agriculteurs *« ont donc eu la possibilité d'avoir un bilan écrit personnel en fonction de chaque situation »*, grâce à un relevé des fleurs dans les jachères et à une observation des insectes présents. Avant tout, *« son rôle était de donner des recommandations pour que les agriculteurs continuent à attirer un maximum d'insectes au sein de leurs parcelles »*. Oana Poisson souhaite ajouter que *« certains agriculteurs ont des contrats avec la coopérative 110 Bourgogne et ont donc déjà des jachères au sein de leurs exploitations »*. Dans sa globalité, Mélina Cointe constate que *« moins d'insectes ont été observés au mois d'août, notamment à cause des grosses périodes de chaleur. Le nectar s'est donc fait rare et les fleurs se sont taries »*. Elle a mis un point d'attention sur le fait que pour les planteurs de betteraves, *« la phacélie était porteuse de jaunisse, mais qu'il n'était pas sûr qu'il y avait une transmission envisageable entre la phacélie et la betterave »*. Afin de s'assurer du bon déroulement du projet, Mélina Cointe a *« émis la possibilité de remplacer la phacélie par la luzerne »*. Cependant, elle a une bonne nouvelle. *« Les jachères sont bien fonctionnelles. J'ai observé des traces de lutte biologique, c'est-à-dire que j'ai constaté la présence de pucerons morts, ce qui prouve que les auxiliaires de culture sont présents et permettent d'éviter qu'aucun transfert ne soit fait entre la jachère et la culture »*, conclut-elle.



FDSEA89

Le groupe pilote du projet « Cultivons un avenir florissant » s'est réuni le 15 janvier dernier, pour faire un bilan.

Charlotte Sauvignac

// MSA

2026, une année d'action, de cohérence et de cohésion

« C'est avec un grand plaisir et une certaine émotion que je me retrouve aujourd'hui devant vous pour cette traditionnelle cérémonie des vœux au personnel de la Caisse de MSA de Bourgogne », a déclaré Mauricette Besançon, présidente de la MSA Bourgogne. *« Les crises se sont succédé implacablement tout au long de l'année, elles ont été climatiques avec le gel, la sécheresse…, sanitaires, végétales, ou sanitaires animales (...) ou encore économiques (…) et sont venues nuire à l'attractivité du secteur de l'agriculture. Certaines d'entre elles ne sont d'ailleurs toujours pas réglées ! (…) C'est dire à quel point toutes ces femmes et ces hommes, exploitants et salariés ont besoin d'être accompagnés et soutenus. En 2025, nous avons pérennisé l'accompagnement financier (…), renforcé l'accompagnement social des plus fragilisés (…), poursuivi la simplification des démarches administratives (…), mis à l'honneur la femme dans le monde agricole (…), renouvelé les délégués bourguignons pour 5 ans »*, déclare-t-elle, avant de laisser la place à la remise des médailles du travail. Ce jeudi 15 janvier, Fatima Ouariba s'est vue remettre la médaille en or d'honneur agricole, pour ses 35 ans de service au sein de la MSA. Véronique Couillault, quant à elle a reçu la médaille grand or d'honneur agricole pour ses 40 de service au sein de la MSA. C'était également l'occasion de fêter le départ en retraite de Françoise Pichon.



Après avoir réalisé ses vœux auprès de ses salariés, Mauricette Besançon, présidente MSA Bourgogne a remis les médailles d'honneur agricole à deux salariées.

Charlotte Sauvignac

// ABATTOIR DE COSNE

Présentation d'un document préparatoire

Suite à l'arrêté préfectoral du 10 décembre, l'activité de l'abattoir de boucherie de Cosne-Cours-sur-Loire a été suspendue. À la suite de constats de dysfonctionnements relatifs à la bientraitance des animaux au sein de l'abattoir.

Les constats de non-conformité ont fait l'objet d'une analyse approfondie par les services de l'État de la Nièvre avec l'appui d'un vétérinaire officiel venant d'un autre département et en lien avec les services centraux du ministère chargé de l'agriculture. Le 8 janvier, un document préparatoire à une décision administrative a été présenté aux responsables de l'abattoir lors d'une réunion technique présidée par la préfète de la Nièvre. L'objectif était de lister et expliciter les points de mise en conformité à mettre en œuvre par les responsables préalablement à la réouverture de l'outil. Ces éléments devront permettre de s'assurer, à terme, de la reprise d'activité dans les conditions réglementaires en vigueur.

D'après communiqué



// JEUNES AGRICULTEURS

21 Appelez-le président

Pierrick Tournier succède à Victor Judrin à la tête du canton JA de Saulieu-Liernais.



Le Côte-d'Orien de 26 ans, rencontré il y a quelques jours à Bretenière.

Terres de Bourgogne vous présente aujourd'hui un nouveau président de canton : Pierrick Tournier, qui a pris les rênes de Saulieu-Liernais. Ce jeune homme en cours d'installation sur la ferme familiale à Cenfosse, un des hameaux de Liernais, succède à Victor Judrin depuis l'assemblée générale cantonale de décembre. Nous l'avons croisé la semaine dernière à la maison de l'agriculture de Bretenière : l'occasion d'échanger quelques instants avec lui.

Associé en septembre

Pierrick est fils d'agriculteur : Claude, son père, est en Gaec avec Laurent Brochot. S'installer a toujours été une évidence pour ce Côte-d'orien qui a suivi des études *« pour »*, avec un bac STAV à Fontaines et un BTS Acse à la MFR de Pouilly-en-Auxois. Depuis la fin de l'école, Pierrick Tournier est salarié agricole : une première expérience professionnelle l'a mené chez Benoît Choné, à Sussey, puis chez Guy Drouhin à Lacanche et dans la ferme de Béatrice Roulot, à Saussey. *« Je travaille actuellement dans ces deux dernières exploitations, à mi-temps. Mon installation, elle, est programmée en septembre »*, livre celui qui suit actuellement son parcours à l'installation à Bretenière. L'arrivée de Pierrick sur la ferme familiale sera couplée à celle de son petit-cousin, Thomas Brochot, 26 ans lui aussi. *« Nous sommes tous les deux à Bretenière aujourd'hui, dans le même but. Oui, le Gaec familial va passer de deux à quatre associés ! Le nombre de vêlages va augmenter de 160 à 200 unités, tout en charolais. Un poulailler de 40 000 poulets de chair verra également le jour. Dans quelques années, un nouveau changement aura lieu sur la ferme : mon frère Aymeric prendra la place de notre père, quand l'heure de la retraite arrivera pour lui »*.

Une relance du comice ?

Concernant sa nouvelle casquette syndicale, Pierrick Tournier reconnaît que cette élection n'est pas une grande surprise. *« Nous en parlions depuis un petit moment… Nous sommes un petit groupe et il fallait qu'un jeune prenne la relève, alors j'ai accepté ! »*. Le nouveau président a participé à sa première action syndicale le 8 janvier, lors d'un barrage filtrant organisé à Saulieu. *« Ce fut une réussite car nous étions une bonne trentaine d'agriculteurs, de tous les horizons. Les échanges avec la population ont été plus que bons. Nous avions tenu, nous aussi, à rejoindre le mouvement national contre toutes ces revendications du monde agricole. Et ce n'est pas terminé »*.

En termes de manifestation, non revendicative cette fois, Pierrick Tournier partage son envie de relancer le comice agricole de Liernais. *« C'est juste une idée pour le moment, je vais la soumettre lors d'une prochaine réunion. Cet événement n'a pas eu lieu depuis plus d'une décennie : ce serait peut-être le moment de repartir de l'avant ! »*.

AG

// JA DE MONTSAUCHE

58 « Continuer sur notre lancée »

Année élective oblige, les JA des cantons renouvellent leurs bureaux en ce début d'année. Ainsi, après les JA de Donzy-Pouilly-Cosne-La Charité, ce sont les JA de Montsauche qui l'ont réalisé le 2 janvier.

À l'image des JA de Donzy-Pouilly-Cosne-La Charité, les JA de Montsauche ont renouvelé leur bureau le 2 janvier. Il se compose désormais de Pierre Boucher, président ; Sylvain Bourgeois, vice-président ; Aurélie Guyollot, secrétaire générale ; Manon Jouannet, secrétaire adjointe ; Nicolas Louvrier, trésorier ; Jérémy Egel, trésorier adjoint ; Pierre Guyollot, administrateur ; Thomas Lemée, administrateur sur la liste départementale.

Avec cette élection, Pierre Boucher, 28 ans, engage son second mandat : *« Cela me tenait à cœur de continuer sur notre lancée car nous avons relevé pas mal de défis depuis la relance du groupe il y a deux ans pour le comice. En effet, outre l'organisation d'événements festifs, nous avons accueilli cinq nouveaux adhérents âgés de 18 à 20 ans. Pour moi, cela prouve que des jeunes sont encore attirés par notre profession, et trouvent, peut-être, ce que moi j'ai trouvé au sein des JA quand je me suis engagé »*.

Faire corps pour l'avenir

Plus en détails, il explique : *« À mon sens, le groupe des JA, qu'il soit cantonal ou départemental, offre plusieurs choses. Déjà, un lieu d'échanges entre jeunes pour passer des moments sympathiques entre copains. Ensuite, c'est un excellent moyen de rencontrer des professionnels agriculteurs mais aussi d'autres horizons. Dans les deux cas, cela évite un peu l'isolement que l'on peut ressentir lorsque l'on est dans nos fermes. Enfin, et peut-être surtout, les JA c'est un endroit où la cohésion et la solidarité sont les maîtres mots. Je suis d'ailleurs persuadé qu'aujourd'hui ces valeurs sont indispensables que ce soit pour la vie du monde agricole mais aussi pour la vie dans les communes rurales. Je pense que l'on avance toujours plus loin à plusieurs et les JA permettent cela tout en prodiguant une certaine ouverture d'esprit qui fait parfois malheureusement défaut »*. Pour Pierre Boucher, si l'avenir s'écrit donc au pluriel, il n'en oublie pas les grands enjeux à venir : *« Nous devons continuer à promouvoir nos métiers, afin d'attirer de nouveaux jeunes, et ce même si la conjoncture actuelle n'est pas des plus favorables. Je suis convaincu que nos professions et la manière dont nous pouvons travailler dans la Nièvre, et en France, ont un avenir indéniable ; à nous de donner envie de s'y engager »*. Afin de parvenir à faire cela, Pierre Boucher et toute l'équipe des JA de Montsauche prévoient un concours de jugement de bétail fin mars (date et lieu à confirmer) et un concours de labour durant l'été. Pierre Boucher conclut : *« Nous serons toujours présents pour accueillir et écouter les jeunes et tous les autres, durant les manifestations mais également au quotidien, donc il ne faut pas hésiter à me joindre »*.



JA de Montsauche

Le nouveau bureau des JA de Montsauche a été élu le 2 janvier.

Chloé Monget

Renseignements : 06 47 75 56 36 (Pierre Boucher).



// CERFRANCE ALLIANCE CENTRE

58 Saluer l'engagement collectif

Le 14 janvier, à Pougues-les-Eaux, Cerfrance Alliance Centre proposait une soirée des vœux à ses clients adhérents, élus, partenaires et collaborateurs.



De gauche à droite : Nicolas Krajevitch, Gilles Van Kempen et Arnaud Bertrand.

Tradition oblige, la soirée des vœux de Cerfrance Alliance Centre se déroulait comme à l'accoutumée au Casino Groupe Tranchant de Pougues-les-Eaux, le 14 janvier. À cette occasion étaient conviés : les clients adhérents, les élus, les administrateurs, les partenaires mais également les collaborateurs. Gilles Van Kempen, président de Cerfrance Alliance Centre, annonce : *« Votre présence à tous, montre l'engagement et le lien qui nous unissent »*. De son côté, Arnaud Bertrand, administrateur référent du territoire de la Nièvre à Cerfrance Alliance Centre, ajoute : *« Nous vous adressons nos meilleurs vœux de réussite, de prospérité et d'énergie positive pour cette nouvelle année »*.

Suite à cette introduction, la présentation du nouveau directeur général de Cerfrance Alliance Centre, Nicolas Krajevitch, fut effectuée avec une prise de parole de ce dernier : *« Je ne suis pas là depuis longtemps, mais je vois déjà votre engagement et l'esprit entrepreneurial qui vous anime, que vous soyez collaborateurs, artisans ou exploitants agricoles. Je salue donc votre travail »*. Outre cette première prise de contact avec le nouveau directeur général, cette soirée fut également l'occasion d'honorer les longs parcours professionnels de certains collaborateurs nivernais au sein de l'association. Ainsi, si trois d'entre eux furent distingués durant la rencontre, Nicolas Krajevitch stipule : *« au total, ce sont près de 40 médailles que nous délivrons à nos collaborateurs cette année dans les cinq départements que nous couvrons… À mon sens, ces carrières longues au sein de notre association sont une fierté, car cela est souvent rare »*. Pour rappel, furent distingués pour la Nièvre : Jean Gosseaume (Nevers) pour un peu plus de 40 ans d'ancienneté, Christine Leblanc (Corbigny) pour 30 ans de service et enfin Christelle Batz (Luzy) pour 20 ans au sein de Cerfrance Alliance Centre.



Jean Gosseaume récompensé par Damien Cardot, manager d'équipe à l'agence de Nevers.

Un optimisme pour l'avenir

Après ce temps, les nouveautés 2026 ont été détaillées, avec la mise en lumière du passage obligatoire à la facturation électronique, de la mise en place de la plateforme agréée (PA) Effinum, ainsi que les autres solutions d'accompagnements qui y sont liées. Arnaud Bertrand insiste : *« Cette facturation électronique concerne les artisans mais également les agriculteurs, même ceux en vente directe »*. Nicolas Krajevitch conclut : *« Nous avons de grands défis devant nous, à l'image de la facturation électronique, le tout dans un contexte complexe. Pour moi, face aux enjeux qui s'imposent, il faut rester optimiste. Cette mouvance de pensée prend d'ailleurs tout son sens lorsque l'on constate nos capacités collectives à entreprendre et réussir. Cerfrance Alliance Centre sera là pour vous épauler et vous servir. Je suis confiant en l'avenir car, pour mener à bien tout cela, nous avons des fondamentaux solides et des collaborateurs engagés »*. Afin de toujours donner matière à réflexion, Philippe Gabilliet, expert en psychologie et management, fut convié à la tribune pour parler de *« L'optimisme, source de succès »* ; tout un programme qui sera mis en exergue prochainement. Pour mémoire, la soirée des vœux nivernaise de Cerfrance Alliance Centre ouvrait le bal pour les autres dates prévues en Eure-et-Loir, dans le Cher et dans le Loiret.

Chloé Monget

// 110 BOURGOGNE ET SEINEYONNE

89 « C'est ensemble que nous construisons l'avenir »

Au nom du groupe 110 Bourgogne et de l'Union SeineYonne, je souhaite adresser mes meilleurs vœux à l'ensemble de nos adhérents, clients et partenaires. L'année 2026 sera marquée par l'intégration de 11 nouveaux magasins Gamm Vert au sein de notre filiale, renforçant ainsi notre activité et la performance du groupe. Nous poursuivons nos engagements en matière de résilience économique et énergétique, avec la mise en service progressive de notre parc photovoltaïque, ainsi que des investissements dans des trieurs optiques afin de répondre aux exigences sanitaires, garantir la qualité de nos céréales et accéder aux marchés les plus valorisés. Avec l'Union SeineYonne, le programme Trajectoire entre dans une phase concrète, alliant performance agronomique, retour économique pour nos adhérents et réduction de notre empreinte carbone, tout en ouvrant l'accès à de nouveaux contrats. Face aux enjeux climatiques et économiques, je reste convaincu que l'agriculture de nos territoires saura relever ces défis. C'est ensemble, unis et en coopérative, que nous construirons l'avenir.

Bonne année à toutes et à tous.



110 Bourgogne

Walter Huré, Président de 110 Bourgogne

Walter Huré, Président de 110 Bourgogne



// YNOVAE

89 « Privilégier ce qui nous unit »

Agriculteurs, adhérents d'Ynovae, partenaires du monde agricole, à l'aube de cette nouvelle année, alors que la situation internationale est marquée par des tensions croissantes et où la politique française traverse des turbulences inextricables, notre secteur agricole se retrouve plus que jamais au cœur des enjeux sociétaux. L'année écoulée a été marquée par une crise sanitaire destructrice et bien que notre département ne soit pas touché nous pensons forcément à nos collègues qui traversent cette épreuve. Nous avons tous ressenti les effets d'une conjoncture mondiale instable, qui a impacté nos exploitations et nos filières. Dans ce contexte, il est encourageant de constater que les rendements de nos cultures ont été plutôt corrects. Cependant, avec des prix de marché dramatiquement bas qui ne permettent pas de couvrir nos coûts de production et des charges qui ne cessent d'augmenter comme avec le MACF, avec de la part des autorités française ou européenne une absence totale de mesures visant à définir une vision claire de notre agriculture demain, il faut faire preuve d'un optimisme démesuré pour arriver à rester positif. Face à ces réalités, il est crucial que nous restions unis et solidaires. Notre engagement, notre capacité à innover et à nous adapter sont des atouts précieux pour surmonter ces épreuves. Notre détermination et notre lucidité doivent nous guider dans notre quête d'un avenir meilleur pour nos exploitations et nos organismes stockeurs qui plus que jamais jouent leur rôle d'amortisseur. Les défis à venir peuvent sembler décourageants, mais ils sont également une occasion de réinventer notre modèle économique et de transformer nos contraintes en opportunités. Alors que nous entamons cette nouvelle année, j'invite chacun d'entre vous à toujours privilégier ce qui nous unit plutôt que ce qui nous divise. C'est grâce à notre collaboration et notre responsabilité partagée que nous pourrons naviguer à travers ces temps incertains. Je vous souhaite à tous, une excellente année, remplie de santé, de bonheur et de succès. Que cette année 2026 soit celle de la concorde et de l'engagement, au service de notre agriculture et de ses valeurs.

Laurent Poncet, président d'Ynovae



Ynovae

Laurent Poncet, président d'Ynovae

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

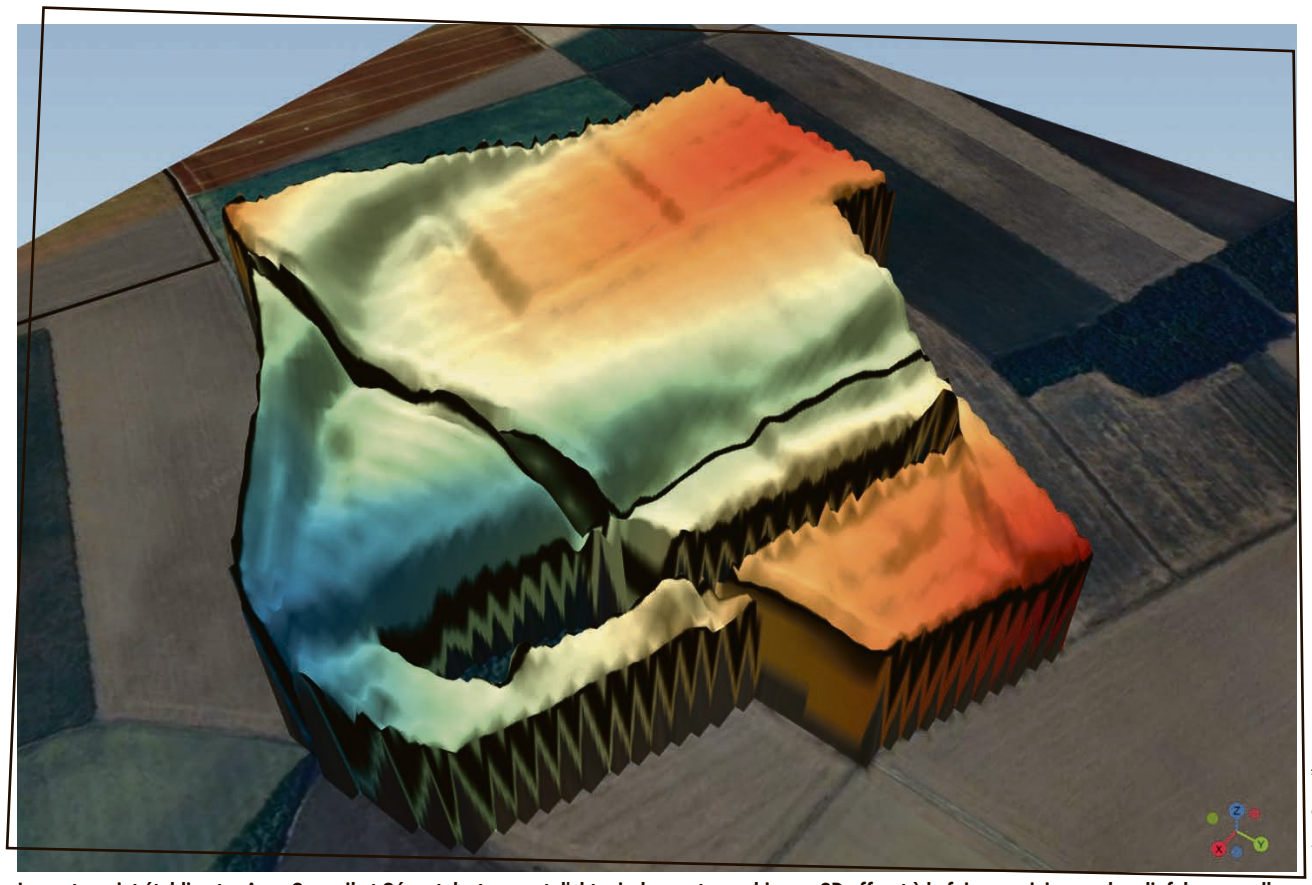
RÉGION

// AGRICULTURE DE PRÉCISION

La complexité, d'un coup d'œil

Les entreprises Agro Conseil (Aisne) et Géocatalyst (Côte-d'Or) ont développé un partenariat pour produire une cartographie très fine de parcelles agricoles. Un outil précieux pour optimiser l'usage de la modulation de semis ou de fumures, permis par les technologies actuelles du machinisme.

Apporter à un agriculteur une vision claire d'une parcelle, de son hétérogénéité, lui permettre de réfléchir à la meilleure façon de la travailler, lui apporter de la visibilité sur les zones où il doit agir en priorité ou lui donner les moyens de comprendre pourquoi, sur une parcelle, une zone fonctionne moins bien qu'une autre… Voilà la proposition portée par deux entreprises unies par un partenariat depuis 2021 : Agro Conseil et Géocatalyst. La première est basée à Saint-Quentin, dans l'Aisne et la seconde a son siège en Côte-d'Or, à Is-sur-Tille. Les deux ont conçu un dispositif qui fait appel à des drones, à de la télédétection, de la topographie, afin de produire de la cartographie très précise mettant en évidence des critères importants pour qui veut améliorer la connaissance et la maîtrise de ses sols. Une préoccupation qui entre en résonance avec les réflexions actuelles sur une amélioration de la résilience des sols face au changement climatique. Depuis 2021, Géocatalyst et Agro Conseil ont traité 600 parcelles agricoles par ce biais dans plusieurs départements de la moitié nord de la France.



Agro Conseil

Le partenariat établi entre Agro Conseil et Géocatalyst permet d'obtenir des cartographies en 3D offrant à la fois une vision sur le relief des parcelles, mais aussi la composition de leur sol.

Approche complémentaire

« Le travail d'un agriculteur, c'est d'anticiper, souligne Julie Coulerot, directrice générale d'Agro Conseil, qui propose du conseil indépendant aux agriculteurs et travaille avec un réseau de conseillers indépendants, *et nous voulions baser notre approche terrain, en matière de conseils et prestations sur les fumures, la gestion des maladies sur céréales, l'irrigation, l'agronomie et l'agriculture de précision, de manière plus précise, à partir de des critères qui ne varient pas dans le temps.* » Avec Thomas Lallouette, dirigeant de Géocatalyst, elle forme un tandem très complémentaire : *« Thomas nous livre les cartes et ensuite nous faisons un rapport de proposition à l'agriculteur en épurant la topographie. Nous pouvons lui montrer les grandes zones de sa parcelle. Nous établissons une proposition de découpe de celle-ci où nous superposons les natures de sols et la topographie. Je mets en forme les données envoyées pour qu'elles soient lisibles par l'agriculteur. Le but est de montrer ce qui est vraiment intéressant mais aussi d'échanger avec lui, qui a une bonne connaissance de sa parcelle, pour qu'il la maîtrise au mieux.* » Spécialisé en photogrammétrie et topographie Thomas Lallouette opère, pour réaliser ces cartes, avec Bertrand Segaut, agriculteur de la Marne et par ailleurs droniste prestataire. *« De la cartographie,* poursuit Julie Coulerot, *Agro Conseil en fait depuis 2007, mais nous opérions auparavant à pied, ce qui prenait du temps. Nous voulions atténuer l'effet de subjectivité induit par le fait qu'un relevé était fait par des personnes différentes, lisser les éventuelles différences de perception et, finalement, objectiver les résultats obtenus.* »

Superposer physique et chimie des sols

La solution cartographique proposée par ces deux entreprises permet de superposer les aspects chimiques et physiques d'une parcelle dans une seule et même cartographie. Cela peut s'avérer très utile dans des logiques de modulation des apports de fumure de fond (l'incorporation d'éléments nutritifs dans le sol avant ou pendant l'ensemencement d'une culture, qui vise à garantir que les nutriments essentiels soient disponibles pour les plantes dès les premiers stades de leur développement.) Cela peut aussi servir à faire de la modulation de semis. *« Nous voulons sensibiliser les agriculteurs,* explique Julie Coulerot, *au fait qu'ils disposent maintenant de matériels équipés de dispositifs permettant de moduler leurs apports de manière précise. Nous leur permettons de valoriser plus fortement la technologie de ces outils et nous transposons notre savoir-faire en adéquation avec ce contexte technologique.* » L'agriculteur peut ainsi pousser plus loin une logique de modulation de ses apports et ajuster chaque élément aux besoins des zones prises en compte à partir des cartes fournies. *« Avec notre dispositif,* précise Thomas Lallouette, *nous sortons des cartes de zonage qui « collent » beaucoup plus à la réalité du terrain.* » L'agriculteur qui fait appel à ce service de cartographie peut ensuite décider d'exploiter seul ses cartes, ou de faire appel à un conseiller. L'objectif étant d'enrichir la réflexion sur les semis ou leur fertilisation. *« En Côte-d'Or,* conclut Thomas Lallouette, *dans le Châtillonnais, avec des terres très soumises aux aléas climatiques, travailler à des solutions pérennes et de fond peut être très intéressant. Ce qu'on propose le permet.* »

Berty Robert

www.geocatalyst.fr

www.agro-conseil.fr

// SOCIAL

La MSA aide à simplifier la retraite

Préparer sa retraite, suivre ses droits ou effectuer ses démarches peut parfois sembler complexe. Pour accompagner les retraités et futurs retraités, la MSA propose des services en ligne pratiques, fiables et accessibles à tous. Tour d'horizon de 6 services essentiels pour aborder la retraite plus sereinement.

1. Estimer sa retraite sur info-retraite.fr
Vous souhaitez savoir combien vous toucherez à la retraite ? Le service « Mon estimation retraite » vous permet d'obtenir une estimation personnalisée, basée sur votre carrière. En vous connectant sur le site https://www.info-retraite.fr, vous pouvez, en quelques minutes, simuler le montant mensuel de votre future retraite selon votre âge de départ. Le service est gratuit, simple d'utilisation et très utile pour préparer vos projets. Pour les exploitants agricoles, une nouveauté importante est à noter : le simulateur prend en compte la réforme des 25 meilleures années, entrée en vigueur le 1er janvier. Cette réforme permet de calculer la retraite des non-salariés agricoles à partir des 25 meilleures années de revenus, afin de mieux tenir compte des variations propres au métier agricole.

2. Demander sa retraite en ligne
La demande de retraite se fait désormais directement en ligne, depuis « Mon compte retraite » sur https://www.info-retraite.fr. Pour faciliter les démarches, il est conseillé d'anticiper et de déposer sa demande entre 5 et 4 mois avant la date de départ souhaitée. Il est également important de vérifier que votre carrière est complète (emplois, périodes travaillées, chômage…) plusieurs mois avant de déposer la demande. Cette vérification en amont permet d'éviter les oublis, de simplifier le traitement du dossier et de garantir un versement plus rapide de la retraite. En cas de besoin, les conseillers de la MSA sont là pour accompagner les assurés.

3. Retraite de réversion : un droit pour les veufs et les veuves
Après le décès de votre conjoint ou ex-conjoint, vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier d'une retraite de réversion. Celle-ci correspond à 54 % de la retraite que percevait (ou aurait perçu) votre conjoint. Ce droit concerne aussi bien les femmes que les hommes. À noter toutefois que seul le mariage ouvre droit à la retraite de réversion : le PACS et le concubinage ne sont pas pris en compte. La demande se fait facilement en ligne depuis « Mon espace privé » sur https://bourgogne.msa.fr Rubrique : Services et démarches / Retraite / Demander ma retraite / Demander ma réversion. Vous êtes ensuite redirigé vers le site commun à tous les régimes : https://www.info-retraite.fr où vous pouvez déposer vos justificatifs et suivre l'avancement de votre demande.

4. Toutes vos démarches sur votre smartphone avec l'application ma MSA & moi
Consulter le versement de votre retraite, vérifier vos remboursements santé, télécharger une attestation ou contacter votre caisse MSA devient plus simple grâce à l'application ma MSA & moi. Accessible depuis un smartphone, l'application est sécurisée et permet de gérer ses démarches à tout moment, sans ordinateur. Elle donne également accès à la messagerie personnelle et aux échanges avec la MSA. Elle est disponible sur Android et iOS. Pour l'utiliser, il suffit de disposer d'un compte « Mon espace privé » sur https://bourgogne.msa.fr

5. Justifier de votre situation depuis l'étranger, c'est possible via une appli !
Si vous résidez à l'étranger, vous devez parfois prouver que vous êtes toujours en vie pour continuer à percevoir votre retraite. Désormais, cette démarche peut se faire entièrement via un smartphone grâce à l'appli mobile « Mon certificat de vie ». En quelques minutes, une photo de votre visage permet de vérifier votre identité grâce à la reconnaissance faciale. Ce service est sécurisé, reconnu par tous les régimes de retraite et évite les démarches postales.

6. Complémentaire santé solidaire : pensez à vérifier vos droits
Si vos revenus sont modestes, vous pouvez peut-être bénéficier de la complémentaire santé solidaire (CSS). Elle permet de couvrir tout ou partie de vos dépenses de santé (consultations, médicaments, analyses, hospitalisation), selon votre situation. La demande se fait directement en ligne depuis « Mon espace privé » sur https://bourgogne.msa.fr Rubrique : Services et démarches / Santé / Demander la complémentaire santé solidaire. Une démarche simple pour bénéficier d'une meilleure protection santé et vivre plus sereinement.

D'après communiqué

// ACTION SYNDICALE À DIJON

Une énième pression

Retour sur la manifestation régionale du 15 janvier, qui a été l'occasion de rendre une petite visite à plusieurs services de l'État.



Le premier rendez-vous de la journée : à l'OFB.



Devant la Dréal.



Puis à la Draaf.



La rue de la préfecture n'était pas accessible, le dernier arrêt s'est fait Place de la République. Le Préfet est tout de même venu à la rencontre des agriculteurs.

Ils étaient environ 200 : 150 de la Côte-d'Or et une cinquantaine de l'Yonne, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, du Jura, de la Haute-Saône et du Doubs.

Ces agriculteurs, qui répondaient à l'appel de la FRSEA et des JA BFC, ont circulé dans Dijon au moyen de 70 tracteurs équipés de bennes et de plateaux, en faisant quatre arrêts dans la journée : à l'OFB, à la Dreal, à la Draaf, puis Place de la République à défaut de la préfecture, l'accès à cette dernière étant bouclé par les forces de l'ordre. Les manifestants ont pu échanger avec les responsables de tous ces services. Leur colère a été déversée, à l'image de celle de Thomas Lemée, président des JA BFC, dont voici quelques interventions : *« On ne peut plus continuer comme ça ! On nous impose le Mercosur, alors on doit arrêter tout de suite le contrôle des agriculteurs, car on se fait sanctionner à chaque fois. Aussi, on ne peut pas continuer de laisser nos élevages se faire détruire par le loup. Non, on ne peut plus continuer comme ça, il faut que ça change ! Il y en a marre d'aller au tribunal chaque fois qu'un agriculteur cure un fossé ou enlève une haie de 50 mètres… Nous ne sommes pas des délinquants, il est plus facile de faire chier quelqu'un qui travaille que de mettre au boulot des gens qui ne font rien ! »*. Remonté comme une pendule, Thomas Lemée continuait sur sa lancée : *« on nous interdit de monter des poulaillers de 40 000 poules mais dans le même temps, on importe des œufs de l'étranger où il y a des millions de poules dans un même bâtiment… On manque d'agneaux et on importe cette viande de Nouvelle-Zélande. Dans le même temps, les animaux qui nous restent se font manger par le loup… Tout est comme ça ! C'est inadmissible. Il faut du changement, c'est maintenant qu'il faut aller de l'avant et investir ! Les jeunes sont prêts à le faire mais l'administration nous met constamment des bâtons dans les roues »*.

Espoirs pour le 21

Stéphane Sauce, président de la FRSEA, demande un cap précis pour l'agriculture : *« il nous faut une vision claire pour que des jeunes aient envie de s'installer, pour que les agriculteurs puissent produire et soient fiers de ce qu'ils font. Merci aux 200 agriculteurs qui ont fait le déplacement aujourd'hui, c'est une énième sortie, une énième pression. Rien n'a changé depuis nos manifestations de 2024. Nous n'avons pas forcément envie d'être là, nous serions bien mieux dans nos fermes, mais nous devons maintenir cette pression syndicale pour être heureux d'être agriculteurs demain »*. L'exploitant du Doubs donnait rendez-vous à Strasbourg ce 20 janvier : *« si nous avons encore une chance sur le Mercosur, il faut la jouer à fond. Strasbourg sera le point d'orgue à toutes nos manifestations. Nous comptons sur les Eurodéputés pour saisir la Cour de Justice contre l'incompatibilité avec les règles européennes de l'arrivée dans nos assiettes de produits qui ne respectent pas nos normes. Cela va se jouer sur une poignée d'eurodéputés, il faut y croire »*.

AG

Anecdotes

C'est gratuit. Les agriculteurs, dès leur arrivée au centre-ville de Dijon mercredi soir, ont déversé plusieurs bennes d'oignons. De nombreux Dijonnais ont rapidement sorti leurs sacs cabas pour se servir !

Tant pis. Les agriculteurs qui comptaient rester Place de la République dans la nuit du 14 au 15 janvier ont finalement quitté les lieux entre 1 heure et 2 heures du matin. En effet, de nombreuses personnes sont venues fêter la victoire des footballeurs marocains en coupe d'Afrique des nations, les conditions de sécurité n'étaient plus réunies pour rester sur place.

Merci. Les tracteurs qui ont évolué dans Dijon n'ont pas laissé les riverains indifférents. De notre propre expérience, lors du trajet entre la Dreal et la Draaf, environ une personne sur deux a filmé le cortège et/ou applaudi ou salué les agriculteurs dans leur déplacement. Pas mal !

Trop lourd. Les tonnages de déchets amenés par les agriculteurs le 15 janvier ont été jugés trop importants par les autorités. Plusieurs bennes ont dû être déversées avant d'accéder au centre-ville. Les normes, c'est aussi pendant les manifestations ! Qu'importe : les déchets déversés vers la Toison d'Or ont permis de bloquer la circulation plus tôt que prévu.

Deux sur cinq. Seulement deux députés, sur les cinq que compte la Côte-d'Or, étaient présents aux côtés des agriculteurs : René Lioret (5e circonscription) et Hubert Brigand (4e).

Et maintenant, Strasbourg ! Les eurodéputés se prononçaient ce mercredi 21 janvier au sujet du Mercosur. Notre journal étant parti à l'impression ce même jour à midi, nous ne pouvons pas en rendre écho ici. Un covoiturage entre agriculteurs s'organisait la semaine dernière en Côte-d'Or. Au moins deux personnes envisageaient de s'y rendre en tracteur (si tel est le cas, nous ne manquerons pas d'en reparler plus précisément dans notre prochaine édition).

// GESTION DES GRAMINÉES ADVENTICES

Quels leviers mobilisés par les producteurs ?

Les graminées adventices constituent l'une des principales problématiques rencontrées en grandes cultures en lien avec la simplification des rotations, une prépondérance des cultures automnales et l'érosion des substances actives herbicides efficaces. En Bourgogne-Franche-Comté, les parcelles du réseau Objectif cultures propres (OCP) permettent d'évaluer l'efficacité et la faisabilité de la combinaison de leviers de gestion de ces graminées.

Déployées en Bourgogne-Franche-Comté (BFC), les 32 parcelles du réseau Objectif cultures propres (OCP) font l'objet d'un suivi sur 5 ans avec 9 partenaires engagés (Terres Inovia, Arvalis, Alliance BFC, les Chambres d'agriculture départementales de la région BFC et la Ferme expérimentale de Tart-le-Bas, en Côte-d'Or). Elles sont un outil d'évaluation précieux pour juger de l'efficacité et de la faisabilité de la combinaison de leviers de gestion des graminées à l'échelle du système de culture. La problématique des graminées adventices n'est pas nouvelle et un certain nombre de leviers de gestion sont déjà bien identifiés mais des freins persistent. Afin de mieux comprendre leur niveau d'appropriation, le réseau OCP a conduit une enquête auprès des agriculteurs participants. Chacun a classé différents leviers de gestion des graminées, selon leur faisabilité, dans l'une des quatre catégories suivantes : réalisé, possible, contraignant et impossible. Les résultats de l'enquête présentent une forte hétérogénéité dans l'adoption des leviers. Certains sont aujourd'hui déjà bien intégrés dans les systèmes de culture.

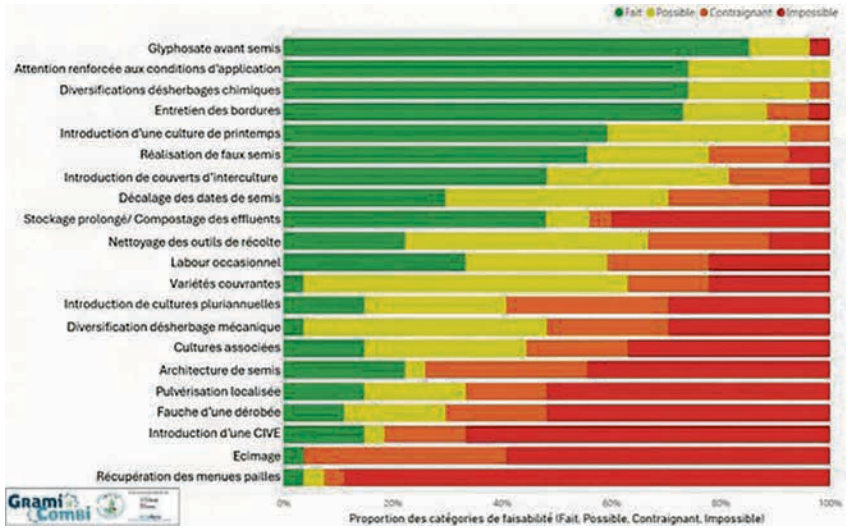
C'est notamment le cas de l'application de glyphosate avant semis, la diversification du désherbage chimique et l'entretien des bordures : la diffusion de références techniques et l'accompagnement des agriculteurs ont largement contribué à l'appropriation de ces pratiques.

Difficiles ou impossibles à intégrer

D'autres leviers présentent un taux de mobilisation plus faible malgré un intérêt agronomique reconnu. Le décalage de la date de semis, la diversification avec du désherbage mécanique et le nettoyage des outils de récolte offrent une marge de progression importante, en combinant ces leviers. Enfin, plusieurs leviers sont majoritairement perçus comme difficiles voire impossibles à intégrer dans les systèmes actuels comme l'introduction d'une Culture intermédiaire à vocation énergétique (Cive), l'écimage et la récupération de menues pailles. Leur diffusion reste conditionnée à la levée de freins économiques, techniques et organisationnels. L'analyse des réponses des participants met en évidence plusieurs catégories de freins, certains transversaux, d'autres spécifiques à certains leviers, comme la peur de l'impasse météo lors du décalage de la date de semis. Les principaux freins sont économiques : accès à du matériel spécifique, manque de débouchés, coût d'investissement et rentabilité incertaine. L'écimage et la récupération de menues pailles illustrent bien cette problématique. Ces pratiques coûteuses ne sont pas jugées comme rentables dans de nombreuses situations. La thématique des freins techniques et de multi-perofrmance englobe les mots ACS (volonté de limiter le travail du sol), ITK (itinéraire cultural) et priorisation.

Arbitrages techniques

L'adoption de nouveaux leviers de gestion des graminées adventices se confronte à des arbitrages techniques à la recherche de multiperformance et entraîne une priorisation des enjeux. Ainsi, le labour est souvent envisagé comme un levier de dernier recours en cas d'impasse technique. De même le choix variétal est fréquemment priorisé pour la résistance aux maladies ou pour le potentiel de rendement au détriment du pouvoir couvrant des variétés. Le manque de références techniques, de consensus sur l'efficacité de certains leviers et de retours d'expérience freinent également leur adoption. L'exemple des variétés couvrantes illustre très bien cette difficulté, avec une efficacité perçue comme très variable selon les contextes. Enfin, certains freins sont très ciblés : le temps de travail et l'organisation de chantier pour le désherbage mécanique, le recours à la prestation de service, le type de sol, la répartition du parcellaire, etc. Les résultats de l'enquête montrent que de nombreux leviers de gestion des graminées adventices sont encore trop peu mobilisés par les agriculteurs. Si certains se heurtent à des freins structurels ou économiques importants, d'autres nécessitent avant tout un accompagnement technique de l'agriculteur, un renforcement des références et une adaptation au contexte de chaque exploitation. C'est précisément l'objectif du Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (Parsada) Gramicombi, porté par Terres Inovia, dans lequel s'inscrit le réseau OCP : lever les freins à l'adoption pour favoriser la combinaison cohérente des leviers de gestion des graminées adventices à l'échelle du système de culture.



Evaluation de l'appropriation de leviers de gestion des adventices graminées par les agriculteurs du réseau OCP.

Diane Chavassieux (Arvalis) et Victor Fleury (Terres Inovia)

// BETTERAVES

Une année hétérogène

Le 19 décembre dernier, l'Institut Technique de la Betterave (ITB) a tenu une réunion technique pour la région Île-de-France et Yonne à Mormant. Retour sur cette année contrastée.

Après une série de réunions dans les départements betteraviers, Pierre Houdmon, technicien à l'Institut Technique de la Betterave (ITB), fait le bilan . Ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que *« la région Île-de-France, Yonne a une moyenne de 85 t/ha et atteint un rendement satisfaisant »*.

Cependant, cette année est jugée « hétérogène », avec des écarts importants, variant de 40 à 115 t/ha. Selon Pierre Houdmon, il existe deux facteurs explicatifs, *« les dates de semis tardives et des écarts de précipitations importants en fonction des parcelles »*. *« Il n'est pas rare de constater des différences de rendement de 20 tonnes par hectare, dues simplement à la présence ou non d'orages en juillet en août »*, constate-t-il. En tant que technicien de l'ITB, il se souvient *« du nord de l'Yonne où des pluviométries contrastées ont été observées. Parfois, sur 10 kilomètres cela a pu varier du simple au double. Ce qui s'est traduit sur le rendement. En ayant semé à la même date, en ayant une implantation de qualité, certains planteurs ont pu approcher les 80 tonnes voire frôler les 100 tonnes, alors qu'à quelques kilomètres d'autres planteurs ont eu du mal à faire plus de 70 tonnes »*. Seuls *« les rares irrigants ayant pu pratiquer des irrigations d'opportunité ont obtenu des résultats intéressants »*. À cela s'ajoute une présence marquée de la jaunisse, avec *« 18 % des parcelles qui présentent des signes de jaunisse »*. Liées à l'activité climatique, certaines plantes ont souffert *« du stress hydrique dès le mois de juin. Elles ont été bloquées dans leur croissance. Il y a eu une attaque de jaunisse plus conséquente sur ces parcelles. On avait des petites betteraves qui ont eu du mal à pousser, même s'il a plu derrière, parce que la jaunisse s'est installée sur la plante au cours des premières phases de développement. Dans ce genre de situation, on appelle cela la double peine. C'est valable pour la Seine-et-Marne, c'est valable pour l'Yonne »*, rajoute-t-il à son expertise.



Pexels

L'Institut Technique de la Betterave a réalisé une intervention à Mormant à destination de la région Ile de France / Yonne, le 19 décembre dernier.

Des solutions pour aller de l'avant

Pour gérer cette problématique, *« le réseau d'épidémiosurveillance s'est déployé dans l'ensemble de la région dès les semis. Les premières observations de pucerons verts ont débuté le 14 avril et ont augmenté progressivement jusqu'au 1er juin sur l'ensemble des sites »*, analyse Pierre Houdmon. Associé avec l'Inrae, l'ITB a mené une expérimentation à l'échelle régionale, *« associant les semis d'une plante compagne et un dispositif variétal avec ou sans traitement aphicide »* et cela a permis de montrer *« que les solutions testées retardent l'apparition des symptômes et minimisent la perte de rendements liée à la jaunisse dans les conditions de 2025 »*.

Dans le cadre du Plan national de recherche et d'innovation (PNRI), *« on a déployé un ensemble de solutions, sur les cinq premières années, comprenant des produits de biocontrôle, des plantes compagnes et des pulvérisations foliaires avec des produits phytosanitaires (Teppeki, Movento). Aujourd'hui, ces solutions ne permettent pas de se prémunir à 100 % de la jaunisse »*, déplore Pierre Houdmon.

Charlotte Sauvignac

// LIMACES

« Ce n'est pas une fatalité »

Afin de répondre aux questionnements sur la gestion des limaces, la Chambre d'agriculture de la Nièvre proposait une formation sur le sujet le 7 janvier à Varennes-lès-Narcy.

Avec des conditions climatiques très enneigées, la sortie terrain de la formation dédiée aux limaces du 7 janvier fut annulée. Malgré tout, la rencontre, proposée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, s'ajusta pour apporter des éléments de réponses aux exploitants s'interrogeant sur la gestion de ces ravageurs. Ainsi, c'est en salle que se déroulait la présentation animée par Thomas Guillot, responsable développement chez De Sangosse, qui introduit les échanges : *« Souvent la pression des limaces est perçue comme sans solution. Mais, nous avons des leviers pour la lutte »*. Durant le tour de table, la principale culture touchée par la problématique de la pression est le colza. Certains exploitants présents évoquent des surfaces de 10 à 30 hectares totalement ravagées, nécessitant plusieurs passages pour tenter de limiter les dégâts. Les exploitants insistent : *« nous souhaiterions en savoir plus sur la limace, mais aussi sur les solutions efficaces qui peuvent être envisagées »*.



Les exploitants présents venaient notamment de Donzy, Rouy ou encore Narcy.

Un profil ravageur

Thomas Guillot explique alors : *« Nous constatons une forte pression depuis 2 ans, notamment car les conditions sont favorables à son développement. Afin de lutter efficacement contre les limaces il faut, tout d'abord, différencier la noire et la grise car elles n'ont ni les mêmes comportements (rayon de déplacements notamment), ni les mêmes cycles »*. Pour ces points, il détaille : *« La limace noire se déplace moins que la grise, il faut donc prendre cela en compte dans l'ingestion des anti-limaces, et in fine leur efficacité. Pour les cycles, la limace grise en réalise deux à trois par an, contre un pour la noire ; sur la base de 100 à 300 œufs par ponte. Les cycles répétés plusieurs fois par années offrent une capacité de régénération rapide de la population. Dans tous les cas, les limaces aiment pondre dans des endroits sécurisants comme les mulchs ou les pailles, et leur vitesse de développement dépend de la matière organique ou des cultures appétentes à disposition. Enfin, la limace a une durée de vie de 15 à 18 mois »*.

Observer pour agir

Après ce point, il poursuit sur la gestion : *« Ensuite, tous les aspects sont importants : le travail du sol, la gestion des intercultures, la gestion des cultures précédentes ou encore l'historique de limaces sur la parcelle… En somme, beaucoup de paramètres jouent et clairement, le but de l'intervention est d'arrêter les dégâts, donc parfois si cela ne fonctionne pas il faut revoir la stratégie »*.

Pour illustrer son propos, il pointe : *« l'utilisation de petites doses de granulés est problématique pour la lutte car cela n'enraye pas les populations du premier coup ce qui vous oblige à faire de nouveaux passages. De plus, le travail préventif sécurise certes, mais pour faire des économies financières, il faut éviter les traitements inutiles. Afin d'ajuster son action, il est nécessaire, encore une fois, d'identifier le type de limaces »*. Pour y parvenir, il rappelle que la limace grise a une face ventrale assez blanche ou crème et que celle de la limace noire est orangée. Toujours sur la question de l'observation, Thomas Guillot met en avant le piégeage, mais là les exploitants insistent : *« notre temps a une valeur et nous ne pouvons pas le passer à mettre 50 pièges dans 50 parcelles différentes »*. Face à ce positionnement, Thomas Guillot explique : *« Choisissez des parcelles de références, cela vous donnera au moins une idée globale. L'outil connecté Limacapt peut aussi vous aider »*. Pour mémoire, ce dernier a obtenu une médaille de bronze au SIMA Innovation Awards 2019.

Des leviers à considérer

Puis, il aborda la lutte en elle-même : *« Aujourd'hui les deux molécules restantes sont le métaldéhyde et le phosphate de fer, qui se concentrent sur l'ingestion du produit par les limaces, ne prenant donc pas en compte la destruction des œufs. Ces derniers sont, pour rappel, résistants à des températures allant jusqu'à – 11 °C, mais très sensibles aux UV. Leur gestion se fera donc durant des périodes plus chaudes. La limace et ses œufs sont à travailler de front pour avoir une gestion efficace »*. Il évoque alors différents types de luttes : *« La lutte mécanique avec le labour qui permet de réduire la population adulte, le déchaumage qui a un effet direct sur les œufs ou encore le rouleau qui reste une solution très efficace puisqu'elle enferme quasi totalement les limaces dans le sol sans possibilité de sortir donc de se nourrir. La lutte agronomique avec une adaptation de la rotation ou des dates de semis ou encore de l'attention particulière portée aux conditions d'implantation. Et enfin, la lutte biologique notamment avec les carabes qui sont des prédateurs importants pour les limaces »*. Il conclut : *« La limace est très résistante tant que son environnement n'est pas bouleversé. En effet, dès lors qu'il y a un changement, la limace devient fragile… il ne faut donc pas perdre espoir face à ce ravageur, car ce n'est pas une fatalité »*.

Chloé Monget

// EN SAVOIR +

Pour en savoir plus sur l'outil en question, rendez-vous sur notre site

// GRANDES CULTURES

La Chambre d'agriculture de la Nièvre à vos côtés

Les exploitations céréalières font face à des difficultés croissantes (charges, volatilité des marchés, changement climatique, etc.). Afin de vous épauler, voici des contacts utiles. Face à un aléa climatique : contactez votre assurance ou si vous n'êtes pas assuré : DDT au 03 58 12 63 99. Pour un soutien à la trésorerie : contactez votre banque ou pour savoir si vous bénéficiez de remise partielle ou d'échelonnement pour les cotisations sociales : 03 80 63 22 73 (MSA), pour les impôts : 03 86 71 96 43 – 06 20 59 87 60 (DDFIP). Pour un avis technique ou économique : contactez votre comptable ou la Chambre d'agriculture de la Nièvre au 03 86 93 40 30 (service technique) ou 03 86 93 40 33 - 06 30 74 94 01 (service économique). Pour un soutien humain face au mal-être ou autre : Agriécoute MSA au 09 69 39 29 19 ou la cellule d'accompagnement du service économie agricole de la DDT : 03 58 12 63 99.

Chambre d'agriculture de la Nièvre



La Chambre d'agriculture de la Nièvre présente les contacts utiles pour les exploitations céréalières en difficulté.



ÉLEVAGE

// STATION DE CRÉANCEY

21 Le compte à rebours est lancé

Les veaux du GIE Charolais Évaluation seront mis en vente vendredi 13 février. Le programme est désormais calé.



Ils seront 55 à défiler individuellement sur le ring à partir de 13 h 30.

Vendredi 13, jour de chance, ou bien ? Les organisateurs de la vente aux enchères de Créancey feront le bilan en temps et en heure mais pour le moment, tout se présente plutôt bien. Le millésime est très prometteur et, contrairement à ses habitudes, le président Jean-Pierre Godot ne parle pas d'homogénéité à l'heure de décrire les reproducteurs : *« C'est vrai, c'est assez rare pour être signalé ! Nous avons cette année des profils très différents, mais très bons dans leurs catégories respectives. Le lot est composé de très bons veaux de viande, d'élevage, il y a aussi des très racés, ou encore des vêlages faciles un peu mixtes. Généralement, assez peu de veaux sortent du lot en morphologie mais ce n'est pas le cas pour cette édition. Ce panel 2026 est très diversifié ».*

Mise à prix

Les membres du GIE se sont réunis le 15 janvier en assemblée pour peaufiner les derniers détails. La mise à prix s'élève à 3 800 euros pour cette édition, en cohérence avec l'augmentation des cours de la viande, la valeur génétique des reproducteurs et les garanties apportées. Le pôle agricole de Créancey ouvrira ses portes dès 10 heures pour permettre d'apprécier de près les reproducteurs. Des visites au pôle restent possibles en amont, sur rendez-vous. Le jour J, la restauration sera ouverte dès 11 h 30 pour celles et ceux qui le veulent, l'objectif étant de débuter la vente à 13 h 30. Comme lors des précédentes éditions, la vente en ligne sera disponible : les personnes qui ne peuvent pas se déplacer pourront miser à distance ou pourront confier leurs éventuelles consignes aux organisateurs, pour tenter de rafler l'animal de leur choix. Des vidéos des charolais sont disponibles sur le site internet de la station. Les dernières pesées ont eu lieu ce lundi et ce vendredi : les résultats de l'indexation seront normalement en ligne le jour de la sortie de ce journal.

AG

Contact : isabelle.brice@cote-dor.chambagri.fr ou 07 88 94 47 16.
Site : stationevaluation71.com/charolais21

Pleine satisfaction

Nous avons contacté un récent acheteur d'un taureau en station. Xavier Baulot, en Gaec avec son frère Yannick, à Villars-et-Villenotte près de Semur-en-Auxois, avait acquis Uber en 2024. Le Côte-d'orien, lui-même apporteur de veaux à Créancey, revient sur cet achat et la réussite qui a suivi : *« Ce reproducteur venait du Gaec Albert, en Moselle. Mon frère et moi l'avions repéré, c'était a priori un très bon veau à mettre sur des génisses, chose que nous recherchions. Plusieurs éleveurs étaient dessus car la mise avait atteint 4 700 euros. Aussitôt arrivé à la ferme, nous l'avions mis sur 20 génisses et tous les vêlages se sont très bien passés. Uber était né en novembre : il était un peu plus vieux que la moyenne et était tout de suite opérationnel, c'était un autre avantage. Ses produits sont à la hauteur de nos attentes, à tel point que l'un de ces derniers, nommé Avenir, est aujourd'hui à Créancey et sera proposé à la vente le 13 février ! Ce veau porte-t-il bien son nom ? Je ne sais pas, l'avenir nous le dira ! ».*

P.N

// INTERNATIONAL

Retour du Brésil

Alors que l'accord commercial entre le Mercosur et l'Union européenne a été signé le 17 janvier au Paraguay, avoir un regard sur l'élevage bovin tel qu'il est mené au Brésil est intéressant. Le Nivernais Emmanuel Bernard a participé, en octobre, à un voyage de découverte organisé dans ce pays par Interbev. Il livre son ressenti.

Président de la section bovine d'Interbev, l'éleveur nivernais Emmanuel Bernard a participé à un voyage d'études qui s'inscrivait dans le cadre du Congrès mondial de la viande. Ce dernier, organisé par l'Office international de la viande (OIV) se tenait fin octobre 2025, au Brésil, dans l'État du Mato Grosso. Alors que l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) a été signé, le 17 janvier, le ressenti du Nivernais apporte un éclairage intéressant sur la manière dont on conçoit l'agriculture et l'élevage, de l'autre côté de l'Atlantique. Emmanuel Bernard a rencontré des acteurs des filières agricoles et alimentaires brésiliennes, de l'abattage, de la distribution, de l'alimentation animale, des organismes de sélection de races bovines, des exportateurs de viande et des exploitations. *« On a pu,* souligne-t-il, *découvrir leurs conditions de travail dans l'élevage bovin, la manière dont les producteurs sont soutenus politiquement et leur potentiel. »* Chose surprenante pour nous : le Brésil a deux ministères de l'Agriculture : le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (Mapa) sous la direction de Carlos Favaro, et celui du Développement agraire et de l'Agriculture familiale (MDA), confié à Paulo Teixeira.

Un sacré « terrain de jeu »

« Le MDA, précise Emmanuel Bernard *est dédié à la fourniture d'alimentation intérieure et le Mapa, ministère de l'agro-industrie totalement assumé, est tourné vers l'exportation. »* Pour donner une échelle, le Mapa représente 1,1 million d'exploitations, dont 24 000 disposent de plus de 2000 ha. Le MDA, pour sa part, représente 3,9 millions d'exploitations de tailles plus modestes, qui exploitent 23 % de la SAU nationale. *« Carlos Favaro, ministre du Mapa, est clairement un lobbyiste du produit agricole et agroalimentaire brésilien, à travers le monde. Son « terrain de jeu » c'est la Chine, les États-Unis, l'Europe, le Japon, le Moyen-Orient… Cela donne une idée de leur vision des choses. On sent qu'il y a un lien très direct avec des structures agro-industrielles de premier plan au niveau mondial. »* Sur les exploitations visitées, l'éleveur nivernais a été confronté à un univers très différent de ce que l'on connaît sous nos latitudes : *« Tous les moyens de production sont mis en œuvre. Il n'y a pas de limites, en termes de surfaces, de techniques, de produits, ils n'ont pas de tabou. Le principe de précaution leur est totalement étranger et, en même temps, ils sont complètement transparents sur ce qu'ils font (cultures d'OGM, utilisation d'antibiotiques activateurs de croissance des animaux, usage de défoliants, déforestation). C'est complètement assumé et ils expliquent néanmoins qu'à leurs yeux, ils sont dans un système soutenable. Ce sont de vrais éleveurs, il n'y a pas de doute ! Leur système d'élevage est assez classique au niveau des naissances, avec des animaux qui pâturent en prairies. Ils ont une production d'herbe intéressante. Les veaux sont de races peu précoces et pâturent pendant une dizaine de mois. Ensuite, ils sont mis en feed lots (parc d'engraissement) pendant 4 ou 5 autres mois et à partir de ce moment ils sont nourris de manière intensive. Il n'y a quasiment pas de traçabilité individuelle, l'âge des animaux est défini par rapport au nombre de dents. »*

Deux faiblesses

Dans cette région du centre du Brésil qui, manifestement, bénéficie de conditions agronomiques très bonnes (sols, disponibilité de l'eau, ensoleillement) Emmanuel Bernard note néanmoins deux faiblesses : *« la logistique, parce qu'ils manquent de bonnes infrastructures routières ce qui rend l'accès aux fermes relativement compliqué, et puis leur grosse dépendance aux engrais. Ils importent énormément de phosphore notamment. »* Au final, que conclut-il de cet aperçu de l'agriculture brésilienne ? *« Je suis revenu avec un sentiment d'immense inquiétude pour le bœuf, mais ce n'est rien comparé à ce que je ressentirais si j'étais producteur de miel, de poulets ou de sucre ! La quantité de miel qui va venir du Mercosur sans droits de douane dépasse la production française dans sa totalité, et sur ces produits-là, la traçabilité est loin d'être exemplaire. J'estime que ceux qui ont voté en faveur de l'accord du Mercosur se fichent pas mal de l'agriculture européenne mais ils se fichent aussi des consommateurs. On interdit chez nous certaines pratiques mais avec cet accord on donne un blanc-seing pour poursuivre l'utilisation de produits interdits chez nous et qui auront des conséquences sur la santé des consommateurs et l'environnement. Personnellement, je ne m'estime jamais battu et je reste combatif, je sais que, sur le long terme, c'est nous qui avons raison. Mais, parce que les « politiques » n'ont pas eu le courage de s'y opposer, ou parce que Bruxelles aura empêché certains de ces élus d'agir, j'ose espérer que des juges de la Cour de Justice européenne mettront à mal cette stratégie de sacrifice de l'agriculture. »*

Berty Robert



Des bovins par milliers dans des feed-lots : bienvenus dans une exploitation brésilienne !



// 40E CONCOURS DES VINS DE CHABLIS

89 23 médailles décernées

Samedi 17 janvier, l'office de tourisme de Chablis, en partenariat avec le Comité des vins de Bourgogne, a organisé le concours des vins de Chablis. Découvrez le palmarès.

C'est au sein des locaux du Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne que soixante œnophiles se sont réunis pour attribuer des médailles au millésime 2024 pour les appellations Petit Chablis, Chablis et Chablis Premier Cru, et au millésime 2023 pour l'AOC Chablis Grand Cru. Devant les amateurs de vins, Grégoire Gautherin, le président de l'Office de Chablis se réjouit de pouvoir *« avoir un concours au sein de l'appellation et qu'il soit renouvelé cette année, malgré l'année climatique complexe »*. Pour Paoline Vigneron, responsable communication à l'Office de Chablis, le maintien du concours n'était pas gagné d'avance. *« On a eu une année avec assez peu d'échantillons par rapport à l'année dernière et encore, on s'estime heureux d'avoir finalement eu un nombre assez conséquent »*, manifeste-t-elle, le cœur léger. En temps normal, le concours a près de *« 20 % d'échantillons en plus »*. Pour compenser le manque *« deux millésimes ont été présentées, mais aussi pour avoir une diversité de vins. L'année prochaine, on reviendra sûrement à un millésime 2025 unique »*. En foulant les allées des jurés, nous retrouvons de grands noms de la gastronomie française. La 40e édition, sous la présidence de Julia Scavo, sommelière, conférencière, formatrice passionnée par le vin, la gastronomie et le saké, compte Gérard Margeon, chef sommelier exécutif pour le groupe Alain Ducasse, Toshio Matsuura, journaliste japonais, Jean-Luc Jamrozik, président de l'Association des Sommeliers de Paris, ou encore Laurent Charrière, influenceur dans le secteur viticole. Plus encore, parmi le juré, *« nous comptons sur la présence du créateur du concours Bernard Legland, anciennement viticulteur soit présent, en tant que juré, et par la suite super juré »*, confie Grégoire Gautherin.



Julia Scavo, sommelière et conférencière spécialisée sur le vin était la présidente de la 40e édition du Concours des Vins de Chablis.



Une matinée consacrée à la dégustation et à la notation de Chablis à travers différentes appellations et deux millésimes.

40 ans dédiés à la promotion du chablis

Après l'allocution de Benoît Droin, directeur du concours, nous retrouvons le fondateur du concours en pleine dégustation. *« La fête des vins à Chablis était devenue un grand classique dans le secteur viticole. Avec René Dauvissat, un de mes collègues, nous voulions agrémenter cette fête par un concours. La première année, nous étions à seulement quarante échantillons d'appellation Chablis. Au fur et à mesure, nous avons ouvert à de nouvelles appellations »*, témoigne-t-il, en crachant. Malheureusement, en tant que viticulteur, *« je ne pouvais pas être juré »* et depuis son départ en retraite, il y a une quinzaine d'années, *« je ne rate jamais une édition en tant que juré »*. Aujourd'hui, le concours des vins de Chablis détient près de 233 échantillons de 66 domaines différents. Grégoire Gautherin confie que depuis sa création, le concours *« garde de la notoriété. C'est toujours un concours qui est attendu toute l'année par les viticulteurs, parce que cela permet de récompenser les viticulteurs sur leur travail dans le vignoble »*. Pour les nouveaux viticulteurs qui intègrent le paysage icaunais, c'est une porte ouverte à la notoriété. *« Nous nous rendons compte qu'il y a beaucoup de jeunes qui s'inscrivent et qui se sont mis à faire de la bouteille depuis peu. En s'inscrivant, ça permet de se faire connaître en étant médaillés »*, analyse Grégoire Gautherin. Après deux tris de la part des jurés et des super-jurés, le classement final est tombé.

Charlotte Sauvignac

Le palmarès

Pour le Petit chablis 2024 :
Médaille d'Or : Domaine Fournillon & Vincent Wengier
Médaille d'Argent : Domaine Daniel Dampt et Fils & Domaine Jean Durup Père et Fils
Médaille de Bronze : Venon et Fils, Tout d'un Grand

Chablis Premier Cru 2024, Rive Droite :
Médaille d'Or : Domaine Laroche, Fourchaume
Médaille d'Argent : Jean-Marc Brocard, Vaucoupin & Domaine Pagnier, Mont de Milieu
Médaille de Bronze : Domaine des Hâtes, L'Homme Mort & Domaine Alain et Cyril Gautheron, Les Fourneaux, Vieilles Vignes

Chablis Grand Cru 2023 :
Médaille d'Or : Domaine des Malandes, Les Clos
Médaille d'Argent : Domaine Pinson, Les Clos
Médaille de Bronze : Domaine des Malandes, Vaudésir

Chablis 2024 :
Médaille d'Or : Domaine Camille et Laurent Schaller & Domaine Sébastien Dampt
Médaille d'Argent : Domaine de la Cornasse & Domaine de Pisse-loup, Cuvée Antoine
Médaille de Bronze : Domaine de la Motte, Jardin du Curé & Domaine Ventoura

Chablis Premier Cru 2024, Rive Gauche :
Médaille d'Or : Domaine Élodie Chalmeau, Montmains
Médaille d'Argent : Domaine Vocoret et Fils, Montmains
Médaille de Bronze : Domaine Laroche, Beauroy & Domaine Sébastien Dampt, Côte de Léchet

// ADAPTATION

La Bourgogne climatise ses cahiers des charges

Face à la fréquence des aléas climatiques et à la nécessité d'adapter la viticulture bourguignonne, les Organismes de défense et de gestion engagent une nouvelle phase d'évolution de leurs cahiers des charges. Lors du Climat Tour à Beaune, l'exemple de l'ODG Meursault, pionnier en la matière, illustre cette dynamique collective pilotée par l'Inao, la CAVB et le Comité Bourgogne qui ont échangé lors d'une table ronde.

« Je viens d'apprendre que la modification de notre cahier des charges a été entérinée », s'est réjouit Thomas Berthelemot, vigneron et vice-président de l'ODG de Meursault. Cette validation, obtenue après plusieurs années de travail, répond à une urgence climatique bien réelle. *« Entre 2017 et 2020, les sécheresses ont été terribles. Le vignoble souffrait. Il fallait trouver des solutions concrètes pour faire évoluer nos pratiques »*. L'ODG a choisi d'agir sur deux leviers principaux évalués dans le temps : l'introduction de cépages accessoires et l'ajustement des densités de plantation, afin d'adapter le vignoble aux nouvelles contraintes hydriques. Christèle Mercier, déléguée territoriale Inao Centre-Est, rappelle que les cahiers des charges bourguignons, pour la plupart mis à jour au tournant des années 2010, avaient peu évolué depuis. L'initiative de Meursault a servi de cas pilote, démontrant qu'il était possible d'introduire des évolutions sans remettre en cause les fondements historiques et qualitatifs de l'appellation. *« Il a fallu prouver que ces ajustements garantissaient la pérennité et la qualité des vins de l'appellation »*, souligne-t-elle. À partir de ce travail, une procédure commune a été construite par la CAVB pour permettre à d'autres ODG d'accéder à un ensemble de mesures types validées par l'Inao, sur la base d'un argumentaire collectif élaboré à l'échelle de la Bourgogne viticole.

Mesures concrètes pour l'ensemble des ODG

Pour Charlotte Huber, directrice technique de la CAVB, l'objectif était de simplifier le travail des 52 ODG de la région. Une vaste enquête a permis d'identifier les demandes, notamment celles liées à l'adaptation climatique et aux contraintes nécessitant beaucoup de « main-d'œuvre », difficile à trouver. À partir de ces retours, une dizaine de mesures types ont été retenues. Elles concernent l'ajout de cépages accessoires, l'entretien des rangs, l'encadrement de l'usage des câbles chauffants et des filets antigrêle dans les Grands Crus, ou encore la levée de certaines interdictions techniques comme celle des copeaux de bois en vinification. Ces ajustements ne bouleversent pas le paysage viticole, mais offrent de véritables leviers d'action, à la fois à la vigne et au chai. *« Ce ne sont pas des révolutions,* précise Charlotte Huber, *mais des précisions nécessaires qui permettent d'évoluer sans dénaturer la typicité bourguignonne »*. À Meursault, le collectif a choisi de rester fidèle aux cépages traditionnels. *« Nous avons refusé les hybrides,* explique Thomas Berthelemot. *Nous avons préféré conserver des variétés historiques comme l'aligoté, le melon pour les blancs, le césar ou le tressot pour les rouges »*. Ce choix vise à préserver l'identité du cru tout en favorisant les cépages tardifs et à bonne acidité. L'ODG a fait le choix de mobiliser le Dispositif d'Evaluation des Innovations lui permettant d'observer les conséquences de ces ajouts pour statuer dans quelques années.

Des moyens mutualisés

Dans le même temps, le Comité Bourgogne et l'interprofession champenoise poursuivent des travaux sur des variétés à typicité régionale résistantes, issues du chardonnay et du pinot, qui pourraient, à terme, être intégrées dans les cahiers des charges. Les ODG disposent de budgets souvent modestes et avec parfois peu de représentants vignerons pouvant suivre tous les dossiers. Pour compenser ces limites, la filière mise sur la mutualisation et le partage d'expérience. *« Les expérimentations menées sur une appellation pourront bénéficier à ses voisines »*, explique Christèle Mercier. Cette approche collaborative permettra d'accélérer la diffusion des innovations. Céline Chauvenet, directrice adjointe du pôle technique du Comité Bourgogne, rappellait enfin que les programmes de création variétale et de sélection sont ouverts à tous, cherchant ainsi à recruter de nouveaux professionnels volontaires. *« Nous sommes à la disposition des ODG pour présenter ces travaux et les accompagner dans leur appropriation »*. Une approche pragmatique, à l'image de la Bourgogne viticole : expérimenter, observer, partager, et surtout agir avant qu'il ne soit trop tard.

Cédric Michelin

// DISTRIBUTION ET PAILLAGE

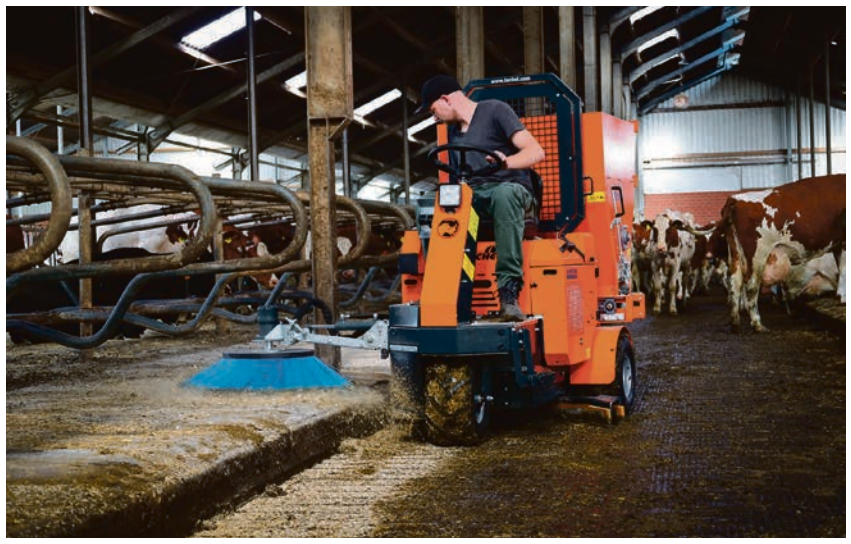
Quel matériel utiliser pour nettoyer

L'entretien quotidien des logettes est une opération indispensable pour assurer le confort et le bon état sanitaire des bovins. Cette opération est facilement mécanisable, grâce aux différents matériels présents sur le marché.



ECS

Le marché des automoteurs pour l'entretien des logettes compte désormais des modèles à entraînement électrique.



Tuchel

Les automoteurs à logettes dotés d'une caisse arrière et d'une roue avant directrice procure une meilleure visibilité sur le travail.

Avec l'agrandissement des bâtiments, les logettes paillées imposent une astreinte de plus en plus impactante dans les élevages bovins. Afin de gagner en confort et en temps de travail, les éleveurs peuvent opter pour différentes solutions de mécanisation du paillage.

Les petits automoteurs simples d'utilisation

Pouvant assurer le balayage de l'arrière des logettes, le raclage et la distribution de litière, les mini-automoteurs ont le vent en poupe. Ils séduisent par leur simplicité d'utilisation et leur très grande maniabilité, les rendant accessibles aux conducteurs novices. Ces appareils, souvent équipés de trois roues, disposent d'une trémie, dont certaines basculent pour leur remplissage. Leur autonomie varie de 200 litres pour les plus compacts à 1 500 litres pour les plus gros. Implantée à l'avant ou à l'arrière du poste de conduite, la trémie est dotée d'une petite turbine ou d'un tapis pouvant pailler d'un seul ou des deux côtés, selon les machines. Ce mode de distribution impose l'utilisation de paille broyée ou en farine, ou encore d'autres litières fines. Attention également à la capacité de franchissement de ces petits engins, qui ont plus ou moins de facilité à passer des marches entre les couloirs.

Des engins de grande capacité

Un autre type d'automoteur, moins répandu, donne la possibilité d'embarquer de plus grands volumes de paille (2 à 4,5 m³), voire une balle entière hachée. Proposées notamment par ECS qui distribue les machines Rovibec et Galonnier, ces machines, toujours à trois roues, mais plus encombrantes, n'offrent pas le même confort de conduite avec leur poste de pilotage en position debout. Un autre cas particulier, la dérouleuse pailleuse automotrice de Lucas G et Altec joue aussi la polyvalence en acceptant des balles rondes ou carrées. Si la plupart de ces engins sont animés par un moteur thermique, essence pour les petits modèles de moins de 15 chevaux ou diesel pour les plus puissants jusqu'à 25 chevaux, les premiers automoteurs électriques commencent à faire leur apparition, comme le Speed.e Net + d'ECS, le Scopa de Jeulin, les Super et Selfload de Bobman, ou encore le plus minimaliste Extramate.

Valoriser le valet de ferme avec des outils adaptés

Les éleveurs disposant d'une petite chargeuse articulée, ou ceux souhaitant en faire l'acquisition de façon à disposer d'un engin plus polyvalent, ont tout intérêt à se munir d'un godet pailleur. Ils auront en plus l'embarras du choix, grâce aux nombreuses déclinaisons offertes par les constructeurs. Il existe par exemple des godets à tapis de distribution similaires à ceux équipant les petits automoteurs spécialisés. Ces outils peuvent aussi s'accompagner d'une brosse de balayage. La capacité de levage supérieure des valets de ferme donne la possibilité d'accueillir un godet plus volumineux, jusqu'à 2 m³. Certains de ces modèles à tapis équipés de démêleurs acceptent même de la paille plus longue.

Des pailleuses à turbine pour charger devant les logettes

Autre avantage des valets de ferme, ils permettent d'accéder à des pailleuses à turbine, dont la capacité à absorber de la paille plus longue et la distance de paillage supérieure les rendent incontournables dans les élevages pratiquant le paillage par accumulation à l'avant des logettes. Une méthode qui est aussi à la portée des dérouleuses pailleuses compactes spécialement adaptées aux valets de ferme. Ces machines, qui embarquent des balles entières comme les modèles à turbines, sont toutefois plus lourdes et encombrantes. Elles imposent une capacité de levage et un débit hydraulique suffisants, nécessitant le recours à une chargeuse d'un certain gabarit. Une contrainte à relativiser dans le cas de bâtiments très accessibles.

Laisser agir le robot de paillage

La solution la plus radicale pour réduire l'astreinte du paillage est l'adoption d'un





Extramate

Animés électriquement, les automoteurs Extramate disposent d'un poste de conduite en position debout.



Emily

Les godets de paillage permettent de valoriser davantage les valets de ferme.

et pailler les logettes ?



Tuchel

Le chargement en paille s'effectue en basculant la caisse sur certains petits automoteurs.



Boumatic

Boumatic décline le robot de paillage Flypit en deux versions : pailleuse suspendue équipée d'un démêleur pour accueillir une balle ou wagon de distribution alimenté par une unité de broyage.

système autonome. Ce choix a du sens dans les élevages qui ont déjà robotisé la traite, voire l'alimentation. Deux grandes catégories d'automates se distinguent : les pailleuses suspendues embarquant directement une balle de paille ou les dispositifs utilisant un module de démêlage et de broyage des balles, alimentant un réseau de convoyage de la paille ou un wagon de distribution. Moins onéreuse, la pailleuse suspendue à un rail impose un bâtiment suffisamment haut et avec une charpente assez résistante. Le constructeur EHB trouve la parade en proposant une version non plus suspendue, mais roulant sur des rails installés sur un portique surplombant l'avant des logettes. Les pailleuses suspendues doivent être réapprovisionnées à chaque fois que la balle est terminée, sauf si l'on adopte un stockeur multiballe avec tapis de chargement, comme le proposent certains constructeurs.

La paille finement dosée

Grâce à leur unité de broyage à poste fixe, les automates centralisés avec réseau de distribution sont moins contraignants à mettre en œuvre, grâce à un rechargement en balles plus aisé (stockeur de plain-pied pouvant accepter plusieurs balles) et à un système de distribution utilisant un réseau de tuyaux, qui s'installe dans n'importe quel bâtiment. L'utilisation de paille broyée, défibrée et dépoussiérée est aussi un avantage pour l'ambiance des bâtiments. Qu'il s'effectue à l'aide de chaînes ou de câbles à pastilles (Schauer et ALB Innovation) ou encore par air pulsé (Dussau), le transport de la paille autorise la gestion de plusieurs bâtiments. Le dosage précis de la quantité de litière par logette permet de réelles économies de paille.

Paillage par gravité ou par canon

Avec son système pneumatique, Dussau utilise un canon rotatif se déplaçant sur un rail, tandis que Schauer et ALB Innovation font tomber la paille par gravité au-dessus des logettes à l'aide de trappes dans les tuyaux acheminant la paille ou de doseurs, qui délivrent une quantité de paille précise à intervalle régulier. Schauer dispose aussi d'un système à transport pneumatique et canon, qu'il réserve aux aires paillées. Le convoyage de la matière dans une tuyauterie impose toutefois une certaine régularité dans la qualité de la paille pour obtenir un dosage homogène et éviter les risques de bouchage. Une exigence qui ne concerne pas le dispositif de la seconde version du Flypit de Boumatic et l'Astor d'Hetwin, ceux-ci acheminant la paille par un wagon sur rail. Ils souffrent en revanche des mêmes contraintes d'installation que les pailleuses suspendues.

Michel Portier



M. Portier

GEA commercialise une pailleuse suspendue dotée de deux démêleurs mobiles, qui garantissent un dosage précis de la quantité de paille épandue.



M. Portier

Certains systèmes de paillage automatiques utilisent des tuyaux suspendus au-dessus des logettes, qui transportent la paille à l'aide de chaînes ou de câbles munis de pastilles.

Les constructeurs

Liste non-exhaustive des constructeurs de matériels pour le paillage des logettes :

Petits automoteurs spécialisés : Bobman, ECS, Emily, Galonnier, Jeulin, Rovibec, Tuchel, Extramate.

Godets pailleurs pour valet de ferme : BVL, Emily, Flingk, Juraccessoire, Robert, Sieplo.

Automates avec pailleuse suspendue : Altec et Lucas G, GEA (et Albouy), EHB, Boumatic.

Automates avec unité de broyage, dépoussiérage et :

- **wagon distributeur : Boumatic et Hetwin ;**
- **transport pneumatique et canon : Dussau, Schauer ;**
- **chaîne ou câble à pastilles et diffuseurs : Schauer, ALB Innovation.**

Les tarifs

Tarifs des différents types de matériels pour l'entretien des logettes (prix catalogue) :

- **7 000 à 12 000 euros HT pour un godet pailleur à tapis ;**
- **15 000 à 35 000 euros HT pour un automoteur de paillage ;**
- **20 000 à 25 000 euros HT pour une pailleuse à turbine ;**
- **40 000 euros HT pour un valet de ferme de 20-30 ch ;**
- **À partir de 60 000 euros HT pour une pailleuse suspendue autonome (prix fortement dépendant de la configuration des bâtiments et de la longueur de rail) ;**
- **100 000 à 200 000 euros HTpour un automate centralisé (fonction du nombre de logettes et de la configuration des bâtiments).**



Emily

Les petits automoteurs à logettes à roue arrière directrice se distinguent par leur grande maniabilité.



Bobman

Les petits automoteurs d'entretien des logettes réduisent la pénibilité du travail et font gagner du temps.

P15 - P19 Jeulin

DÉSILEUSES ET DÉSILEUSES PAILLEUSES

Désilage
- Désileuse à griffe
- 1 vérin sur bras à l'extérieur de la caisse
- 1 vérin sur griffe à l'extérieur de la caisse

Démêlage - Distribution
- 1 démêleur entraînement par moteur hydraulique
- Déflecteur de protection sur hérisson actionné par 1 vérin
- Porte de distribution opposée au démêleur (manuelle)
- Distribution à droite ou à gauche



BAZOLLES MOTOCULTURE
58110 Bazolles
03 86 38 97 09

// MATÉRIELS DE DISTRIBUTION ET DE PAILLAGE

Sélection de nouveautés

Jeantil Le robot d'alimentation gagne en robustesse

Le constructeur breton Jeantil fait évoluer son robot d'alimentation Automatic Feeding. Les cellules vrac utilisent désormais des habillages de caisse en Trespa, un matériau composite imputrescible et résistant à la corrosion. Leur longévité est également accrue par l'adoption de chaînes à rouleaux pour les convoyeurs. Disponible en capacité de 4 m³ (5 m³ avec rehausses), le chariot de distribution utilise un nouveau système pour repousser la ration devant l'auge, à savoir un déflecteur mobile ressortant sur toute la longueur du chariot, à gauche et à droite.



D. Laisney

Euromark Les pailleuses de la série X déclinées en version semi-portée

La gamme de pailleuses série X d'Euromark s'étoffe par le haut avec les modèles semi-portés XP6HD2, XP8HD2 et XP10HD2, affichant respectivement une capacité de 5,5 ; 7,5 et 9,5 m³. Ces machines sont équipées de deux démêleurs entraînés par courroie et dotés chacun de 40 sections. Elles se déclinent en deux versions de goulotte : latérale (paillage jusqu'à 24 m) ou pivotante Polyflow (distance de paillage de 18 m). Ces pailleuses se complètent de multiples options, dont des garde-boue et le brumisateur Aerolib qui réduit la formation de poussière.



D. Laisney

Lely Le robot d'alimentation Vector gagne en capacité



Lely

Le robot d'alimentation Vector Next de Lely conserve une cuve de 2 m³, mais il bénéficie d'un châssis renforcé et d'une charge utile plus élevée que le modèle précédent. Toujours alimenté par une cuisine avec grappin, il dispose d'une vis de mélange en Inox et est capable d'emporter dans son bol jusqu'à 800 kg de ration par voyage (600 kg auparavant). Ce robot de distribution profite également de roues motrices plus performantes et gravit des pentes jusqu'à 8 % d'inclinaison (5 % pour le précédent modèle). Ses moteurs de roues électriques intègrent désormais des freins pour davantage de stabilité à l'arrêt. La nouvelle batterie au lithium lui procure jusqu'à 10 % de capacité de travail supplémentaire. Cet automate est équipé d'un laser scannant la hauteur de fourrage restant, afin d'ajuster automatiquement les passages d'alimentation aux besoins des bovins. Il repousse désormais le fourrage à droite et à gauche et est capable de passer dans des couloirs de 2,65 m de largeur minimale grâce aux nouveaux systèmes de sécurité et de guidage. Le Lely Vector Next se pilote à l'aide de l'application Lely Control+ et du logiciel Horizon. Ses données sont transmises en temps réel via une connexion Wi-Fi optimisée.

Lucas G La pailleuse C-Chopper remplace la C-Kator



D. Laisney

D'une capacité de 3 m³, la nouvelle pailleuse C-Chopper 32 de Lucas G succède à la C-Kator. Dotée d'une caisse de 1,65 m de large, cette machine peut recevoir des balles rondes de 2 m de diamètre ou des bottes carrées de dimensions maximales (1,20 x 1,20 x 2,50 m). Cette pailleuse traînée dispose d'un nouveau système de coupe désormais intégré sur le démêleur. Ce dernier est associé à une rangée de peignes escamotables, à une rangée de sections (qui se relève au besoin pour ne pas couper), ainsi qu'à une grille de calibration dotée de trous de 20 à 50 mm de diamètre. Cette polyvalence lui permet aussi bien de réaliser des brins courts, pour le paillage des volailles ou pour l'intégrer dans une ration, que de la paille longue pour la litière des ruminants. Nécessitant un tracteur de 100 ch, la C-Chopper hérite par ailleurs de la turbine à six pales de la Castor d'un diamètre de 160 cm se combinant à un contre-couteau au niveau de la goulotte. Orientable, cette dernière expulse la paille jusqu'à 15 m à droite, 13 m à gauche, et reçoit en option un brumisateur.

Matrix Une mélangeuse automotrice à trois roues



D. Laisney

À la suite de la demande d'un producteur de roquefort dans l'Aveyron, Matrix a développé une version à trois roues de sa mélangeuse automotrice à vis horizontales Monster. Par rapport à la gamme d'origine, cette machine se distingue par son moteur FPT quatre cylindres de 170 ch placé à l'avant de la machine, juste à gauche du poste de conduite sans cabine et par l'absence de fraise et de bras de chargement. Dotée de deux vis horizontales réalisant une découpe fine des fourrages (notamment pour les producteurs caprins et ovins), cette automotrice dispose d'une cuve de 24 m³, d'un essieu moteur arrière et d'une roue directrice à l'avant pivotant à 90 degrés. La distribution s'effectue via un convoyeur à droite, à proximité du chauffeur.

PAILLEUSES-DISTRIBUTRICES LUCAS G

Des performances exceptionnelles !

- 1, 2 ou 3 démeleurs selon le volume
- pour bottes carrées ou rondes
- tous types de fourrages
- de 2 à 18 m³



VOTRE DISTRIBUTEUR

MORTIER PARÉS POUR LE FUTUR
71220 ST BONNET DE JOUX 03 85 24 72 05
21430 CENSEREY 03 80 84 43 76
71190 ÉTANG SUR ARROUX 03 85 82 39 85
LUCAS

CALIBRAGE, PAILLAGE, DISTRIBUTION





Calibrage paille/foin 20 mm
Paillage paille longue
Distribution ensilage/enrubanné

Calibrage précis et régulier de tous les fourages secs 8 à 150 mm

DAFP MATERIEL AGRICOLE
• Toucy 03 86 44 00 77
• Venoy 03 86 44 00 19

Teagle

MACHINISME

Magsi La benne à grappin Xtra'Shark récupère le plastique

La benne à grappin Xtra'Shark de Magsi réalise, en plus des travaux classiques des godets multifonctions, un désilage en laissant le front net ou encore une découpe des balles d'enrubannage tout en conservant le film, limitant les opérations de montée et descente de l'engin de manutention. Outre les dents sur le grappin, cette benne multiservice dispose d'une lame tranchante sur sa partie centrale.



D. Laisney

Robert Un hayon de chargement sur la pailleuse spéciale valets de ferme

La gamme de pailleuses frontales Robert Hydropail 1, conçue pour les minichargeuses et les chargeurs frontaux, s'enrichit du modèle Compact. Cette machine supplémentaire se caractérise par l'adoption d'un hayon de chargement actionné par deux vérins hydrauliques. Elle emporte une balle ronde d'un diamètre maximal de 1,60 m ou une portion de botte cubique de section 120 x 90 cm. L'Hydropail 1 GT Compact dispose d'une turbine de 1 m de diamètre animée hydrauliquement et associée à un démêleur muni de sections, également entraîné par un moteur hydraulique. Cette pailleuse se décline en version GL équipée d'une goulotte latérale côté droit projetant la paille jusqu'à 12 m, ainsi qu'en version GLC à goulotte latérale compacte, qui paille également à 12 m, mais affiche une largeur maximale de 159 cm et une hauteur de 161 cm facilitant l'accès dans les bâtiments exigus. Elle existe également avec une goulotte pivotant à 300 degrés (modèle GT) paillant jusqu'à environ 10 m.



D. Laisney

Silofarmer Une dérouleuse polyvalente

Convenant aussi bien aux balles rondes qu'aux balles cubiques, la dérouleuse de balles DBCR de Silofarmer s'attelle sur un chargeur télescopique, un chargeur frontal ou un relevage trois points. Reprenant les caractéristiques des Polyroll de Suire, la société sœur du groupe Razol-Suire, elle intègre en option une plaque en téflon qui accompagne le produit jusqu'au sol, une rallonge de table pour les balles cubiques. L'interface d'attelage est composée d'un pique-botte pour le chargement de la balle. Une fois celle-ci placée sur la table, l'opérateur insère le pique-botte dans le châssis de la dérouleuse. Monté sur ressort pour éviter tout risque de casse lors du crabotage, un moteur hydraulique assure l'animation de la dérouleuse.



D. Laisney

Siloking Une mélangeuse automotrice XXL

Siloking lance la mélangeuse automotrice SelfLine 2000+. Avec ses dimensions XXL (3 m de large, 4 m de haut, 12 m de long) - le maximum que la législation autorise - cette machine a été pensée pour les élevages les plus gros (2 000 bovins et plus). Elle embarque un moteur de 510 ch à régime bas, dont le couple est à son maximum à 1 200 tr/min. Sa cuve de 45 m³ à trois grosses vis permet de réaliser en un remplissage des rations pour plus de 300 bovins. Annoncé pour une durée de vie de 20 000 heures, cet automoteur s'appuie sur quatre essieux directeurs, dont trois moteurs. Il est affiché à un poids à vide de 31 à 32 t, selon les équipements, et à un PTAC pouvant atteindre 50 t dans les pays qui l'autorisent. La fraise affiche également des dimensions record avec une largeur de 2,30 m. Equipée d'un capteur de matière sèche pour adapter le poids de fourrage ingéré en fonction de son humidité, la fraise désile jusqu'à une hauteur de 7 m. Cette machine est homologuée sur la route à une vitesse pouvant atteindre 50 km/h selon la réglementation des pays.



L. Vimond

Teagle Une pailleuse spéciale valet de ferme et chargeur frontal

Teagle dévoile la pailleuse 6100H à entraînement hydraulique spéciale valet de ferme et chargeur frontal. Cette machine peut aussi s'atteler sur le relevage trois points d'un tracteur. Elle vient en complément de la 6200H conçue pour les chargeurs télescopiques. Cette pailleuse, d'une capacité de 1,7 m³, pèse à vide entre 777 et 858 kg. Emportant une balle ronde de 150 cm de diamètre maxi ou une demi-balle cubique (120x130x270 cm), elle dispose d'une goulotte orientable à 280 degrés et affiche une distance maximale de paillage de 12 m. La pailleuse Teagle 6100H réclame pour son animation un débit hydraulique mini de 40 l/min et maxi de 75 l/min. La turbine et le démêleur sont entraînés indépendamment. Cette machine intègre la régulation automatique du paillage qui utilise un capteur sur le circuit hydraulique desservant le démêleur et qui, en cas de pression trop élevée, inverse le sens de rotation pour éviter tout bourrage. Son pilotage s'effectue depuis un boîtier en cabine grâce à une liaison sans fil.



Teagle

TATOMA GRUPO
UNE GAMME COMPLÈTE **DE MÉLANGEUSES**
horizontales, verticales et automotrices

Mélangeuses verticales à double vis.
De 14 à 30 m³.



MX LINE MX MV SERIES

Chez TATOMA
les bonnes conditions, c'est toute l'année.

Nourriture très aérée. Digestibilité améliorée. Mélange très homogène.

CHAPUIS FRÈRES
Votre spécialiste en matériel d'élevage
21450 Saint-Marc-sur-Seine
03 80 93 22 28
1895 - 2025 130 ANS CHAPUIS FRÈRES
DAFO MATERIEL AGRICOLE
89 Toucy 03 86 44 00 77
89 Venoy 03 86 44 00 19

PAILLEUSE SIGMA
- Turbine prise de force,
- Bottes rondes ou cubiques,
- Paillage jusqu'à 20 m,
- Option coupe ficelles/filets V Cut



Éts LÉVÊQUE 21 Saffres 03 80 49 63 86 EMILY

SILOFARMER AGRICULTURAL MACHINERY
KONGSKILDE Moving agriculture ahead

Pailleuse distributrice 15.20



15 m³, goulotte de paillage + goulotte de distribution

Bol mélangeur VM 32



32 m³, 3 vis convoyeur frontal à plat

Votre distributeur
Ets LEVÊQUE 21 Saffres - 03 80 49 63 86

// INAUGURATION

58 L'espérance transcendée

Le 20 décembre marquait l'installation de la Pietà de l'Espérance en l'église Saint-Germain de Rouy. Un événement aux multiples résonances.

C'est en présence de Monseigneur Grégoire Drouot, Évêque de Nevers, que se déroula l'installation de la Pietà de l'Espérance en l'Église Saint-Germain de Rouy le 20 décembre. Il fut accompagné par les Pères Geoffroy Reveneau, Arockiasdoss Velangani, Stéphan, René Tchalagassou et les diacres, Michel Siramy, Alain Joliet et Joël Caniou. Dédiée au monde rural et agricole, la Pietà de l'Espérance est introduite par Monseigneur Drouot. *« Voici l'Agneau vainqueur, avec Lui nous vivrons »*. La procession, composée de nombreux agriculteurs ou éleveurs dont Denis Loisy (ancien exploitant), fut accueillie par une haie de tracteurs et un chant grégorien de la chorale Flos de Virga. L'artiste ayant façonné la sculpture d'argile, Anne-Alexandra Bacchetta-Patureau, était aussi présente et explique : *« je l'ai confectionnée en 12 jours, en travaillant 20 heures par jour, un temps consacré à la méditation. Cela m'a transformée car j'ai l'impression d'avoir effleuré un mystère. Si j'ai modelé la matière, l'œuvre m'a modelée également ; difficile de retranscrire ça via des mots »*.



La Pietà de l'Espérance avec Monseigneur Grégoire Drouot, Évêque de Nevers.

Isabeau Ferraro



L'inauguration de la Pietà de l'Espérance fut l'occasion d'introniser les Petits Chevaliers.

Isabeau Ferraro.

Un serment moral

En gardant une certaine pudeur sur son expérience personnelle, elle précise sur son art : *« je suis en recherche permanente de vérité spirituelle et je suis persuadée que chaque artiste a un devoir moral envers la société avec ses œuvres. Au-delà de la croyance religieuse, je pense que l'on peut parvenir à toucher au cœur le monde via une création et transmettre un message. Avec cette Pietà, il s'agissait de donner à voir et à ressentir l'espérance universelle »*. Si dans l'iconographie classique la Pietà représente la Vierge avec le Christ mort, ici, Anne-Alexandra Bacchetta-Patureau brise ce code, avec la représentation d'une enfant tenant un agneau bien vivant – même si les stigmates de la passion sont visibles. D'autre part, l'artiste souligne avoir utilisé des eaux venant de Lourdes et de Paray-le-Monial – hauts lieux spirituels - pour réaliser son œuvre ; ancrant un peu plus son ouvrage dans une dévotion de l'espérance. L'inauguration de la Pietà de l'Espérance fut également l'occasion pour les Petits Chevaliers de prêter un serment : *« Je promets d'avoir un cœur doux. Je promets d'aider ceux qui sont fragiles. Je promets de semer la paix autour de moi. Je promets de respecter et d'encourager les autres. Je promets de prier pour ceux qui souffrent. Je promets de marcher avec Marie-Enfant et de porter l'Amour de Jésus »*. Pour Anne-Alexandra Bacchetta-Patureau, si l'engagement des Petits Chevaliers est un espoir indéniable porté par des enfants, elle souhaiterait voir instaurer un ordre, pour adultes cette fois, dédié à la Vierge. *« Il implique une véritable promesse intérieure de se rendre disponible pour l'espérance »* insiste-t-elle.

Allez encore plus loin

En attendant cette création, Anne-Alexandra Bacchetta-Patureau poursuit son propre engagement auprès du monde rural au travers de sa société VeritArs : *« 50 % des recettes issues des ventes des produits dérivés de la Pietà de l'Espérance (livres, ex-voto, œuvres…) abonderont un fonds d'aide aux agriculteurs qui sera géré par divers organismes : le Diocèse de Nevers, la Mission rurale, la Chambre d'agriculture de la Nièvre ou encore l'association Solidarité Paysan »*. Pour le moment, le site de commande en ligne est en cours de mise au point, mais les demandes peuvent être transmises à abarteadveritatem@gmail.com. Anne-Alexandra Bacchetta-Patureau poursuit : *« le monde rural et le monde agricole traversent un moment critique et je pense qu'aujourd'hui l'unité de tous doit primer pour faire entendre ces voix. À mon sens, la politique oublie l'importance de la ruralité ou encore de l'agriculture, ainsi que des traditions qu'elles portent. Avec des territoires et une profession faite de nombreux sacrifices, il est temps qu'il y ait une véritable reconnaissance des valeurs sacrées qui les composent. Le pain en est un exemple : à la fois nourriture terrestre et symbole liturgique. Il est important de savoir dire merci ; ce qui manque cruellement aux politiques actuelles »*. Elle conclut : *« J'encourage tous ceux qui le souhaitent à aller voir la Pietà de l'Espérance car elle a beaucoup à donner – comme le monde rural et l'agriculture »*.

Chloé Monget

// ART LOCAL

89 Un hommage aux vignerons

Depuis le 9 janvier, Pierre Maraval, photographe icaunais a débuté la collecte de portraits de viticulteurs et du secteur para-viticole. Un projet d'ampleur puisqu'à terme, l'objectif est d'en collecter 1 000.

C'est au sein du domaine Verret, à Saint-Bris-le-Vineux que nous retrouvons Pierre Maraval, ce lundi 19 janvier pour une séance photo pas comme les autres. À l'initiative du projet « 1 000 x vignerons », cet artiste plasticien de renommée international, arrivé dans l'Yonne, il y a près de deux ans, souhaite plonger dans l'univers viticole. *« Il y a quelques années, j'avais réalisé une exposition à Marseille, portée sur les créateurs du goût de manière générale. J'avais été à la rencontre de vignerons provençaux et nous avions eu un échange intéressant »*, confie-t-il. *« Ils m'avaient donné l'idée de faire un projet artistique centré sur le secteur viticole »*, se souvient-il. En réfléchissant, il avoue que *« le vin atteint une sorte de création artistique, et à travers tout le travail qu'ils réalisent, on ressent leur engagement dans le produit fini »*. Après six mois de préparation, Pierre Maraval a commencé à l'étape *« de décrire le paysage viticole, comme un paysagiste et le portraitiste que je suis. L'objectif est de montrer ce secteur-là, en espérant que ça attire l'attention »*. À ce jour, Pierre Maraval a débuté dès le 9 janvier, à Tonnerre, lieu de sa dernière exposition, poursuit ce lundi 19 janvier à Saint-Bris-le-Vineux, se rendra au Lycée Agricole La Brosse la semaine prochaine et terminera par Chablis. Cette dernière escale, il en a conscience durera plus longtemps, *« j'ai donc pris un créneau plus important pour avoir tous les portraits dont j'ai besoin »*. En attendant les prochains vignerons, il compte que *« 137 personnes ont déjà été photographiées »*. Pour l'instant, il se réjouit des personnes rencontrées, car *« elles ont des métiers très distincts, passant du vigneron au transporteur »*. D'une ampleur phénoménale, l'artiste peut compter sur les partenariats de l'Anefa, Alabeurthe Chablis, le cabinet d'architecte MC2, le Crédit Agricole, le BIVB ou encore Fujifilm.

« Une œuvre d'art contemporaine unique »

Après la récolte de l'ensemble des portraits, Pierre Maraval devra passer à l'étape supérieure : *« formater chaque portrait, les monter sur un fonds commun et agrémenter les portraits d'informations que j'aurai récoltés au cours des rencontres »*. C'est le 22 mai, une semaine avant l'événement Fleurs de Vignes, que les portraits seront rendus publiques. *« Nous allons réaliser notre exposition au sein de la cour de l'Abbaye Saint-Germain à Auxerre »*, annonce-t-il. L'objectif sera de *« former une mosaïque de visages et de mots en hommages aux vignerons icaunais »*. Pour l'assister, les ambassadeurs, tels que Sandrine Détolle et Dominique Détolle, vignerons du Domaine des Quatre Saisons à Épineuil, David Mangin-Golly, directeur de rédaction et Éric Poindron, écrivain et consultant œnologique et gastronomique, seront à ses côtés. Par la suite, ce projet artistique donnera lieu à un ouvrage qui rassemblera les mille portraits. *« Nous souhaitons intégrer des textes et des témoignages écrits par des personnalités diverses à tous les niveaux de la création des vins de l'Yonne, qui sera représentatif du dynamisme de ces métiers. Nous ajouterons également des textes historiques l'histoire de chaque territoire viticole icaunais, à savoir Auxerre, Chablis, Joigny, Tonnerre et Vézelay »*, conclut-il, avant de reprendre sa séance photo.

Charlotte Sauvignac



Pierre Maraval, artiste plasticien de renommé international a débuté, depuis le 9 janvier, le projet « 1000 x vignerons ».

Calendrier des prises de vue

Du lundi 26 au vendredi 30 janvier inclus
À Venoy au Lycée de la Brosse :
Lien d'inscription : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfkZndGTOFrONwkxbNtxvX7UzfH6jxI-Seau-gXsmNX3kY6D2A/viewform

Du dimanche 1er février au dimanche 1er mars
À Chablis à la « Galerie MC2 » - 5, rue Auxerroise :
Lien d'inscription :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfL0frB-ZaNBtIsFUQCAiUaEKCWZvD_ghaNVd_LcD7Q1t_Rm8Q/viewform?usp=header

// ALIMENTATION ET NUTRITION

La diète méditerranéenne, un patrimoine vivant et durable

Face à l'urgence climatique, à la croissance démographique, aux inégalités d'accès à une alimentation de qualité et à l'augmentation des maladies liées à la nutrition, l'Union européenne mise depuis 2023 sur un projet inédit, appelé Switch. Financé par son programme de recherche Horizon Europe, il fédère plus de vingt institutions scientifiques autour d'un même objectif : repenser nos systèmes alimentaires en s'inspirant notamment de l'héritage culturel de la diète méditerranéenne.



Switch

La diète méditerranéenne est inscrite au patrimoine de l'Unesco depuis 2013.



Switch

Le convivium italien est une pratique fondamentale de la diète méditerranéenne, qui met l'accent sur la lenteur, la qualité et la convivialité autour d'un repas partagé.

Selon le rapport Sofi 2025 des Nations unies, 673 millions de personnes souffraient encore de la faim en 2024. Dans le même temps, les systèmes alimentaires figurent parmi les principaux émetteurs de gaz à effet de serre, tandis que la population mondiale devrait atteindre 9,3 milliards d'habitants dans les prochaines années, dont près de 70 % vivront en zone urbaine. Autant d'enjeux qui appellent une transformation profonde de la manière dont l'Europe produit, distribue et consomme son alimentation. C'est dans ce contexte que le projet Switch a vu le jour en 2023. Le projet a pour but de créer un réseau européen de *food hubs*, de véritables laboratoires vivants implantés en France, en Espagne, en Italie (deux sites), en Suède et en Allemagne. Pendant quatre années, ces espaces réuniront agriculteurs, nutritionnistes, chercheurs, décideurs publics, journalistes, acteurs de la restauration collective, chefs cuisiniers, enseignants et citoyens pour imaginer des modèles alimentaires plus durables, ancrés dans les territoires et attentifs à la santé. Au cœur de cette démarche se trouve la diète méditerranéenne, bien plus qu'un simple régime alimentaire, c'est un mode de vie reconnu pour ses bienfaits nutritionnels, mais aussi pour ses dimensions culturelles, sociales et environnementales. En s'appuyant sur ce patrimoine vivant, Switch souhaite contribuer à bâtir des systèmes alimentaires plus résilients, assez solides et cohérents, pour répondre aux grands défis du siècle.

La diète méditerranéenne comme boussole

Inscrite au patrimoine de l'Unesco depuis 2013, la diète méditerranéenne est bien plus qu'une façon de se nourrir ou de cuisiner. *« C'est un patrimoine vivant, transmis par les communautés locales, profondément lié aux pratiques agricoles avec un rapport particulier à la terre, au paysage, à la santé, et au convivium »*, assure Sara Roversi, présidente et fondatrice du *Future Food Institute*, grand partenaire du projet. L'Unesco rappelle l'ampleur de ce patrimoine, partagé aujourd'hui par plusieurs pays du bassin méditerranéen, mais dont les origines sont bien antérieures à sa reconnaissance officielle : *« des penseurs comme Parménide et Zénon, tous deux originaires d'Élée (cité grecque antique située dans l'actuelle Italie du Sud, NDLR), développaient une réflexion sur l'harmonie entre l'être humain et son environnement naturel. Leur école philosophique valorisait une conception équilibrée de la vie, dans laquelle modération, maîtrise de soi et le lien avec la nature prenaient une place centrale »*, assure Sara Roversi. Sur le plan médical, l'alimentation méditerranéenne s'est construite grâce à l'accumulation de savoirs dans tout le bassin méditerranéen : L'École de Salerne, fondée au Moyen Âge en Campanie, est encore considérée aujourd'hui comme la *« mère de la médecine occidentale »*. À ces héritages s'ajoutent les traditions agricoles du pourtour méditerranéen, comme la culture millénaire de l'olivier, la production de céréales, la consommation de légumineuses, l'usage d'herbes aromatiques, l'importance du marché local et, surtout, la pratique du convivium. *« Au XXe siècle, l'ensemble de ces savoirs anciens a trouvé une validation scientifique grâce aux travaux d'Ancel et Margaret Keys. C'est dans le Cilento (Italie méridionale) que les deux chercheurs ont observé la remarquable longévité des habitants et leurs faibles taux de maladies cardiovasculaires »*. Des études qui leur ont permis de concrétiser la notion de *« diète méditerranéenne »* : une alimentation saine à base de végétaux, d'huile d'olive, de céréales complètes, associée à une activité physique quotidienne et à une forte cohésion sociale. La ville de Pollica, au cœur du Cilento, apparaît comme un lieu emblématique, engagé dans la préservation de cet héritage. Cette année encore, elle a accueilli le projet Switch dans son campus éducatif, qui accueille chaque année plus de 1 000 personnes venues du territoire, du pays et du monde entier.

Guider les politiques publiques

Au-delà de la recherche, Switch s'est donné une mission politique : éclairer les décisions publiques avec des données scientifiques solides. Les équipes développent des outils numériques capables d'évaluer l'impact environnemental, sanitaire ou économique des différents régimes alimentaires. Elles élaborent également des scénarios prospectifs pour anticiper la transformation des systèmes alimentaires européens. Le projet entend aussi lutter contre les inégalités : un régime durable n'a de sens que s'il reste abordable et accessible aux personnes les plus vulnérables. C'est l'un des fils rouges des expérimentations menées dans les *Food Hubs*. À l'horizon 2027, l'équipe de Switch livrera un ensemble de recommandations, d'outils et de solutions prêtes à être mises en œuvre. Tout cela dans le but de faire émerger une culture alimentaire européenne dans laquelle santé publique, plaisir de la gastronomie et respect du vivant se marieraient volontiers.

Charlotte Bayon

Switch Food Explorer // Mesurer l'impact de ce que l'on mange

Créé par le *Switch project* et présenté par Cristina Masini, doctorante à l'Université de Campanie lors du Sommet mondial *Mediterranean diet feeds the future*, Switch Food Explorer est l'un des outils développés par le réseau Switch, afin d'informer le consommateur sur l'empreinte carbone de sa consommation. Switch Food Explorer est disponible en ligne : il évalue la durabilité des aliments à travers des exemples de recettes, ou à partir de la recette choisie par l'utilisateur, en compilant un ensemble de données sur l'empreinte carbone, la consommation d'eau et la pollution inhérentes à la production d'un produit alimentaire. L'objectif étant de rendre compte de l'impact de ce que l'on consomme, en valorisant les pratiques durables, d'agroécologie et les circuits courts. Les utilisateurs découvrent ainsi des alternatives alimentaires adaptées à leurs goûts, leur santé et leur sensibilité à la préservation de l'environnement. Chaque ingrédient ou plat peut être analysé individuellement : par exemple, une bruschetta au merlu affiche les scores de ses composants, sous forme de classements par couleur, montrant leur impact environnemental. Grâce à une interface simple et intuitive, il permet d'explorer de nouveaux ingrédients, de comparer leurs caractéristiques et de trouver des options plus durables ou plus saines sans sacrifier le plaisir de manger. *« Notre mission est de rendre l'alimentation plus consciente, plus variée et plus accessible à tous »*, explique la créatrice. L'outil permet ainsi de comparer produits et recettes pour guider des choix alimentaires plus responsables au quotidien et réduire l'empreinte humaine.

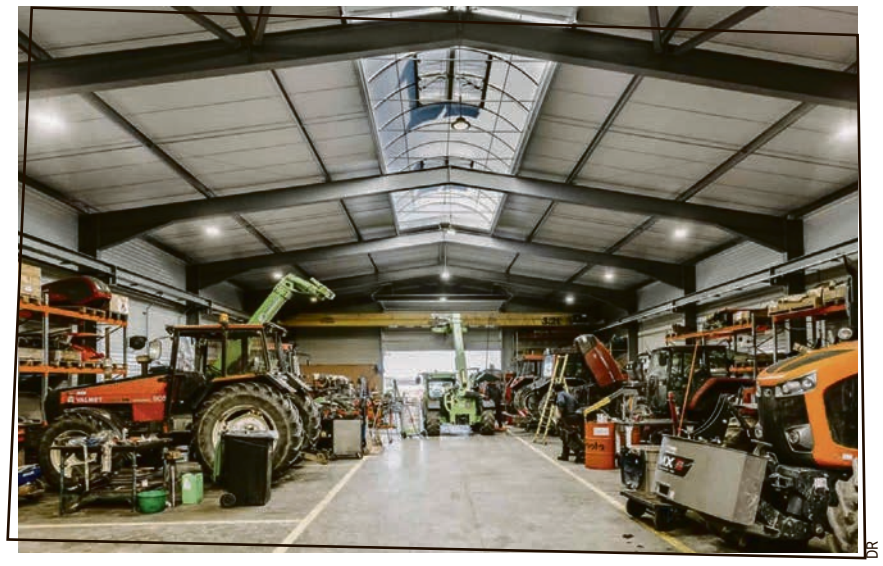
À découvrir sur https://switch-food-explorer.posti.world/switch-home

ÉQUIPEMENT

// VENTES DE MATÉRIELS

Le moral des distributeurs pourrait être meilleur

Le Syndicat national des entreprises de services et distribution du machinisme agricole (Sedima) a présenté, le 11 décembre à Paris, un bilan provisoire des neuf premiers mois d'activité. Beaucoup de feux sont au rouge, notamment dans les secteurs céréaliers et viticoles.



Dans un contexte économique chahuté, la vente de tracteurs standards d'occasion tire son épingle du jeu, avec toutefois des chiffres faibles.

Les ventes de machines agricoles et de leurs outils sont un bon indicateur de la santé du secteur agricole. À son image, l'année 2025 reste assez *« atone »*, a observé Sylvie Domenech, secrétaire générale adjointe du Sedima. À vrai dire, le secteur connaît une croissance faible (entre + 1 % et + 2 %)[1]. Sur les neuf premiers mois de l'année 2025 comparés à la même période de 2024, les ventes de tracteurs standards neufs reculent de 4 % à 5 % avec une baisse très prononcée dans les grandes cultures : de -13 % à -14 %. Le secteur de la polyculture-élevage ne parvient pas à compenser ce recul (-2 % à – 3 %). Dans un contexte économique chahuté, la vente de tracteurs standards d'occasion tire son épingle du jeu, en affichant des chiffres positifs mais faibles : + 2 % à + 3 %. Ce contexte morose se traduit dans les premières immatriculations. Elles se sont chiffrées à 15 809 sur les dix premiers mois, en repli de 17 % sur un an et de 21 % sur la moyenne quinquennale des dix mois 2020-2024.

Repli en Nouvelle-Aquitaine

Par secteur d'activité, ce sont les viticulteurs et les céréaliers, dont les résultats financiers se sont dégradés ces dernières années, qui ont quelque peu plombé les chiffres des concessionnaires. Entre janvier et septembre 2025, le nombre de tracteurs *« vignes neufs »* vendus, recule de -21 % à – 22 %. Sans surprise, ce sont les distributeurs des régions viticoles qui accusent le plus le coup. Ainsi les premières immatriculations baissent de - 66 % en Nouvelle Aquitaine ; - 44 % en Occitanie ; - 43 % en Pays-de-la-Loire ; - 41 % en Bourgogne-Franche-Comté. Pour la seule niche des enjambeurs, seulement 494 matériels ont été vendus en neuf mois (-4 % sur an), avec un repli très marqué en Nouvelle-Aquitaine (-42 %). *« Le matériel d'accompagnement neuf pour les grandes cultures a cédé entre -7 % à -8 % »*, a ajouté Sylvie Domenech. Seuls 12 % des concessionnaires sondés ont constaté une hausse du nombre de matériels de ce type vendus dans leurs magasins entre janvier et septembre. Ils sont en revanche 53 % à remarquer *« une baisse voire une forte baisse »* tant neuf qu'en occasion (-56 %).

Manque de visibilité

À l'inverse les prises d'équipements d'élevages se sont révélées en hausse (en valeur) de 5 à 7 %, ce qui dénote aujourd'hui la bonne tenue de ce secteur. *« L'activité a notamment été soutenue pour les robots de traite »*, a indiqué Sylvie Domenech. En octobre dernier, les concessionnaires restaient confiants pour le dernier trimestre : 39 % des répondants jugeaient que les commandes augmenteraient dans les équipements d'élevage, 33 % les jugeaient stables quand le reste (28 %) les voyait plutôt à la baisse. À ce jour, les trois préoccupations principales des distributeurs de machine agricole restent l'évolution des prises de commandes de matériel neuf et d'occasion (19 %), la diminution des stocks en neuf et occasion (15 %) ainsi que le contexte économique agricole (13 %), poursuit l'étude du Sedima. Si l'on en croit les projections pour 2026, les *« premières tendances sont marquées par un manque de visibilité »*, a pudiquement remarqué la secrétaire générale adjointe. En effet, les prises de commandes de matériels neufs et d'occasion seraient en recul de 75 % pour le secteur viticole et de 88 % pour celui des grandes cultures. Un chiffre à mettre en relation avec une trésorerie qui s'est dégradée depuis le début de l'année pour 50 % des concessionnaires interrogés.

Christophe Soulard

(1) L'enquête de Sedima s'est déroulée entre le 19 septembre et le 10 octobre.

// MACHINISME

Les établissements De Bruin s'installent à Donzy

Dans la Nièvre, le concessionnaire Fendt et Valtra quitte Chateauneuf Val de Bargis pour s'installer à Donzy dans les anciens locaux des parapluies Guy de Jean, sur la zone artisanale de la Croix Arnay. Après 8 mois de travaux, la base a ouvert début janvier.

Certes, il reste quelques gondoles à installer dans le magasin, les enseignes à apposer sur les façades et une partie d'atelier à aménager. Néanmoins, la nouvelle base des établissements De Bruin, dont le siège est à Cerisiers, dans l'Yonne, est fonctionnelle et en capacité d'accueillir les clients du secteur. *« Nous étions à l'étroit dans les anciens locaux de Chateauneuf Val de Bargis,* explique Olivier Dubreuilh, PDG de De Bruin et Buchez. *Nous avions besoin de locaux plus fonctionnels et plus confortables pour nos collaborateurs et clients. Dans notre stratégie de maillage territorial, nous souhaitons proposer une agence à moins de 30 minutes de chaque exploitation sur notre secteur concédé. Ce n'était pas le cas dans le Donziais avec Chateauneuf trop près du siège des établissements Buchez à Corbigny. Nous nous installons donc de l'autre côté du massif forestier qui, par ailleurs, représentait une véritable frontière naturelle. Sur l'ensemble des deux entreprises, nous avons 9 bases au plus près de nos clients. »*



Le bâtiment de 1800 m² couverts accueille ses premiers clients.

Occasion saisie

Olivier Dubreuilh a saisi l'opportunité d'acquérir le bâtiment libre des parapluies Guy de Jean et après plusieurs mois de travaux de mises aux normes, de revêtements de sol et d'enrobés, d'isolation, de création de bureaux et d'une plateforme pour le stockage du matériel, la base est opérationnelle depuis le 5 janvier. Sur un terrain de 9 000 m², le bâtiment de 1 800 m² accueille un libre-service de 300 m², un stockage pièces de 500 m² et un atelier de 800 m². Pour le moment, l'équipe est composée de trois techniciens, deux magasinières et un commercial Fendt.

Plusieurs postes de techniciens sont à pourvoir tout comme un poste de commercial Valtra.

// GROUPE BUCHEZ-DE BRUIN

Bruno Pierrefiche, nouveau directeur opérationnel

Olivier Dubreuilh, P.-D.G. des établissements Buchez et De Bruin, poursuit la structuration de ses entreprises et vient de recruter Bruno Pierrefiche, au poste de directeur opérationnel des deux concessions Fendt et Valtra.

Le dynamisme des établissements Buchez et De Bruin a eu pour conséquence un développement rapide, jusqu'à employer aujourd'hui 100 salariés. Bruno Pierrefiche, nommé directeur opérationnel, aura donc pour mission d'harmoniser les process au sein de concessions aux cultures d'entreprise différentes, pour répondre aux besoins des clients, des constructeurs et dans le respect des collaborateurs. *« C'est un poste où il faut commencer par prendre du recul et étudier ce qu'on peut améliorer dans l'intérêt de tous, tout en améliorant nos performances de service et de réactivité »* confie Bruno Pierrefiche, petit-fils d'agriculteur, natif de Haute-Vienne. À 50 ans, le nouveau bras droit d'Olivier Dubreuilh a déjà passé 28 ans dans le milieu agricole, côté constructeur et distribution. Il a travaillé 13 ans chez Claas, comme inspecteur commercial et responsable développement produit. Il a également œuvré chez John Deere, côté constructeur d'abord, puis en tant que directeur d'une concession dans le Sud-Ouest. Enfin, il a été directeur marketing et communication chez Case IH. Cette bonne connaissance de la filière et du monde agricole lui confère donc toutes les compétences pour satisfaire les attentes des agriculteurs et des constructeurs tout en préparant Buchez et De Bruin à de futurs projets de développement.



Bruno Pierrefiche, une solide connaissance des constructeurs et des réseaux de distribution.

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Soirée d'échanges autour de l'aide alimentaire à Auxonne

• Jeudi 29 janvier

La Communauté de communes Auxonne-Pontailler-Val de Saône, le Secours catholique, l'association Solaal BFC, la Banque alimentaire, le Département de la Côte-d'Or et plusieurs autres partenaires organisent une soirée d'échanges autour de l'aide alimentaire et de ses liens avec le monde agricole. Elle se tiendra de 18 heures à 20 heures à la salle de l'auditorium, sur l'ancienne route nationale. Au programme : exposition, témoignages et apéritif. Les thèmes abordés concerneront le glanage, le jardinage, la distribution de chèques alimentaires durables.

Contact : agathe.mathey@cotedor.fr et par tél. 06 42 27 46 93

NIÈVRE

// Assemblée générale de la SDAE

• 20 février

La Section départementale des anciens exploitants de la Nièvre se tiendra le 20 février à la salle des fêtes de Saint-Benin-d'Azy – horaire à confirmer – en présence d'Hélène Blaud, présidente de la SNAE.

Renseignements : 03 86 93 40 92.

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Flyers, réseaux sociaux : créer des visuels attractifs avec canva

• 26 janvier

À Créancey.

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Analyser et amender mes sols

• 27 janvier

À Bretenière

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Sauveteur secouriste du travail

• Recyclage le 28 janvier

À Nuits-Saint-Georges

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Rédiger mon duer

• 29 janvier

À Nuits-Saint-Georges

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Créer mes cartes de modulation intra-parcellaires

• 29 et 30 janvier

À Bretenière

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Irriguer en maraichage

• 2 février et 16 mars

À Bretenière et sur exploitation

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Inséminer mes vaches

• 9 février et 9 mars janvier

À Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// CERTIPHYTO

• 18 et 19 mars

Initial DENSA et Opérateur AGRI à Bretenière

• 10 mars

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Beaune

• 12 mars

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Châtillon-sur-Seine

• 9 avril

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Francheville en AB

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Réaliser et mettre en place un plan de maîtrise sanitaire

• 2 février

Venez apprendre les exigences de la réglementation sanitaire pour votre activité. Formation d'une journée, lieu à définir.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Taille et greffe des arbres fruitiers

• 2, 3 et 4 février

3 journées de théorie et pratique pour apprendre à tailler et greffer vos arbres fruitiers. Le 2 février sera dédié à la greffe et les 3 et 4 février à la taille. Lieu : Challuy/ Plagny.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Un atelier lombricole pour gagner en autonomie

• 5 et 6 février

Valorisez vos effluents, enrichissez vos sols et gagnez en autonomie grâce à la lombriculture ! Cette formation pratique est pensée pour les agriculteurs qui souhaitent intégrer des solutions de fertilité naturelle dans leurs systèmes.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Webinaire : savoir utiliser les réseaux sociaux de manière pro.

• 6 février

Tirez parti de vos réseaux pour mieux communiquer : apprenez à préparer vos publications, créer du contenu adapté et maximiser leur impact. Durée : 1 h 30.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Les règles d'hygiène en transformation végétale

• 10 février et 3 mars

Maitriser les exigences sanitaires applicables à la transformation végétale anticipez les risques et garantissez la conformité de votre atelier et de vos produits. Formation de deux jours ; lieu : Plombières-lès-Dijon.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Webinaire: animer ses réseaux sociaux sur le long terme et cibler la bonne audience

• 16 février

Faites durer l'effet de vos publications ! Initiez-vous au calendrier éditorial, à la programmation des posts et à l'analyse des statistiques pour booster votre visibilité. Durée : 1 h 30.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// L'intérêt de l'arbre dans les systèmes d'exploitation

• 19 février

Découvrez les bénéfices agronomiques et environnementaux de l'arbre au sein de vos systèmes agricoles, et comment valoriser ces structures dans votre exploitation. Secteur Morvan.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Initiation à l'éducation du dressage du chien de troupeau

• 26 février, 26 mars, 23 avril et 28 mai

Un chien de troupeau bien dressé est un outil précieux pour améliorer vos conditions de travail en élevage. Cette formation progressive vous accompagne dans l'éducation pratique de votre chien, avec une approche adaptée à votre élevage. Lieu à définir. Formation sur 4 jours.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Conduite, entretien et taille des jeunes haies plantées

• 26 février

Donnez à vos haies et arbres fraîchement plantés toutes les chances de réussir : techniques de conduite, d'entretien et de taille adaptées pour atteindre vos objectifs agronomiques et environnementaux.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Utiliser Mes parcelles pour répondre au registre phyto-numérique

• 27 février

Soyez toujours à jours de vos enregistrements phytosanitaires : une formation pratique et synthétique pour maîtriser les enregistrements de vos interventions phytosanitaires en conformité avec les dernières évolutions réglementaires et techniques. Durée : 2 h ; lieu : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er janvier 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er janvier 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,02
12 - 16	2	12,02
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

20/01/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 740 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	6,76	7,76	7,33	+ 0,49
		250-300	6,98	7,22	7,08	- 0,05
		300-350	6,31	7,17	6,62	- 0,35
		350-400	6,16	6,60	6,32	+ 0,11
		400-450	5,80	6,23	5,99	+ 0,07
		450-500	5,41	5,86	5,56	- 0,08
	R	200-250	6,24	6,80	6,68	+ 0,65
		250-300	6,72	6,92	6,83	
		300-350	6,31	6,59	6,36	
		350-400	6,00	6,11	6,06	+ 0,24
		400-450	5,74	5,85	5,81	+ 0,19
F	U	250-300	5,83	6,17	5,98	- 0,13
		300-350	5,72	5,84	5,75	+ 0,01
		350-400	5,41	5,67	5,58	- 0,10
	R	300-350	5,57	5,67	5,64	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 94 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	5,29	5,71	5,51	
		450-500	4,74	4,93	4,85	
	R	300-350	5,16	5,34	5,19	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 320 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,88	4,49	4,11	
F	E	24 à 36 mois	4,90	5,53	5,23	+ 0,01
		- 5 ans	4,74	5,47	4,99	+ 0,15
	U	24 à 36 mois	4,34	4,78	4,57	+ 0,04
		- 5 ans	4,27	5,00	4,50	+ 0,02
		5 à 10 ans	4,17	4,86	4,43	+ 0,04
		+ 10 ans	4,00	4,45	4,17	+ 0,07
	R	- 5 ans	4,00	4,26	4,20	+ 0,04
		5 à 10 ans	3,93	4,27	4,12	+ 0,03
		+ 10 ans	3,60	3,99	3,87	- 0,18

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 154 - Taux de vente : 100 %.

Broutards : Les volumes sont interressants pour attirer des acheteurs. L'activité commerciale reste donc très favorable grâce à des besoins toujours aussi soutenus et une offre globalement de bonne qualité.

Laitonnes / génisses de 18 mois : Le commerce est stable avec des tarifs qui restent attractifs dans les bonnes femelles, qu'elles prennent la direction de l'Italie ou qu'elles restent en France.

Vaches / Génisses de 30 mois : Une belle offre cette semaine cumulée à une présence importante d'acheteurs. La demande est toujours aussi forte avec des cours une nouvelle fois à haussiers.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

19/01/2026

Effectif : 220

Broutards :	(300 - 350 kg)	1860 - 2220 €	6,17 - 6,37 €/kg
Broutards :	(360 - 400 kg)	2310 - 2340 €	5,91 - 6,31 €/kg
Broutards :	(410 - 480 kg)	2270 - 2590 €	5,24 - 5,88 €/kg
Laitonnes :	(280 - 330 kg)	1650 - 1910 €	5,28 - 5,86 €/kg
Laitonnes :	(360 - 390 kg)	2060 - 2170 €	5,54 - 5,68 €/kg
Génisses 24 - 36 mois :	(470 - 650 kg)	2370 - 2830 €	4,38 - 4,99 €/kg
Taurillons :	(490 - 570 kg)	2400 - 2570 €	4,26 - 4,39 €/kg
Vaches légères :		1870 - 2430 €	
Vaches entre deux :		2630 - 2980 €	
Vaches lourdes :		3000 - 3910 €	

Les cours continuent à la hausse dans les broutards et les laitonnes, avec toujours comme demande, que les bovins à l'export soient vaccinés ou dépistés MHE. Le commerce reste actif dans les vaches, tarifs également en progression. Pour une meilleure organisation du marché, merci d'annoncer vos animaux.

Bovins gras : 7

Vaches de viande :	7,44	à	7,66	€ kg de viande.
Génisses de viande :	7,40	à	7,78	€ kg de viande.

Placement rapide à des tarifs en progression. Pas d'invendus.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

12/01/2026

Effectif : 70

Agneaux :	162 - 210 €	3,75 - 5,35 €/kg
Béliers :	105 - 170 €	1,67 - 1,95 €/kg
Brebis :	104 - 193 €	1,70 - 2,06 €/kg

Peu d'apports mais les cours sont en hausse dans toutes les catégories.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

20/01/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 394 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,03	5,43	5,21	+ 0,54
		de 38 à 44 kg	5,08	5,46	5,25	+ 0,47
		de 44 à 50 kg	4,54	5,37	5,10	+ 0,40
		+ de 50 kg	4,38	4,38	4,38	+ 0,36
	R	de 32 à 38 kg	4,73	5,29	4,94	+ 0,65
		de 38 à 44 kg	4,50	4,88	4,77	+ 0,62

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 56 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,76	2,15	2,15	+ 0,13
F	U	+ de 60 kg	2,40	2,50	2,45	+ 0,18

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 36 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	123	152	143	+ 27,00

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 41 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	38 à 44 kg	5,33	5,45	5,42	+ 0,46
		> 44 kg	5,44	5,44	5,44	
	R	de 32 à 38 kg	5,36	5,36	5,36	

OBSERVATIONS

Effectif global : 527 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : L'offre est de qualité très hétérogène, mais n'empêche pas les cours de connaître une nouvelle progression.

Brebis / Béliers : Offre limitée mais de belle qualité. Cours en hausse.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

07/01/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 236 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,89	5,17	5,11	+ 0,73
		de 38 à 44 kg	3,93	5,41	4,70	+ 0,19
		> 44 kg	4,20	4,84	4,71	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 40 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,88	2,36	2,10	+ 0,18

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 35 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		40	88	64	- 30,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 311 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Tendance haussière, aucun invendus.

Brebis : Très peu de volumes, cours haussiers, vente totale.

Retrouvez-nous sur

agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

19 Jan. 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : reprise lente et progressive, fermeté des cours

Bovins maigres : reconduction facile des cours.

POLITIQUES

Alors que le gouvernement a fait une série d'annonces la semaine passée sur la crise agricole, la FNB demeure en attente de réponses urgentes sur un ensemble de dossiers (pertes sur fourrages, décrets d'application, mise en avant de la viande bovine française, avancées sur le sanitaire et les indemnisations DNC et tuberculose, etc …).
Et sur l'enveloppe DNC, la FNB appelle à une révision du cadrage de l'utilisation des 22 millions d'euros en ciblant une indemnisation des éleveurs selon le nombre de broutards bloqués avec un montant de 3 euros/ jour/animal.

SANITAIRE

DNC : conformément aux dispositions prévues et compte tenu de l'absence de nouveau foyer dans cette zone depuis le 28 novembre, le ministère a annoncé qu'à compter du 18 janvier la ZR «Bourgogne – Franche Comté» passe sous statut de ZV (zone vaccinale).
Et le ministère indique que l'Italie appliquera les mêmes conditions d'échange des animaux vers son territoire que celles en vigueur concernant la ZV AURA. Pour la FNB, le protocole d'export depuis les ZV vers l'Italie est un signal positif, mais tout doit être mis en œuvre pour l'alléger progressivement.

Mercosur et manif

Malgré une opposition massive du monde agricole et des citoyens, la Commission européenne poursuit le passage en force de l'accord UE–Mercosur, avec l'aval du Conseil : une véritable trahison pour les éleveurs. La FNB appelle les eurodéputés à voter, le 21 janvier, la saisine de la Cour de justice de l'UE, seul moyen de bloquer la ratification d'un accord inacceptable et dangereux. **Nous appelons tous les éleveurs à se mobiliser aux côtés du réseau FNSEA-JA à Strasbourg les 20 et 21 janvier pour exiger l'arrêt définitif du Mercosur et défendre l'avenir de l'élevage bovin.**

FAIT DE LA SEMAINE

Le 17 janvier, l'UE et les pays du Mercosur ont signé l'accord commercial UE/Mercosur au Paraguay, cela malgré l'opposition de plusieurs États membres, dont la France, et de fortes mobilisations agricoles. Alors que le Parlement n'a pas encore voté sur sa ratification, la question d'une application provisoire n'est pas définitivement écartée par la commission. C'est un véritable passage en force !
Plus que jamais, il faut continuer à se mobilisation : le Mercosur c'est non !

FOCUS

Dans une situation de déni de démocratie sur l'accord Mercosur, avec le passage en force sur la signature avec le Mercosur, des informations ont été données par la Commission à la presse, signalant que l'ensemble du secteur agricole devrait quant à lui être exclu du projet d'accord UE-INDE. Ces informations restent à confirmer, mais il est évident qu'une importation de viande bovine indienne serait une aberration supplémentaire au regard des normes de production et de l'impact économique !

CHIFFRE A RETENIR

282€/place/an

Les indicateurs de référence du contrat type d'intégration de veaux de boucherie ont été mis à jour au regard des résultats des exploitations du réseau Inosys. En 2024, les coûts de production s'élèvent à 282 €/place/an. En parallèle, les produits s'élèvent à 269 €/place/an. Force est de constater que ces derniers ne couvrent toujours pas les coûts de production. La Section veau de la FNB poursuit ses demandes pour une prestation rémunératrice.

EN REGION

Le Congrès de la FNB se déroulera les mercredi 4 et jeudi 5 février à Cournon-d'Auvergne, organisé par la FNSEA 63.
Dans un contexte particulier pour les éleveurs bovins viande, avec le dossier du Mercosur, les dossiers sanitaires (DNC, Tuberculose, FCO, …), l'attente de réponses concrètes des pouvoirs publics (pertes sur fourrages, PAC, …), le congrès permettra de mettre en évidence l'ensemble de ces enjeux pour assurer la pérennité de la production.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

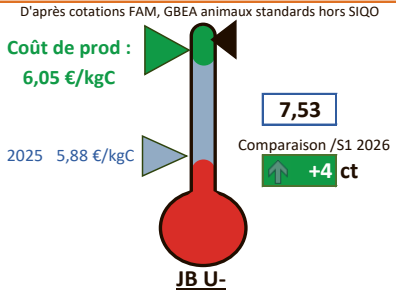
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 2

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

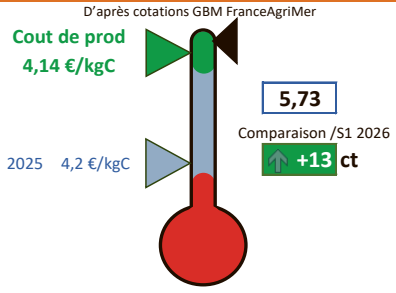
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

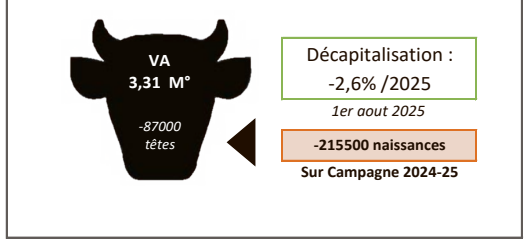
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



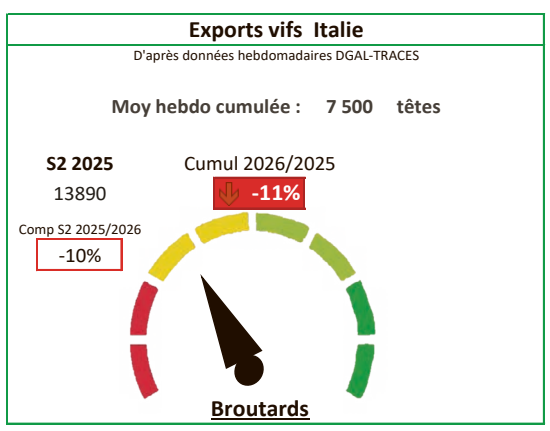
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



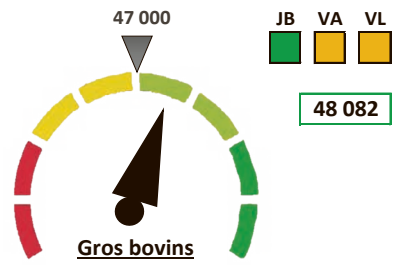
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,25	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,84	Génisse R + (€/kg éc.)
6,05	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,14	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2025

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 3 du 9 au 16 janvier 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** le commerce s'inscrit cette semaine dans une dynamique plus soutenue, marqué par une demande active et une reprise des échanges sur de nombreux marchés. Lorsque la qualité et les volumes sont au rendez-vous, les ventes s'effectuent rapidement dans une ambiance commerciale favorable, avec des cours fermes et souvent orientés à la hausse. Les acheteurs restent bien présents, y compris à l'export. Dans l'ensemble, la tendance reste positive, avec une bonne tenue des prix dès lors que l'offre répond aux attentes du commerce. En femelles, la demande est forte et les cours sont donc majoritairement revus à la hausse.

• **Gros bovins maigres :** les échanges se déroulent dans une ambiance très dynamique cette semaine, appuyée par des besoins importants et une présence marquée des acheteurs. Les vaches de qualité, bien conformées et présentant de l'état, s'écoulent rapidement avec des cours fermes à haussiers. La demande reste régulière sur les autres catégories, permettant une commercialisation fluide et satisfaisante.

• **Boucherie :** l'activité commerciale s'est montrée bien engagée cette semaine, avec des échanges fluides sur la majorité des marchés. La demande reste bien présente face à une offre souvent modérée, permettant une bonne tenue des tarifs, globalement reconduits et parfois légèrement orientés à la hausse. Lorsque les volumes sont plus importants, la commercialisation reste aisée et l'ambiance de marché satisfaisante.

• **Veaux :** l'activité commerciale reste globalement régulière cette semaine, avec des niveaux d'apports variables selon les marchés. Lorsque la qualité est au rendez-vous, la demande se montre active et les ventes se déroulent dans de bonnes conditions, avec des cours majoritairement reconduits et ponctuellement orientés à la hausse. En revanche, les sujets légers ou creux rencontrent davantage de difficultés, avec des prix plus discutés. Plusieurs marchés demeurent encore privés de cotations en raison des contraintes liées aux zones vaccinales.

• **Ovins :** l'activité commerciale progresse de manière inégale selon les marchés. Les sujets bien présentés se vendent facilement, avec des cours reconduits ou en hausse, tandis que les lots plus hétérogènes restent plus difficiles à valoriser. En brebis, le commerce se montre plus dynamique, avec des cours majoritairement reconduits, voire en hausse.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

18 - Vends tracteur Case Puma 215CVX de 2014, 6300 heures, autoguidage d'origine, pneu 50% (XEOBIB en 710 et 650), 68000 euros.
✆ 06 19 82 10 03

38 - Vds moteur IH pour 844 jantes IM en 16 9 34 jantes Renault en en 13 28.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Cause cessation vends tracteur Deutz K420, 110 cv, pont avant et cabine suspendues, 4100 heures, pneus avant neufs.
✆ 06 81 62 15 57

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

71 - Vends tracteur TM135, 9.200 h, A. 2000, TBE, aplatisseur à céréale Acemo, avec vis de reprise 5 mètres, 1 cornadis 5 m 8 places, 1 cornadis 6 m 9 places.
✆ 06 26 11 17 39

Récolte

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8060, 8070 ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

71 - Vends faneuse 540, Fella, hydro revise pro, bon état, et vends foin 2024 70 € + char, et foin 2025, 85 € + cha.
✆ 06 80 65 86 32

Cave

01 - Faucheuse Kuhn concasseur pulvérisateur avec enrouleur et lance pressoir Vaslin cuves résine
✆ 06 75 24 49 62

Elevage

26 - Cause rénovation, vend matériel élevage pondeuse plein air 9000 places TBE.
✆ 06 45 66 71 94

42 - Vends taureaux charolais 14-15 mois, génotypés, issus IA. EARL Elevage Plasse, Régny.
✆ 06 84 53 10 12

57 - Achète distributrice pailleuse Lucas Polyfeed 12 avec commande manuelle.
✆ 06 83 28 38 00

71 - Vend trayeuse caprin Alpha Laval 10 postes, avec système de lavage inclus, bac de caillage sur roulettes 73 l, 4 baquets de caillage 32 l Gilac table d'égouttage 7,20 mx0,80 inox, petite vitrine réfrigérée 87x99 cm, TBE, distrib. de lait 20 l pour marché ou autre (Elimeca).
✆ 06 82 57 26 99

Divers

01 - Vends cellule à grains 60 m3 Diam 3m25, H= 6M, galva, 300 euros à démonter ; 1 cuve fioul 3000L en fer ronde 400 euros.
✆ 06 07 68 22 34

03 - Vends Berlingo HDI 130 2020 70000 klm 3PL attel caméra recul motricité renf pneus neufs.
✆ 06 23 46 73 24

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

03 - Cse cess vds JD3650 mot refait à neuf. Deutz 8006 an 90 ; Renault R7635 av équip forest, chargeur ; presse Claas Rollant 62S, div mat.
✆ 06 75 66 88 32

19 - Vends 3 tunnels + rehausse 60mx23m40. Serre pour maraîchage.
✆ 06 88 79 13 70

19 - AV chambre froide 5.80x4.70 hauteur 4m panneau de 100 MN porte 1m40x1x50 neuve.
✆ 06 45 99 96 47

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (0301)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends silo 8m3, vitrine réfrigérée 2 bacs caillage 200l, bacs 60, 1 chariot, 1 table inox, 1 sarcleuse.
✆ 06 32 44 13 99

26 - Vends débroussailleuse Fs250 Stihl, tronçonneuse Stihl ms 391 guide 50.
✆ 04 75 59 84 68

26 - Vends bas prix cheminée en pierre de taille ciselée main.
✆ 06 18 70 42 98

38 - V. motoculteur 8cv + 1 moteur électrique 8 cv en 380.
✆ Le soir 04 76 59 25 39 ou 06 85 88 63 37

38 - Vends broyeur Berti 2,50 m, rotolabour Kuhn 3 m, Pulvérisateur Tecnoma 800 l rampe 12 m, charrue trisoc Huard 365 sécurité boulons, lève-sac pour épandeur engrais.
✆ 06 81 62 15 57

57 - Vends pailleuse distributrice Lucas Abeille 12 avec goulotte orientable, très bon état ; semoir Accord DL, 3 m, bon état ; semoir Accord DL 4,8 m, pour pièces ; nettoyeur séparateur Denis D50, très bon état ; jante 10 trous, pour pneus 23.1R26 ou 28.1R26.
✆ 06 83 28 38 00

58 - Vends fabrique aliments broyeur 20 ch, mélangeur horizontal 10 ch, 2 bascules automatiques 5 vis, 3 silos. Prix 10 000 €. (0401)
✆ 06 85 83 67 63

71 - Vends presse balle ronde Krone, faucheuse Fella SM206, 5 assiettes, râteliers galva 2 de 3 m, cornadis 3,90 m (11 places) + auge galva pour petits ruminants (10 pièces environ).
✆ 06 68 06 47 97

74 - Vends arceaux nantais 3 mètres avec boucle galva. diam. 5mm, 2 euros pièce. Plus arceaux diam. 0/32 cm largeur 5m50cm galva. 12 euros pièce.
✆ 06 71 05 26 09

Véhicule

Utilitaire

13 - Vends véhicule pick-up Ford Ranger 2010, modèle 2.5 TDCI XLT supercab, 143 cv, couleur noir 142 250 km, très bon état, stationné à l'intérieur, entretien régulier au garage, prix 18 000 €.
✆ 06 12 56 13 03

71 - Achète TOYOTA à partir de 1980 dans l'état même sans CT + MITSUBISHI L200.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

39 - Vends TBE peugeot 207 diesel 5 portes année 2019 CT OK. Je peux baisser le prix.
✆ 06 84 83 19 90

Achat-Vente

Récolte

01 - Propose prestation de récolte avec batteuse John Deere S680i Coupe X 9m équipements colza et cueilleur à maïs 8 rangs - Disponible pour la campagne 2026.
✆ 06 95 50 93 47

01 - Vends 50 bottes enrubannage 2025, bonne qualité, 800kg/botte.
✆ 0 61 63 33 694

07 - Vends foin pn 2025 bottes 450 kg tel 06 79 40 34 44.
✆ 06 79 40 34 44

69 - Vends foin BR ensilage herbe, enrubannage, bonne qualité 2024 et 2025 stocké à l'abri.
✆ 06 08 49 17 72

69 - Vends foin prairie naturelle stockée à l'abri, BR 120 - 130
✆ 06 59 64 66 74

Fourrage

01 - Vends foin + foin de luzerne et luzerne enrubanné BR 120X120.
✆ 06 77 82 95 33

18 - Vends maïs épis balles rondes 120 x 120, maïs très bonne qualité, beaucoup de grains, départ/rendu ; enrubannage luzerne 120 x 120.
✆ 06 17 84 34 79

21 - Vend paille, blé/orge et foin, récolte 2025. Botte 120x90x240. Belle qualité. Transport possible. (0303)
✆ 06 75 39 31 86

39 - Vends foin 2025 ET 2024, bottes rondes et rectangulaires, luzerne 2024, pas de transport.
✆ 06 83 33 88 74

58 - Sud Nevers, cause cessation, vd foin bottes rondes, diam 150 et vente d'herbe 50 ha (possibilité de détaillé). (0304)
✆ 06 62 11 09 65

Propriété

34 - Cause retraite, donne à exploiter gratuitement sur Baillargues (34) 2 vignes en bon état, 1,30 ha de Cabernet-Sauvignon et 70 ares de Viognier.
✆ 06 08 51 15 13

Terrain

83 - Vends bien agricole 1 ha plat bord RD 97 avec maison d'habitation 90 m2 DPE A. 200 m2 serres verre à réhabiliter, serres tunnel, 2 forages eau en quantité, cuve incendie. Enorme potentiel à découvrir. Prix 495 000 €.
✆ 06 18 50 11 99

Location

Agricole

26 - Cède en location parcelle vigne AOC Crozes Hermitage 2,5HA à La Roche de Glun 26.
✆ 06 28 29 35 21

69 - Distributeur automatique FAS EASY 6000 PRO - idéal ventes produits alimentaires froids : à disques rotatifs (pas de chute d'aliments) - rentabilité assurée - excellent état -neuf - vente cause cessation d'activité -Paiements CB. en plus Panneau de signalisation.
✆ 06 51 67 07 50

PLUS D'INFOS SUR

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC

❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher

✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

71 - Recrute salarié agricole 3 jours/semaine pour exploitation polyculture élevage, permis B, connaissance des bovins.

✆ 06 83 57 20 32

Demande

71 - Cherche tous travaux viticole, taille, tirage de bois, expérience plus de 25 ans, travail soigné. (4702)

✆ 06 29 47 88 45

Animaux

Bovin

18 - Vends reproducteurs charolais HBC ; veaux de l'année, ind. IBR, liv. assurée. EARL Trameson 18350 Charly

✆ 06 10 91 41 94

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 13 à 15 mois aptes à saillir, indemnes IBR et BVD. Prix raisonnable. Livraison toutes distances. Earl Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)

✆ 06 31 23 56 01

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (4601)

✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vends 9 vaches Charolaises pleines de 7 mois. Livraison assurée.

✆ 06 86 57 38 41

VENTES AUX ENCHÈRES
REPRODUCTEURS CHAROLAIS
LE 4 FÉVRIER 2026
Charmoy (89)

Union Charolais Croissance

Prochaine date : 11 février

E. DESMAIZIERES - 06 86 27 58 94
H.PERSON - 06 12 74 52 27

Union Charolais Croissance
www.charolaiscroissance.fr

42 - Vends 5 très bons mâles Limousins de 7 à 9 mois, 4 sans corne.

✆ 06 81 33 35 57

42 - ARRIVAGE DE NORMANDES : 13 gén. 1 an ; 12 gén. 18 mois ; 11 gén. 2 ans dont 6 ins. ; 10 gén. prêtes et pleines ; 5 vaches prêtes. Livraison ass.

✆ 06 86 57 38 41
Michel Garrivier

58 - Vends grand choix de taureaux de 14 à 24 mois HBC, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL COLMONT. (0306)

✆ François 06 08 78 05 01 -
Vincent 06 99 25 33 53

58 - Elevage reproducteur limousin Thoulé David vend veaux de l'année avec ou ss cornes. (0305)

✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Elevage HBC origines insémination, vds 1 taureau de 2 ans et 17 repro nés à partir d'octobre 24. Certains : vêlage facile, ss cornes, génotypés. Sélection sur les facilités d'élevage et qualités maternelles. François Bouche, Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (0202)

✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)

✆ 06 78 59 03 92

74 - Prends en pension en alpage privé 40 VL Tarine/Abondance/Montbéliarde en zone reblochon/Abondance, valorisation du lait. Idem Beaufort, salle de traite mobile.

✆ 06 19 99 27 36

74 - Vends taureaux charolais de 12 mois à l'attache vaccinés.

✆ 06 19 33 56 77

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux de 18 mois, mâles 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (4901)

✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Caprin

69 - A vendre, troupeau de 42 chèvres Alpines plus 16 chevrettes – pleines - échographies ok – mises bas prévues pour mi-février-Non cornues. 2 boucs. Cause arrêt activité fromagère. Moyenne 800 Kg lait/ chèvre/an.

✆ 06 51 67 07 50

Ovin

58 - Vends 4 agnelles. (0302)

✆ 06 86 96 39 15

71 - Vends 25 agnelles charolaises inscrites et non inscrites, vaccinées FCO. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.

✆ 06 07 75 81 61

Chien

38 - Vends 5 chiots mâles Border Collie, non LOF, nés le 15/10/2025, N° immatriculation mère 25026864143352005, parents travaillent sur bovins, prix 250 euros.

✆ 06 63 25 20 32

équin

69 - Achète chevaux de selle et poney de réforme. Faire proposition.

06 81 21 25 20

Des professionnels à votre service





Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Suivez-nous sur notre page Facebook

Regardez-nous sur YouTube



Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
☐ La Chèvre — LA CHÈVRE
☐ Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €

☐ 2 ANS 234 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

Mr scan3d
Anciennement dénommée
« PERSPECTIVE 3D »
Société à Responsabilité limitée
Anciennement sous forme de
Société par actions simplifiée
Au capital de 30 000 euros
Anciennement 5 000 euros
Siège social : 21 Route D'Izeure,
21910 NOIRON SOUS GEVREY
980 012 330 RCS DIJON

Le 31/12/2025, l'Associé Unique a décidé :
- de remplacer à compter la dénomination sociale PERSPECTIVE 3D par Mr scan3d et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts
- d'étendre l'objet social aux activités de « Toutes prestations de travaux de petits bricolages, dits «hommes toutes mains» » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts
- d'augmenter le capital social de 25 000 euros par incorporation de réserves.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention :Le capital social est fixé à cinq mille euros (5 000 euros).
Nouvelle mention: Le capital social est fixé à trente mille euros (30 000 euros)
-de transformer la Société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président :Monsieur Stéphane CHARLES,Demeurant 21 Route d'Izeure,21910 NOIRON SOUS GEVREY
Sous sa nouvelle forme de Société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Stéphane CHARLES, gérant.
POUR AVIS, Le Président

AL26021415

MODIFICATIONS MULTIPLES

ARISTEE
SAS- au capital de 8 250 €
Siège social : 9 Rue de la Rente Blanche
21110 IZIER
792 115 412 RCS DIJON

Décision de l'associée unique du 09/01/2026:
- M. Clément CRAUSAZ (1 Rue Anne Franck, 21110 GENLIS) a été nommé en qualité de Président à compter du 01/01/2026 en remplacement de M. Christophe BRUEY décédé.
L'article 21 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M. Christophe BRUEY a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Clément CRAUSAZ.
- le siège social a été transféré du 9 Rue de la Rente Blanche, 21110 IZIER au 1 rue Anne Franck 21110 GENLIS à compter du 01/01/2026 et l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :
Ancienne mention : 9 Rue de la Rente Blanche, 21110 IZIER
Nouvelle mention : 1 Rue Anne Franck, 21110 GENLIS
POUR AVIS, Le Président

AL26021524

Crowe

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SOCIETE DU VAL DES VIGNES
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 Rue de Layer
21570 BRION SUR OURCE
891 258 071 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime en date du 31 décembre 2025, il résulte que Monsieur Robin AUROUSSEAU, demeurant 16 rue des Bordes 21 570 GRANCEY SUR OURCE a été nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Dominique PLIVARD, démissionnaire.
L'article 35 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Dominique PLIVARD a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Dominique PLIVARD.
POUR AVIS,Le Président.

AL26021532

TRANSFORMATION

GAEC PAGEOT GOUGET
GROUPEMENT AGRICOLE
D'EXPLOITAITON EN COMMUN
Au capital de 260 489,64 €
SIEGE SOCIAL : 21390 AISY-SOUS-THIL
402 489 675 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 16/12/2025, la collectivité extraordinaire des associés a décidé la transformation du GAEC en EARL, à compter du 16/12/2025, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : EARL PAGEOT GOUGET
Siège social : 10 rue d'Amont, 21390 AISY-SOUS-THIL
Capital social : 260 489,64 €Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime,conformément à l'article 88 § II de la loin°2010-788 du 12 juillet 2010, la production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques ou d'éoliennes conformément à la loi d'orientation agricole du 27juillet 2010 article 48, les activités de déneigement des routes au moyen d'une lame communale,intercommunale ou départementale, et le salage de la voirie communale, intercommunale ou départementale
Gérant : M. Olivier PAGEOT, demeurant 1 rue d'Amont, AISY-SOUS-THIL (21390)
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
Pour avis et mention, La Gérance

AL26021546

AUGMENTATION DU CAPITAL

APME
Société par actions simplifiée
Au capital de 55 250€
Siège social : 15 rue Charles Dumont
21000 DIJON
RCS DIJON n° 992 321 513

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2026 :
Le capital social a été augmenté de 54 250 euros pour être porté à 55 250 euros, par voie d'apport en nature, par la création de 54250 nouvelles actions de 1 € chacune.
L'article 6 et 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention :
« ARTICLE 6 - Apports :
Le soussigné fait apport en numéraire à la Société, savoir :
La somme de 1 000 ci mille euros.
Lesdits apports correspondent à MILLE (1 000) actions de UN (1) euro, souscrites en totalité et entièrement libérées.
La somme de 1 000 euros a été déposée, dès avant ce jour, au crédit d'un compte ouvert au nom de la Société en formation ainsi que l'atteste le Certificat du dépositaire établi par la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE (Agence Banque populaire de DOLE GREVY, 11 Place Jules Grevy – 39100 DOLE), ainsi que l'atteste un Certificat de ladite banque en date du 31 juillet 2025.
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1 000 euros).
Il est divisé en 1000 actions de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 1000 intégralement libérées et détenues par :
- Monsieur Thomas BARBIER, né le 11 avril 1973 à SAINT LO (50), divorcé non remarié et n'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité, de nationalité Française, demeurant au 60 Avenue Victor Hugo, 21000 Dijon. »
Nouvelle mention :
« ARTICLE 6 – APPORTS
Le soussigné a fait apport à la société au moment de sa constitution en numéraire d'une somme d'un montant de 1 000 (MILLE) euros.
Lesdits apports ont correspondu à MILLE (1 000) actions de UN (1) euro, souscrites en totalité et entièrement libérées.
La somme de 1 000 Euros a été déposée, dès avant ce jour, au crédit d'un compte ouvert au nom de la Société en formation ainsi que l'atteste le Certificat du dépositaire établi par la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE (Agence Banque populaire de DOLE GREVY, 11 Place Jules Grevy – 39100 DOLE), ainsi que l'atteste un Certificat de ladite banque en date du 31 juillet 2025.
Suite à une augmentation de capital réalisé le 8 janvier 2025, Monsieur Thomas BARBIER a fait apport en nature à la Société APME de :
- 50 parts sociales de la Société PLACE DES MEDIAS évaluées à 85 Euros par part
- 1 000 actions de la Société DIJONUP évaluées 50 Euros par action.
Ces dits apports en nature ont correspondu à un apport en nature d'un montant de CINQUANTE QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE (54 250) actions de UN (1) euro chacune, souscrites en totalité et entièrement libérées.
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Suite à l'augmentation de capital réalisée par procès- verbal en date du 8 janvier 2025, le capital est désormais fixé à la somme d'un montant de CINQUANTE- CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (55 250 euros).
Il est divisé en 55 250 actions de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 55 250 intégralement libérées et détenues par :
- Monsieur Thomas BARBIER, né le 11 avril 1973 à SAINT LO (50), divorcé non remarié et n'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité, de nationalité Française, demeurant au 60 Avenue Victor Hugo, 21000 Dijon.»
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis

AL26021548

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CG SQUARE
SARL au capital de 2 000 €
Siège social : 38 Rue des Forges
21000 DIJON
841 634 124 RCS DIJON

Selon délibérations du 23/12/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL CG SQUARE a décidé de transférer le siège social du 38 Rue des Forges, 21000 DIJON au 3 Rue Jehly Bachellier - 21121 FONTAINE LES DIJON, à compter du 23/12/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, La Gérance

AL26021558

DEMISSION DE GÉRANT

EARL JOYANDET OLIVIER
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 149 805 €
61 rue de France
21610 FONTAINE-FRANCAISE
331 551 507 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal des délibérations d'une Assemblée Générale Extraordinaire,régulièrement convoquée et tenue le 23/12/2025,les associés ont constaté la démission de Nadine JOYANDET de ses fonctions de gérante, ce à compter du 31 décembre 2025.
Pour avis, la Gérance

AL26021572

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

HOLDING G. GOUGES
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 7, Rue du Moulin
21700 NUITS ST GEORGES
509 253 878 RCS DIJON

Par décisions du 22/12/2025, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'administration, d'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait être propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis

AL26021574

MODIFICATION DU CAPITAL

WATELET GROUP
SARL au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 11 boulevard Gustave Eiffel
21600 LONGVIC
499 399 186 RCS DIJON

Par décision du 15/12/2025, l'associé unique a décidé, à compter du 15/12/2025,d'augmenter le capital de 500 000 € par l'incorporation de réserves et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts

AL26021579

NOMINATION DE CO-GÉRANT

LES ECOLES
Société civile au capital de 200 €
Siège social : Impasse des Forgerons
21800 Chevigny St Sauveur
798 057 253 RCS DIJON

Par délibération du 4/9/2025, les associés ont nommé en qualité de cogérant Romain PASCAL, né le 23/12/1988 à Sens (89), demeurant 29, allée les Hauts du Bois de Grancey21380 Messigny-et-Vantoux pour une durée illimitée à compter du 4/9/2025.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis

AL26021581

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL BAULOT LA ROCHETTE
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 268 950 euros
La Rochette
21140 VIC DE CHASSENAY
381 488 154 RCS DIJON

Par décisions en date du 1er janvier 2026,l'associé unique a- nommé Monsieur Julien BAULOT et Madame Jeanne LAMBERT, demeurant tous deux 1 route de Sauvigny, Cernois, VIC-DE-CHASSENAY(21140), co-gérants de la société pour une durée illimitée,
- décidé d'augmenter une première fois le capital social de la somme de 94 545,00 euros et une seconde fois de 50 400,00 euros pour être porté à 413 895,00 euros
- décidé la transformation de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION SOCIALE : GAEC DE LAROCHETTE
SIEGE SOCIAL : 6 rue de la Rochette – 21140 VIC DE CHASSENAY
DATE D'AGREMENT PAR LE PREFET DU DEPARTEMENT DE CÔTE D'OR : 02/12/2025
N° D'AGREMENT : 1 408
Pour avis et mention, La Gérance

AL26021583

MODIFICATIONS MULTIPLES

GAEC DU CLOU
Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Au capital de 160 960,00 euros
Siège social : 21140 GENAY
318 519 352 RCS DIJON

Par une AGE en date du 1er janvier 2026, la collectivité des associés a
- autorisé Messieurs Robert LABIE et Yorick LABIE à démissionner de leurs fonctions de cogérant à compter du 31 décembre 2025
- nommé Monsieur Anthony ARNOUIL, demeurant 12 rue du Morvan – 21390 MONTIGNY-SAINT-BARTHELEMY,et Monsieur Guy ROGER,demeurant 2 rue du 3 août 1944 – 21140 GENAY,co-gérants de la société pour une durée illimitée
- décidé de modifier la dénomination sociale du GAEC en GAEC ROGER-ARNOUIL
- décidé de préciser l'adresse du siège social qui est situé : 8 Voie de la Messe – 21140 GENAY.
Le tout à compter du 1er janvier 2026.
Pour avis, La gérance.

AL26021591

// GÉRANCE

SOBEM SCAME
Société par actions simplifiée
Au capital de 650 000 euros
Siège social : 21410 STE MARIE SUR OUCHE
015 551 278 RCS DIJON

AVIS DE FUSION

Aux termes d'un procès-verbal en date du 23/12/2025, l'associée unique a :
- Approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date du14/11/2025, aux termes duquel la société SOBEM NG, société par actions simplifiée au capital de 2 315 000 euros, dont le siège social est 158 Grande rue 21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro751 249 780 RCS DIJON, a fait apport, à titre de fusion, à la société SOBEM SCAME de la totalité de son actif évalué à 9 604 376,54 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 348 825,10 euros, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 9 255 551,44 euros
- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 655 425,87 euros pour le porter de 650 000 euros à 1 305 425,87 euros, par la création de 15 440 actions nouvelles de même valeur nominale, de même catégorie que les anciennes, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société SOBEM NG à raison de 1 action de la société SOBEM SCAME contre 149,937 de la société SOBEM NG.La prime de fusion s'élève globalement à 8 600 125,57 euros
- Décidé, de réduire le capital social d'un montant de 650 000 euros pour le porter de 1 305 425,87 euros à 655 425,87 euros, par l'annulation des 15 312 actions de la société SOBEM SCAME transmises par la société absorbée.La fusion est devenue définitive le 23/12/2025 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société SOBEM NG en date du 23/12/2025 et du procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société SOBEM SCAME en date du 23/12/2025, la société SOBEM NG se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.La fusion a un effet rétroactif au 01/01/2025, d'un point de vue comptable et fiscal,de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société SOBEM NG depuis le 01/01/2025 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées,selon le cas, au profit ou à la charge de la société SOBEM SCAME et considérées comme accomplies par la société SOBEM SCAME depuis le 01/01/2025
- Décidé, d'augmenter son capital d'un montant de 116 574,13 euros pour le porter de 655 425,87 euros à 772 000,00 euros, par élévation de la valeur nominale à 50,00euros par action, et ce par incorporation directe au capital d'une somme globale de 116574,13 euros, prélevée à hauteur de 71 194,15 euros sur le compte « Prime de fusion» et à hauteur de 45 379,98 euros sur le compte « Autres réserves ».
En conséquence, l'article 8 des statuts relatifs au capital social a été modifié comme suit :
ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
«Le capital social est fixé à SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE euros (772 000euros).Il est divisé en 15 440 actions de 50,00 euros chacune, de même catégorie.»
Par décisions de l'associée unique de la société SOBEM SCAME en date du 23/12/2025, la société SCAME PARRE S.P.A., Société par actions italienne au capital de 6 000 000,00 euros, dont le siège social est situé Via Costa Erta 15 PARRE (BG) CAP24020 (Italie), immatriculée au Registre du commerce de BERGAME (Italie) sous le numéro BG-136163, représentée par M. Stefano SCAINELLI, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la société SOBEM NG, société absorbée, à compter du 23/12/2025.
Pour avis, Le Président.

AL26021487

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Me Pascale CARILLON, notaire associé à IS SUR TILLE (21120), 31 bis Rue François Mitterrand le 05 janvier 2026, enregistré au service de l'enregistrement de DIJON le 09 janvier 2026 dossier 2026 00000730 référence 2104P01 2026 N 00055 contenant cession de fonds de commerce
La Société dénommée SARL BAZZI ET FILS, Société à Responsabilité Limitée (Société à associé unique) au capital de 150.000,00 € ayant son siège social à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 20 Rue François Mitterrand identifiée sous le numéro SIREN 411043615 immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (Côte d'Or).
A vendu à
Madame Estelle SEVAT, Vendeuse, demeurant à DIENAY (Côte-d'Or) 13 Rue Charles de Meixmoron, célibataire majeure. Née à DIJON (Côte-d'Or) le 19 novembre 1979
Un fonds de commerce de VENTE DE FRUITS ET LEGUMES, FLEURS, PRODUITS REGIONAUX et SPIRITUEUX connu sous le nom de FRUIT GIVORE situé et exploité à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 34 Rue Dominique Ancemot dans des locaux appartenant à Monsieur Christophe GENTIL et Madame Cécile RANOUX, son épouse, « BAILLEUR » ainsi qu'il sera dit ci-après, et pour l'exploitation duquel la SARL BAZZI ET FILS est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 411 043 615,
Moyennant le prix de VINGT CINQ MILLE EUROS (25.000,00 €) s'appliquant savoir :
- aux éléments incorporels : pour QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 €)
- aux éléments corporels : pour DIX MILLE EUROS (10.000,00 €).
Entrée en jouissance : A compter du 05 janvier 2026.
Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Me Pascale CARILLON, notaire où domicile est élu à cet effet dans les 10 jours suivants la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.
Pour avis, Le Notaire

AL26021554

// DIVERS

LEGATIS NOTAIRES — Notaires de France

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Maël VIARD, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 14 janvier 2026,
a été a été reçu le l'aménagement de régime matrimonial avec un apport de bien immobilier à communauté.
ENTRE :Monsieur Patrice Hubert Roger MAZIER, retraité, et Madame Odile Elisabeth BOTTA, retraitée, demeurant ensemble à SENNECEY-LES-DIJON (21800) 3 rue Claude Bernard.
Monsieur est né à LANGRES (52200) le 15 avril 1955,Madame est née à DIJON (21000) le 16 décembre 1957.
Mariés à la mairie de SENNECEY-LES-DIJON (21800) le 15 avril 2006 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL26021562

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du **19/01/2026**
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Nantoux : Vente de 100% des parts d'une SCEA qui a son siège social à Nantoux
Noiron-sur-Seine : Parcelle de bois située en aire AOC Bourgogne - Urbanisme : RNU 17 a 15 ca 'COUCHANT MARTIN' : ZH-0004
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **09/02/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26021598

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION PAR TUP

SOBEM NG
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 315 000 euros
Siège social : 158 Grande rue
21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE
751 249 780 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du23/12/2025, les associés de la société SOBEM NG ont approuvé le traité établi sous signature privée en date du 14/11/2025, et portant fusion par absorption de leur Société par la société SOBEM SCAME, société par actions simplifiée au capital de 650 000 euros,dont le siège social est 21410 STE MARIE SUR OUCHE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 015 551 278.
L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société SOBEM NG, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la société SOBEMS CAME et les actions émises en augmentation de son capital par la société SOBEM SCAME étant directement et individuellement remises aux associés de la société SOBEM NG, à raison de 1 action de la société SOBEM SCAME pour 149,937 actions de la société SOBEM NG.
L'associée unique de la société SOBEM SCAME, en date du 23/12/2025, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société SOBEM NG sont devenues effectives à cette date.
Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, Le président.

AL26021486

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SORMAD
Société civile de portefeuille
Au capital de 8 003,57 euros
Siège social : 5 Impasse Charles Richet
21200 BEAUNE
301 794 384 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Philippe LAURENT, demeurant 5 Impasse Charles Richet - 21200 BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au 5 Impasse Charles Richet - 21200 BEAUNE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL26021541

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ROCHE FLUVIAL ENTREPRISE, par sigle RFE
Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 30 000 €
Siège social : Hameau de Montot
21430 BRAZEY-EN-MORVAN
498.558.378 RCS DIJON

La collectivité des associés, par décisions unanimes en date du 18/12/2025, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, sa mise en liquidation, et a nommé comme liquidateur Monsieur Elie ROCHE demeurant 10 Rue de la Halle au Blé 21210 SAULIEU avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société situé Hameau de Montot 21430 BRAZEY-EN-MORVAN, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et tous les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Guichet unique et du RCS de DIJON.

AL26021555

CLÔTURE DE LIQUIDATION

O' P'TIT GLOUTON
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège : 4 route de Dijon
21250 POUILLY SUR SAONE
Siège de liquidation :
2 rue de l'Ancien Phare
21200 CHOREY LES BEAUNE
840 458 988 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 22 décembre 2025 au 2 rue de l'Ancien Phare - 21200 CHOREY LES BEAUNE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Laurent BOISSET,demeurant 2 rue de l'Ancien Phare - 21200 CHOREY LES BEAUNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26021569

DISSOLUTION ANTICIPÉE

VIV'Z & Co
Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social et de liquidation :
7 Rue de la Corvée du Pont
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
977 541 309 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/11/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mme Virginie MAURICE, demeurant 7 Rue de la Corvée du Pont - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX, pour toute la durée de la liquidation,avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social : 7 Rue de la Corvée du Pont - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26021586

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CG PRIM'
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 7 000 euros
Siège social et de liquidation :
3 Rue Jehly Bachellier
21121 FONTAINE LES DIJON
813 598 620 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23/12/2025 au 3 Rue Jehly Bachellier - 21121 FONTAINE LES DIJON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M.Gilles GAUCHEY, demeurant 3 Rue Jehly Bachellier - 21121 FONTAINE LES DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26021593

// CONSTITUTION

LES REVES EN COULEURS
SARL unipersonnelle
Au capital de 3000 euros
Siège social : 42 rue du Canal
21170 ST USAGE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29/12/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : LES REVES EN COULEURS
Siège social : 42 rue du Canal, 21170 ST USAGE
Objet social : l'exploitation de tous fonds de commerce relatif aux loisirs créatifs, à l'achat revente et la mise à disposition sur place de jeux de société, l'animation d'ateliers notamment de loisirs créatifs
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 3000 euros
Gérance : Mme Aurélie BUISSON, demeurant 42 rue du Canal, 21170 ST USAGE,assure la gérance.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL26021385

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15/01/2025, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : FIN&SOL
Siège social : 12 Rue du Val de Norges - 21490 NORGES LA VILLE

ANNONCES LÉGALES

Objet social :Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation,aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location nue ou meublée, ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et ce, au moyen de ses capitaux propres ou au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société. Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI FIN&SOL et cession à titre exceptionnel desdites participations. Mise à disposition des locaux à titre gratuit.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Rémy OERTLI, né le 28 mars 1956 à LANGRES (52) demeurant 12 Rue du Val De Norges - 21490 NORGES LA VILLE et Monsieur Simon OERTLI, né le22 aout 1981 à CHAUMONT (52), demeurant 38 Rue de Jouvence – 21000 DIJON
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas,agrément obtenu à l'unanimité des associés.
Pour avis, La Gérance

AL26021564

NIÈVRE

// MODIFICATION

SCP S. KOWAL et E. DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (58800)
22 Avenue du Champ de Foire

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LES ATELIERS DU MORVAN SAS

Société par actions simplifiée
Siège social : lieudit les craies,
Egreuil - 58110 AUNAY EN BAZOIS
Capital social : 5.000,00 €
SIREN : 817422694

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 08 décembre 2025, a été nommé président de la société Monsieur Ermanno FICI, demeurant à AUNAY EN BAZOIS (58110), 165 impasse les craies, à compter du 05 décembre 2025
En remplacement de Madame Joëlle GRIBET épouse FICI, demeurant à AUNAY EN BAZOIS (58110), Les craies, Egreuil, ayant cessé ses fonctions.
Pour avis, le président

AL26021556

TRANSFORMATION

SOCIETE PARISSE

SARL transformée en SAS
Au capital de 47 000 €
Siège social : ZA de la Croix Arnay
58220 DONZY
450 138 979 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 15/01/2026 l'Associé Unique a décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
Ancienne mention : SARL
Nouvelle mention : SAS
- Administration :
Ancienne mention : Gérant : M. Laurent PARISSE
Nouvelle mention : Président : M. Laurent PARISSE dt à VARENNES VAUZELLES (58) – 16, rue Jean Mermoz
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
Agrément : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle et est soumise à l'agrément de la collectivité des associés en cas de pluralité d'associés.
Pour avis

AL26021585

CHANGEMENT DE GÉRANT

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE CARROUGE

Société civile immobilière
Capital : 1.000,00 EUR
Siège social : Chassy
MONTIGNY EN MORVAN (58120)
RCS NEVERS 487 956 096

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 janvier 2026, a été nommée gérante de la société Madame Valérie JOINDOT demeurant à MONTREUILLON (58800), 8 rue de la Chapelle, Chassy, à compter du 15 janvier 2026
En remplacement de Monsieur Philippe JOINDOT et de Madame Louise JOINDOT née HILLENDECK-RESSAIRE demeurant tous les deux à MONTIGNY EN MORVAN (58120), Chassy, ayant cessé leurs fonctions.
Pour avis, le gérant

AL26021595

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

Nouvelle Imprimerie Laballery

SCOP SA à capital variable
Siège Social : allée Louis Blériot
58500 CLAMECY
RCS CLAMECY : B 392 607 545

Aux termes d'une délibération en date du Vendredi 14 Novembre 2025,
Le conseil d'administration a révoqué le mandat de Directeur Général de Monsieur Hubert PEDURAND et élu Madame SAGNELONGE Emilie, Présidente Directrice Générale.
Pour avis, Emilie SAGNELONGE, Présidente Directrice Générale

AL26021596

// GÉRANCE

FIN DE LOCATION GÉRANCE

Le contrat de location-gérance consenti par acte ssp du 14/04/2023 par M. André MARGUERITTE dt à COULANGES LES NEVERS (58) – 6, rue des Marguerites à la société TAXI CAROLA, SAS au capital de 1 500 € ayant son siège social à NEVERS (58) – 20, rue des Sablons, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 803 113 612 ayant pour objet une autorisation de stationnement taxi n° 2 délivrée par la mairie de COULANGES LES NEVERS (58), a pris fin à effet du 15/01/2026.

AL26021582

// DIVERS

SELAS Pierre JOURDIER - Marie CHERAMY - Jean-Charles REROLLE
Titulaire d'offices Notariaux à NEVERS et DECIZE

Office de Nevers
3 rue Henri Barbusse
58000 NEVERS
03.86.59.75.00

NOTAIRES

Office de Decize
8 rue Carnot
58300 DECIZE
03.86.77.08.08

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à 3, rue Henri Barbusse, le 25 août 2025,
Monsieur Michel, Albert, Pascal GAILLOUSTE né à AGEN (47000) le 17 avril 1962, et Madame Marie-Antoinette MONTAGNINI, née à MARSEILLE (13001) le 6 novembre 1962.demeurant ensemble à VARENNES-VAUZELLES (58640), 8, rue Pablo Neruda, mariés à BON ENCONTRE (47240) le 11 août 1990,
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, sont convenus dans l'intérêt de la famille, d'aménager leur régime matrimonial en supprimant la clause d'attribution intégrale au profit du conjoint survivant.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL26021567

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 4 février 1985,
Madame Denise Marie Claire BESSON, en son vivant retraitée, demeurant à NEVERS (58000) 9 rue des Francs Bourgeois.Née à SAINT-BENIN-D'AZY (58270), le 14 octobre 1927.Célibataire.Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.Résidente au sens de la réglementation fiscale.Décédée à NEVERS (58000) (FRANCE), le 17 octobre 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 19 janvier 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thibaut MARIE, Notaire à NEVERS 1 Rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26021602

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DE LA BEAUBUTAINE

Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
Au capital social de 49 058,09 Euros
Siège social : La Beaubutaine
58310 ST VERAIN
RCS NEVERS – N° 353 049 141

Suivant délibération d'AGE du 31 décembre 2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société EARL DE LA BEAUBUTAINE.M. Thierry SOULET, demeurant à La Beaubutaine - 58310 ST VERAIN, est nommé liquidateur.
Toutes correspondances et notifications seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé : La Beaubutaine - 58310 ST VERAIN.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur

AL26021523

FIDACT

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EC ÉNERGIE SAS

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Le Boulet
58350 CHASNAY
Siège de liquidation : 1 Le Boulet
58350 CHASNAY
930013909 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues parles statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric BLOUZAT, demeurant 1 Le Boulet 58350 CHASNAY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation,réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 1 Le Boulet 58350 CHASNAY.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL26021528

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCEA BOULLE

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital social de 203 031,60 Euros
Siège social : Montigny-En-Morvan
58120 CHATEAU-CHINON (Ville)
RCS NEVERS – N°390 319 804

Suivant délibération d'AGE du 31 décembre 2025, les associés ont décidé à effet du 31 décembre 2025 la dissolution anticipée de la société.
M. et Mme BOULLE Pascal et Françoise, demeurant au 48 chemin de l'huis Billard 58120 MONTIGNY-EN-MORVAN, sont nommés liquidateurs.
Toute correspondance et notification seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé : 48 chemin de l'huis Billard - 58120 MONTIGNY-EN-MORVAN
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, les liquidateurs

AL26021544

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
16 Boulevard de la République

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une AG le 05/06/2025, la SARL DU PORT AUBRY, au capital de36 000,00 € ayant son siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE(58200), Port Aubry, SIREN 513437442 RCS de NEVERS, Monsieur Clément MELET, demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), rue des Vignes Ste Brigitte, a été nommé liquidateur de ladite société.
Il a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/10/2024.
Le siège de liquidation a été fixé au COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), rue des Vignes Ste Brigitte.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26021575

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PARIS WINE & COUNTRY TOUR

PW & CT
SAS au capital de 10 000€
Siège social : La Bâtisse, Route de Ciez
58410 Entrains sur Nohain
520 704 214 RCS Nevers

Suivant délibération du 09 Janvier 2026, au siège social de la SAS PARIS WINE & COUNTRY TOUR, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a constaté l'existence d'un boni de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
LE LIQUIDATEUR

AL26021584

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI DES CHAMPS DESSUS

Société civile immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social : 1, rue Renée Pasquet
58 400 CHAULGNES
821 895 737 RCS NEVERS

Par décisions unanimes des associés en date du 16 janvier 2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du jour même.
Monsieur David SAGET, demeurant 17, route d'Antibes – 58 400 Mesves-sur-Loire a été nommé comme liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé à son domicile.
Pour avis

AL26021594

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCCV ILOT COLBERT2

Société Civile de construction vente
En liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège social : 11, rue Bovet
58000 NEVERS
849 265 624 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/12/2025 les associées ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé les sociétés SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA NIEVRE (711 880 021 RCS NEVERS) et C.D.R. PROMOTION (814 541 033 RCS CLERMONT-FERRAND) de leurs mandats de liquidateurs, donné à ces dernières quitus de leur gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/10/2025.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL26021600

// CONSTITUTION

Exco Alpha

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 23/12/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : ESPACE LOIRE.
Siège : 19 rue Charlie Chaplin, 58640 VARENNES VAUZELLES.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros.
Objet : l'acquisition, la rénovation, l'aménagement,l'exploitation, la location meublée de logements en courte, moyenne et longue durée, la gestion de résidences, locations saisonnières ou touristiques,la fourniture de services annexes tels que conciergerie, blanchisserie, room service,entretien, gestion technique.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective, chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Anthony MARTINS,-demeurant 19 rue Charlie Chaplin, 58640 VARENNES-VAUZELLES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL26021530

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 09/01/2026, il a été constitué une SARLU dénommée TOM SOLO
Objet social : tout commerce, dont l'exploitation de toute épicerie ou supérette, et portant notamment sur les produits suivants : alimentation, produits frais et surgelés,droguerie, aliments et produits pour animaux, produits ménagers et d'hygiène, flagrance,articles de papeterie et librairie, bimbeloterie, jeux et jouets, cartes postales, fleurs, articles textiles, articles de maison, cadeaux, articles de pêche, et d'une manière générale tous produits d'utilité courante pouvant satisfaire les besoins des ménages.
Siège social : 40 Grande rue - 58130 GUÉRIGNY
Capital : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Thomas CHMIELOWIEC demeurant La Gérauderie - 195,Chemin de la Forêt - 58320 Parigny-les-Vaux
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26021543

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 12 janvier 2026, à BAZOCHES-SUR-LE-BETZ.
Dénomination : JDMI.
Forme : EURL.
Siège social : 90 Route du Mont Recou, 58140 BRASSY.
Objet : La maintenance industrielle dans tous les secteurs d'activité, y compris dans les travaux publics et le secteur agricole et l'électricité générale.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1 000 euros
Gérant : Monsieur Jessy DARUL, demeurant 307 Les Étangs de Béon, 45210 BAZOCHE-SUR-LE-BETZ
La société sera immatriculée au RCS NEVERS.
Pour avis, Le gérant

AL26021553

FIDACT

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRASSY du 14.01.2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : GILLES VIANDES
Siège : 11 Route de la Ribaudelle, 58140 BRASSY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Le négoce de produits carnés.Le négoce de bestiaux.Le consulting auprès des professionnels de la boucherie et de la charcuterie.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Gilles BOURLAND, demeurant 11 Rue de la Ribaudelle,58140 BRASSY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS, Le Président

AL26021578

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

GAEC THIBAULT

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
agréé le 24 août 1991
Par le comité départemental
d'agrément de l'Yonne
Au capital de 177 000,00 euros
Siège social : 1 rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord
89140 MICHERY
383 025 574 RCS SENS

Aux termes de l'assemblée générale du 19 décembre 2025 :
- M. Franck THIBAULT, demeurant à MICHERY (89140) 6 Grande rue, a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du 19 décembre2025
- M. Vivien THIBAULT, demeurant à MICHERY (89140) 6 rue de l'Église, a été nommé gérant à compter du 19 décembre 2025.
Pour avis, la gérance.

AL26021547

MODIFICATIONS MULTIPLES

GAEC COLLOT-CHESNET

GAEC au capital de 219 600 €
Siège social : les Gauthiers
89170 MÉZILLES
394 756 126 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 décembre 2025, la collectivité des associés a :
- pris acte de la démission de M. Laurent CHESNET de ses fonctions de gérant
- transféré le siège le siège social à SAINT FARGEAU (89170), 365 chemin de Beauregard.
Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés.
- prorogé la durée de la société de 84 ans,reportant ainsi son terme au 25 avril 2123.
Pour avis, la gérance.

AL26021552

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI RUPERO

Société civile immobilière
Au capital de 100 €
Siège social : 9 Grande rue
89000 PERRIGNY
RCS AUXERRE 913.399.580

Le 6 janvier 2026, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social au **44 avenue Pasteur** à compter du 6 janvier 2026.
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Le gérant.

AL26021576

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFORMATION

MASSOT EV SARL

Société à responsabilité limitée
Transformée en
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : Lieudit Les Champs Chevaux
89310 ETIVEY
900 660 036 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 15janvier 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er février2026, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.La dénomination de la Société devient « MASSOTEV SAS ».
Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés,doit être autorisée par la Société.
Monsieur Emmanuel ROSSI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Société HOLDING ROSSI, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, Siège social : Lieudit Les Champs Chevaux 89310 ETIVEY, 900 521 568 RCS AUXERRE.

AL26021580

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL ROBILLIART BRUNO

EARL au capital de 124 600 €
Siège social : les Neuvraines
89220 CHAMPCEVRAIS
435 399 472 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 18 décembre 2025,ce dernier :
- A pris acte de la démission de M. Bruno ROBILLIART de ses fonctions de gérant. M. Enzo ROBILLIART, demeurant à CHAMPCEVRAIS (89220), les Neuvraines, 2542 route du Pressoirt,a été nommé gérant pour une durée non limitée
- A modifié la dénomination sociale qui devient :EARL ROBILLIART ENZO
- A prorogé la durée de la société de 73 ans,portant son terme au 3 mai 2124
- A complété le libellé de l'adresse du siège social qui est : 2542 route du Pressoir, les Neuvraines –89220 CHAMPCEVRAIS.
Pour avis, la gérance.

AL26021587

CHANGEMENT DE GÉRANT

GAEC JOFFRIN-TERRAGE

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
agréé le 16 avril 2015
Par le comité départemental
d'agrément de l'Yonne
Au capital de 50 835 €
Siège social : 22 Grande rue
89360 BERNOUIL
403 711 385 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale du 29décembre 2025 :
M. Bruno JOFFRIN, demeurant à BERNOUIL (89360), 22 Grande rue, a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du 29 décembre2025
M. Damien JOFFRIN-TERRAGE, demeurant à BERNOUIL (89360), 22 Grande rue, a été nommé aux fonctions de gérant, à compter du 29 décembre 2025.
Pour avis, la gérance

AL26021588

MODIFICATIONS MULTIPLES

SNC LES PERSPECTIVES

Société en nom collectif
Au capital de 5 000 €
Siège social : les Neuvrainnes
89220 CHAMPCEVRAIS
512 208 976 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2025, la collectivité des associés a :
- Pris acte de la démission de M. Bruno ROBILLIART de ses fonctions de gérant. M. Enzo ROBILLIART, demeurant à CHAMPCEVRAIS (89220), les Neuvraines, 2542 route du Pressoir, a été nommé gérant pour une durée non limitée
- A complété le libellé de l'adresse du siège social qui est : 2542 route du Pressoir, les Neuvraines –89220 CHAMPCEVRAIS.
Pour avis, la gérance.

AL26021592

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL BOURDON ERIC

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 151 000,00 euros
Siège social : 21 rue des Bois
89140 SERGINES
502 874 100 RCS SENS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 26 décembre 2025 :
- M. Éric BOURDON, demeurant à SERGINES (89140) 21 rue des Bois, a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du 26 décembre 2025
- M. Nicolas BOURDON, demeurant à SERGINES (89140) 21 rue des Bois, a été nommé gérant à compter du 26 décembre 2025
- La dénomination de la société a été modifié pour devenir « EARL ALGUERNI ».
Pour avis, la gérance.

AL26021597

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL AMBULANCES URGENCES SANTE ASSISTANCE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 4 Chemin du Prieure
89200 SAUVIGNY LE BOIS
Rcs Auxerre 803 167 006

Aux termes d'une délibération extraordinaire en date du 13 janvier 2026, l'associé unique :
- A constaté la démission de Madame Sonia MARQUEZ de sa fonction de gérante à compter du 31 décembre 2025
- A nommé en qualité de gérant, pour une durée illimitée Monsieur Romain RENARD, demeurant 5 Rue des Boucheries 89000 AUXERRE à compter du 1er janvier 2026.
Pour avis, La Gérance

AL26021606

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCEA DES CHENEVIÈRES

Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 5 500,00 euros
Siège social : hameau de Fontenailles
89480 ANDRYES
441 375 102 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2025, la collectivité des associés a :
- Augmenté le capital social de 1 578 € le portant ainsi à 7 078 €
- Transféré le siège social à ÉTAIS-LA-SAUVIN (89480), Breuilleron, 16 rue de la Bobinerie
- Prorogé la durée de la société de 71 années,reportant ainsi son terme au 9 avril 2123
- Pris acte de la démission de M. Georges LESTUNFF et Mme Anne-Marie DESNOYERS, son épouse, de leurs fonctions de gérant.
Toutes ces décisions prennent effet à compter du31 décembre 2025.
Pour avis, la gérance.

AL26021603

MODIFICATIONS MULTIPLES

GEBAT DÉVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 431 000 euros
Siège social : 16 rue de Rome
89470 MONETEAU
523 243 830 RCS AUXERRE

ASSP du 31/12/2025, il résulte que :
- Le capital social a été augmenté 35 600 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
AM : Le capital social est fixé à un million quatre cent trente et un mille euros (1 431 000 euros)
NM : Le capital social est fixé à un million quatre cent soixante-six mille six cents euros (1 466

ANNONCES LÉGALES

600 euros).
- L'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 466 600 euros, divisé en 14 666 parts sociales de 100 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président : Mr Jorge MIRANDA, demeurant 16 Rue de Rome 89470 MONETEAU
Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Mr Jorge MIRANDA, Associé Unique.
- L'Associé Unique a décidé de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale GEBAT DÉVELOPPEMENT par JM DEVEOPPEMENT et de modifier en conséquence 3 des statuts.

AL26021611

LEGI CONSEILS
Société d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

MODIFICATIONS MULTIPLES

LR HOLDING

Société civile
En cours de transformation
En société à responsabilité limitée
Au capital de 503 000 euros
Siège social : 6 Chemin de l'Epinette
Bas Rebourseaux
89600 VERGIGNY
821 901 170 RCS AUXERRE

ASSP du 31/12/2025, les associés, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, ont décidé :
- L'augmentation du capital social de 447 500 euros par voie d'apport en nature.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
AM : La capital social est fixé à cinq cent trois mille euros.
NM : Le capital social est fixé à neuf cent cinquante mille cinq cents euros.
- La transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital reste fixé à la somme de 950 500 euros, divisé en 1 901 parts sociales de 500 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Dirigeant : M. Laurent RAIMOND, demeurant 6 Chemin de l'Epinette – Bas Rebourseaux 89600 VERGIGNY.

AL26021619

MODIFICATIONS MULTIPLES

HECY.RENOV

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social :
22 RUE DU MOULIN A VENT
89500 ARMEAU
803 184 449 RCS SENS

Par décision de l'associé unique du 31/12/2025, il a été décidé:
- de transférer le siège social à compter du 31/12/2025 au 2 et 4 rue de Bourgogne 89500 ARMEAU
- d'ajouter à l'objet social: Achat / Vente de menuiseries et de modifier Pose en sous-traitance des matériaux
Mention au RCS DE SENS.

AL26021624

// DIVERS

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 8 décembre 2000,
Mme Paule-Marie LABERTRANDE, en son vivant retraité, veuve de M. André Florentin RICHARD-MAURIS, demeurant à SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE (89520) 18 route de Ouanne.
Née à SAINT-MAURICE (94410), le 4 décembre 1937.
Décédée à SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE (89520), le 29 août2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sébastien FOSSOYEUX,Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 13 janvier 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sébastien FOSSOYEUX, notaire susnommé,référence CRPCEN : 89018, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'Auxerre de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26021616

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CABINET CONSULTING CELDRAN-RUIZ YONEL SAS

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 rue du Pâtis
89130 TOUCY
813 148 483 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 15décembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, arrêté au 30 septembre 2025,déchargé Monsieur Yonel CELDRAN RUIZ,demeurant 8 Rue de la Croix Saint-Marc 89130TOUCY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe tribunal des activités économiques d'AUXERRE,en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26021531

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ROUGE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 106 640,00 euros
Siège social : 2 rue d'Aillant
89710 SENAN
487 645 939 Rcs SENS

Suivant décisions de l'associé unique du 1er janvier 2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
A été nommé liquidatrice, pour la durée de la liquidation :
Madame Claude ROUGE demeurant 3 rue de Paris, 89710 SENAN.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :3 rue de Paris - 89710 SENAN, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, la liquidatrice.

AL26021545

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI LES CHARMES

SCI au capital de 160 000 €uros
Siège social : 175 route de Paris
89140 PONT-SUR-YONNE
347 768 681 R.C.S. SENS

Suivant délibération de l'A.G.E. du 31/12/2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2025.
L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Monsieur GOURVIL Corentin -79 Boulevard du Centenaire - 89100 SENS, avec les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de liquidation est fixé au 175 route de Paris - 89140 PONT-SUR-YONNE
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au R.C.S. de SENS
Pour avis, le liquidateur.

AL26021550

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ALLIANCE DE LA TECHNIQUE ET DU SPORT

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 6 Route du Poirier Vert
Les Chandeliers, 89320 CERISIERS
Siège de liquidation :
6 Route du Poirier Vert
Les Chandeliers
89320 CERISIERS
344 561 733 RCS SENS

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 18 DECEMBRE 2025 au au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Denis PIART, demeurant Les Chandeliers – 89320 CERISIERS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL26021570

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DE LA PETITE VESVRE

Société Civile en liquidation
Au capital de 244 375.77 euros
Siège social La Petite Vesvre
89160 GIGNY
382 538 775 RCS AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2025, la collectivité des associés de l'EARL DE LA PETITE VESVRE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé en qualité de liquidateurs, Monsieur Patrick DUTARTRE et Madame Catherine DUTARTRE, demeurant La Petite Vesvre – 89160 GIGNY, et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à La Petite Vesvre – 89160 GIGNY, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.
Pour avis, Les liquidateurs

AL26021589

DISSOLUTION PAR TUP

SARL AMBULANCES URGENCES SANTE ASSISTANCE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 4 Chemin du Prieure
89200 SAUVIGNY LE BOIS
Rcs Auxerre 803 167 006

Aux termes d'une décision en date du 19 janvier 2026, la société AMBULANCE DU SEREIN, société à responsabilité limitée au capital de 2 353 540 €, dont le siège social est situé à AUXERRE (Yonne) 6 Rue du Colonel Rozanoff, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 531 025 419, a en sa qualité d'associée unique de la SARL AMBULANCES URGENCES SANTE ASSISTANCE, décidé de la dissolution anticipée de ladite société à effet au 31 janvier 2026.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la SARL AMBULANCES URGENCES SANTE ASSISTANCE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.
Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce d'Auxerre.
Cette dissolution mettra fin aux fonctions de Monsieur Romain RENARD, gérant.

AL26021607

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31/08/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SBZ AUXERRE
Nom commercial : SHABAZZ BURGER
Objet social : Restauration rapide sur place et à emporter Ventes de boisson sans alcool
Siège social : 88 Rue de Paris 89000 AUXERRE
Capital : 100 €
Durée : 99 ans
Président : Mme HAMMADI Camélia, demeurant 26 avenue du Val de Baulches 89240 VILLEFARGEAU
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement sous réserve d'agrément
Immatriculation RCS AUXERRE

AL26021566

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY, le 13 janvier 2026, a été constituée la société civile dénommée «HALMA»
Siège social : FONTENAY PRES CHABLIS (89800), 45 grande rue.
Capital social : CENT EUROS (100,00 €), divisé en 100 parts sociales de UN EUROS (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100
Objet social : - l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail ou autrement, des biens et droits sociaux immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE
Cessions de parts soumises à l'agrément de la gérance.
Nommée gérant de ladite société : Madame Sylvie DE OLIVEIRA, exploitante viticole, demeurant à FONTENAY PRES CHABLIS (89800), 8 chemin des Usages.
Née à AUXERRE (89000) le 31 août 1973.
POUR INSERTION, Me TOPIN.

AL26021608

CHRONIQUES JURIDIQUES

Repos hebdomadaire
Un salarié peut-il travailler plus de 6 jours consécutifs ? Les précisions de la Cour de cassation

L'article L3132-1 du code du travail précise qu'il est interdit de faire travailler un même salarié plus de six jours par semaine. En outre, le même code prévoit un repos hebdomadaire d'une durée minimale de 24 heures consécutives, auquel s'ajoutent 11 heures de repos quotidien. Traditionnellement, ce repos est accordé le dimanche.
Cependant, dans certains secteurs, notamment l'agriculture ou le tourisme, lorsque le travail dominical est nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise, il est possible d'attribuer le repos hebdomadaire à un autre jour de la semaine, sous certaines conditions.

La question qui se posait alors était la suivante : le repos hebdomadaire devait-il être accordé dans chaque semaine calendaire (ce qui aurait interdit de dépasser les 6 jours consécutifs), ou pouvait-il être accordé dans la semaine civile, permettant ainsi de planifier des périodes de travail plus longues ? La Cour de cassation, dans un arrêt du 13 novembre2025, a tranché en faveur de la semaine civile, confirmant ainsi la possibilité d'organiser des séquences de travail pouvant aller jusqu'à 12 jours consécutifs, sous réserve de respecter le repos obligatoire dans chaque semaine civile.
À titre d›exemple, imaginons un salarié qui travaille du mardi 2 décembre au samedi 13 décembre 2025, soit 12 jours consécutifs. Selon la Cour de cassation, cela est parfaitement compatible avec la législation, à condition que le salarié bénéficie, dans chaque semaine civile, de son repos hebdomadaire de 24 heures, complété par les 11 heures de repos quotidien (par exemple, le lundi de la première semaine et le dimanche de la seconde).

Cette décision repose sur l'absence de précision dans la législation française concernant le moment exact où le repos hebdomadaire doit être accordé. Elle s'inscrit ainsi dans la logique de la directive européenne n° 2003/88/CE, qui impose seulement un repos de 24 heures consécutives par semaine, sans préciser le jour exact de ce repos.

Cette décision offre aux employeurs une flexibilité organisationnelle, leur permettant d'adapter les plannings aux impératifs d'activité. Cependant, cette souplesse ne doit pas se faire au détriment de la santé et de la sécurité des salariés : l'employeur reste tenu de veiller à ce que les amplitudes horaires et la charge de travail ne génèrent ni épuisement, ni risque pour la santé physique ou mentale.
Une gestion adéquate des temps de repos et des amplitudes horaires permettra non seulement de préserver la santé des salariés, mais aussi d'assurer leur performance et leur efficacité, contribuant ainsi à l'équilibre entre performance économique de l'entreprise et bien-être des équipes.

Magali Ravon-Soulard

PUBLIEZ
VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET ANNONCES LÉGALES
EN TOUTE SIMPLICITÉ
SAISIE ET DEVIS EN LIGNE SUR
agribourgogne.fr



Terres de Bourgogne 03 80 78 90 42 • legales@terres-de-bourgogne.net

Un employeur a-t-il le droit de contacter le médecin traitant d'un salarié ?

La Cour de cassation dans une décision du 10 décembre 2025 n° 24-15.412 se prononce sur la possibilité ou non pour un employeur de contacter le médecin traitant d'un salarié.
Un employeur sollicite le médecin traitant de son salarié pour obtenir des informations sur les dates d'un arrêt maladie. Le salarié se voit licencié en raison des informations communiquées par le médecin traitant. Le salarié saisit le conseil de prud'hommes.
La cour d'appel retient que l'employeur a méconnu le droit à la vie privée du salarié car le secret médical doit recouvrir l'ensemble des informations concernant la personne. L'employeur n'était donc pas légitime à contacter le médecin traitant de ce dernier, même si cela concernait l'échange d'informations administratives. La cour d'appel constate que certaines informations données étaient soulignées dans la lettre de licenciement. Elle condamne la société et juge le licenciement nul.
L'employeur se pourvoit en cassation. Il indique ne pas avoir porté atteinte à la vie privée du salarié en contactant son médecin traitant. De plus, il précise que le licenciement ne se basait pas directement sur les informations recueillies auprès du médecin du travail.
La Cour de cassation confirme l'arrêt rendu en appel et déclare le licenciement nul. Elle se fonde sur l'article 9 du code civil pour indiquer que *« le salarié a droit, même au temps et au lieu de travail, au respect de sa vie privée dont relèvent en particulier son état de santé et ses relations avec son médecin traitant »*.
Les alternatives possibles pour l'employeur sont les suivantes : soit contacter l'Assurance maladie et demander qu'un contrôle soit effectué, soit solliciter le médecin du travail *« pour toute question concernant l'état de santé de ses salariés »*.

Émilie Boa

OXYGÈNE

// FESTIVITÉS

Une Saint-Vincent qui « Maranges » tout le monde !

Une Saint-Vincent tournante entre Saône-et-Loire et Côte-d'Or : l'édition 2026 de ce grand rendez-vous festif viticole prend ses quartiers dans les Maranges, zone géographique à la frontière des deux départements.

Cheilly-lès-Maranges, Dezize-lès-Maranges et Sampigny-lès-Maranges seront les trois villages de l'AOC Maranges qui vont servir de cadre à l'édition 2026 de la Saint-Vincent tournante, samedi 24 et dimanche 25 janvier. Des villages de Saône-et-Loire, mais à un jet de pierre de la Côte-d'Or. Cette 82e édition devrait de toute façon s'inscrire comme une digne héritière de celles qui l'ont précédée, avec de la bonne humeur, de la convivialité et de bons vins à déguster. Une perspective toujours bienvenue, au cœur de l'hiver. Pour les vignerons organisateurs, ce sera l'occasion de faire rayonner, avec fierté et convivialité, les vins de leur terroir singulier, niché à l'extrémité sud de la Route des Grands Crus. Vous pourrez découvrir ou redécouvrir les vins et paysages de l'AOC Maranges au travers d'un parcours déambulant gaiement au rythme de la musique sur les trois villages. Cette Saint-Vincent tournante débutera samedi 24 janvier dès l'aube avec le traditionnel défilé des sociétés de Secours Mutuel bourguignonnes.

Un cortège, puis deux

Pas moins de 82 sociétés de Saint-Vincent venues de toute la Bourgogne participeront à ce temps fort, réunissant près de 700 personnes, 50 bénévoles et 4 fanfares. Au départ de Cheilly-lès-Maranges, le défilé progressera en musique sur un parcours de 7,8 km reliant les trois villages. Particularité de cette édition, le cortège se divisera exceptionnellement en deux, le temps des messes, célébrées simultanément à 10 heures dans les églises de Cheilly-lès-Maranges et Dezize-lès- Maranges. La matinée se clôturera par la cérémonie d'intronisation orchestrée par la Confrérie des Chevaliers du Tastevin à midi sur la place de l'église à Sampigny-lès-Maranges, vibrant hommage à 9 vigneronnes et vignerons de l'appellation. Tout au long du week-end, 15 caveaux de dégustation, soit 5 par village, accueilleront le public. Pour profiter pleinement de l'expérience, un kit dégustation sera proposé (non obligatoire pour la déambulation libre dans les villages) et permettra de découvrir les 7 cuvées collectives spécialement élaborées pour la Saint-Vincent tournante Maranges 2026. Ces caveaux seront ouverts samedi 24 janvier de 11 heures à 17 heures et dimanche 25 janvier de 10 heures à 17 heures. Placée sous le thème « Les Maranges en musique », la Saint-Vincent 2026 s'annonce résolument festive. Chaque village vibrera au son d'une ambiance musicale différente : jazz à Cheilly-lès-Maranges, disco à Dezize-lès-Maranges et rock à Sampigny-lès-Maranges ! 3 scènes accueilleront concerts et animations musicales et près de 180 enceintes relaieront des mélodies entraînantes au cœur de chacun des villages.

Le printemps en hiver

Les décorations préparées depuis près de 2 ans par les bénévoles, mettront à l'honneur ce thème musical à travers des créations spectaculaires ! Parmi elles : un saxophone métallique de 3 m, deux cassettes géantes, une boule à facettes monumentale, un électrophone XXL et un Saint-Vincent de 6 m de haut ! Les rues et façades des maisons vigneronnes seront parées de plus de 250 000 fleurs et autres petites décorations offrant aux visiteurs un spectacle unique. Une véritable illusion de printemps au cœur de l'hiver. L'évènement sera aussi marqué par le traditionnel dîner de gala au Palais des Congrès de Beaune. Il proposera une expérience gastronomique de haute volée, en six services, aux côtés de cuvées savamment sélectionnées pour des accords parfaits. Il sera signé par trois grandes figures de la gastronomie bourguignonne :

- Éric Pras, MOF et chef du restaurant *** Lameloise
- Maison Huez, traiteur gastronomique
- Marie Simon, Championne du Monde d'arts sucrés.

Par ailleurs, dans les villages 45 points de restauration, soit 15 par village, régaleront les participants. Choisis pour leur démarche locavore, ils proposeront une carte mettant en lumière les produits du terroir bourguignon et les savoir-faire culinaires, à travers des recettes à déguster assis ou façon finger food mais toujours gourmandes et locales. Les organisateurs ont demandé aux restaurateurs d'intégrer de la vaisselle compostable ou a minima recyclable, et la gestion des déchets a été pensée sur place avec tri et composteur.

D'après communiqué



Une 82e édition qui promet !

La Saint-Vincent pratique

Pour participer à la fête de la Saint-Vincent Tournante Maranges 2026, les visiteurs pourront se munir d'un kit dégustation (non obligatoire pour profiter de l'événement), comprenant :
- 1 verre sérigraphié Saint-Vincent Tournante Maranges 2026 ;
- 1 porte-verre « mains libres » ;
- 1 livret pratique avec plan et animations ;
- 8 tickets dégustation.
Le kit est disponible en prévente sur le site de la Saint-Vincent Tournante Maranges 2026 (www.saintvincent2026.fr) au tarif de 20 €. Sur place, tarif : 25 €

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 30 avril 2026

// Le cassis et les cassissiers s'exposent à Dijon

Les archives départementales de Côte-d'Or (8, rue Jeannin, à Dijon) présentent l'exposition « Cassis et Cassissiers ». Elle a été réalisée à partir de la collection de Jean Bernard, passionné de l'univers des liquoristes (bouteilles, étiquettes, affiches et objets publicitaires à la gloire de la liqueur de cassis).

Entrée libre, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 heures. archives@cotedor.fr

• Jeudi 29 janvier

// Dîner de bienfaisance à Daix

L'association Simon de Cyrène Côte-d'Or anime des maisons partagées pour personnes cérébrolésées. Ces lieux allient habitat et solidarité, offrant un cadre chaleureux où les habitants vivent ensemble, s'entraident et partagent leur quotidien.
Elle organise un dîner de bienfaisance à Daix pour soutenir l'ouverture d'une nouvelle maison partagée et de 4 appartements satellites qui permettront d'accueillir sur la commune de Saint-Apollinaire 10 nouvelles personnes en situation de handicap. Cette soirée gastronomique sera ponctuée d'une vente aux enchères de grands vins de Bourgogne et d'un spectacle de magie. L'invité d'honneur sera le journaliste et écrivain Lionel Chamoulaud.

Tarif : 170 euros par personne, entièrement défiscalisable, soit 58 euros après impôts. Renseignements : 03 80 66 47 85 ou par mail : contact.dijon@simondecyrene.org

• Vendredi 30 janvier

// Soirée caritative à Beaune

Le Théâtre de Beaune s'illumine pour une soirée, à partir de 20 heures : entre plumes, paillettes et French Cancan, le cabaret Les Scarlines se mobilise au profit d'associations beaunoises qui œuvrent pour les enfants malades, lors d'un rendez-vous festif et généreux. Accompagnées de chanteurs et autres artistes, les danseuses présenteront leurs tableaux inspirés des plus grands cabarets parisiens.

Tarifs : de 20 à 25 euros. Réservations au 03 80 26 21 30.

• Samedi 7 février

// Concert des nouveaux talents à Beaune

En ouverture de saison de la Lanterne magique (19, rue Poterne), venez découvrir en live les compositions musicales des lauréats du Tremplin Émergences, à partir de 20 heures. La promotion 2025 du tremplin musical initié par la ville de Beaune se réunit sur scène pour présenter l'album enregistré à La Musiquerie, sous la direction artistique de Fred Mostacci. Lors de ce concert, les dix lauréats interpréteront chacun deux titres : la composition réalisée dans le cadre du dispositif et une chanson de leur choix.

Concert gratuit mais réservation obligatoire sur www.beaune.fr

Nièvre

• 5 février

// Vente spéciale

De 15 h à 18 h 30, une journée spéciale dédiée à la Saint Valentin est proposée à la Fermille (Saint-Benin-D'Azy) avec vente de produits et des dégustations.

• du 5 février au 14 mars

// Mois de la plèchie en Morvan

Le mois de la plèchie en Morvan revient cette année avec 25 ateliers, dans 23 communes du Morvan. Retrouvez toutes les dates sur : https://www.parc-dumorvan.org/

Infos et inscriptions : ecomuseedumorvan@parcdumorvan.org ou au 03 86 78 79 10.

// PORTRAIT

21

Qui, de l'homme ou de l'animal, influence l'autre...

Enseignante-chercheuse à l'Institut Agro Dijon, Alexandra Destrez explore les comportements d'animaux d'élevage. Elle tente de comprendre comment l'homme et l'animal s'influencent, plus ou moins consciemment. Au centre de ses recherches : les odeurs.

Et si on parlait odeurs ? Les nôtres, celles des animaux d'élevage, et les influences que les unes et les autres peuvent avoir dans le rapport que l'humain entretient avec ceux qu'il côtoie, chaque jour, dans les prairies ou les stabulations. Tous autant que nous sommes, nous produisons des odeurs à foison, pas toujours très agréables, mais qui traduisent les émotions que nous ressentons. Autant de signes plus ou moins conscients ou flagrants mais qui influent sur notre rapport à l'autre, qu'il soit humain ou animal. Vaste sujet qui constitue un terrain de recherche quasi infini pour Alexandra Destrez, mais sur lequel elle est venue progressivement. Enseignante-chercheuse et docteure en éthologie, elle travaille au sein de l'Institut Agro Dijon depuis 2013. Désireuse de devenir ingénieure agronome, elle s'est vite prise de passion pour les questions de bien-être et de comportement des animaux d'élevage.



En collaboration avec des éleveurs ovins de Côte-d'Or, des expérimentations sont menées pour documenter le lien entre odeurs et émotions.



Depuis près de vingt ans, les recherches menées par Alexandra Destrez sur les comportements animaux ont pris des chemins divers mais qui convergent vers l'étude des interactions homme-animal par le biais des odeurs.

États mentaux

Dans le cadre de ses études à Clermont-Ferrand, elle a pu mener de premières observations et recherches au Canada, sur les vaches laitières, puis en France, dans des élevages porcins du Poitou. À chaque fois, c'est le comportement des animaux face à des situations précises qui était observé pour en tirer des enseignements permettant d'améliorer leur bien-être et leurs performances. Au terme de ses années de formation, l'enseignante-chercheuse a décidé de préparer sa thèse de doctorat en la centrant sur les états mentaux des animaux : *« mon sujet était de voir si, comme chez l'être humain, l'accumulation d'émotions négatives entraînait des états mentaux négatifs et durables chez les animaux de ferme. »* Il lui a fallu développer des méthodes d'apprentissage sur les moutons, objets de son étude. *« On a appris à des brebis une situation positive,* détaille la chercheuse : *lorsque, dans l'enclos où elles se trouvaient, le saut était placé à gauche, elles obtenaient une récompense alimentaire. Lorsqu'il était à droite, une petite porte s'ouvrait qui laissait passer le flux d'une soufflerie. »* Rien d'abominable en l'occurrence, mais un résultat peu apprécié par l'animal.

Le lien animal-éleveur

Au terme de trois années de recherche, Alexandra Destrez soutient sa thèse et obtient son doctorat en 2012. Recrutée par l'Institut Agro Dijon, (à l'époque Agrosup) elle a pu y développer des modules d'enseignements inédits traitant des questions de bien-être et de comportement des animaux. En parallèle, elle poursuit ses activités de recherche avec l'équipe de Clermont-Ferrand, en prenant comme « matière » des élevages bourguignons. C'est là qu'elle commence à s'intéresser au comportement des animaux en lien avec celui des éleveurs. *« Je voulais comprendre les pratiques qui étaient mises en place et ce qui modifiait le comportement des animaux ».* Elle mène ce travail sur des élevages de bovins allaitants, notamment avec Céline Zanella, de Bovins Croissance. Elles enquêtent auprès des éleveurs pour connaître leurs habitudes, testent les animaux pour évaluer leurs réactions face à des inconnus, ou face à leur éleveur. Le but était de déterminer quelles pratiques d'éleveurs pouvaient favoriser la docilité chez l'animal. De manière générale et assez logique, ce travail a démontré qu'un éleveur plutôt calme, qui n'élève pas la voix, qui n'est pas trop agité, obtient plus facilement la docilité de ses animaux. *« On s'en doutait un peu,* souligne Alexandra Destrez *mais là, nous avons pu le documenter. Je pense que beaucoup d'éleveurs sont conscients de cela et ils savent très bien que lorsqu'eux-mêmes sont un peu énervés, leur manipulation d'animaux est souvent plus compliquée. »* En 2018, elle intègre le Centre des sciences du goût et de l'alimentation (CSGA) au sein de l'équipe « Cognition et communication olfactives en développement » dans le but de comprendre comment l'olfaction peut jouer sur les comportements. *« La plupart de mes collègues travaillent chez l'être humain, en maternité. Ils étudient les odeurs maternelles, paternelles et la manière dont elles influent sur les comportements des bébés. Il y a aussi une petite partie de l'équipe qui travaille sur les mammifères non-humains, et j'en fais partie. Dans ce cadre, nous avons recherché des activateurs de la tétée chez l'agneau, en lien avec des ateliers d'allaitement artificiel, par biberon ou par système automatisé. L'éleveur doit consacrer beaucoup de temps à apprendre aux agneaux à téter avec ces systèmes automatisés, puisqu'ils perdent toute la sensorialité qui irait avec leur mère (vue, odeur, toucher…) On s'est demandé s'il serait possible de trouver un substrat facilitant la tétée, déjà présent chez l'animal, pour ces agneaux privés de leur mère et ainsi apporter une piste de facilitation du travail des éleveurs. »* Ils ont testé la cire inguinale, produite par la brebis. Une thèse scientifique a même été produite sur ce thème [1]. Des prélèvements de cire ont eu lieu, leur chimie a été analysée puis la cire a été testée sur des agneaux. L'équipe a ainsi pu montrer que les agneaux nouveau-nés s'orientaient, de façon préférentielle vers la cire maternelle. Ils ont aussi révélé que si les agneaux aiment l'odeur de cette cire, cela ne les aide pas pour autant à téter sur des systèmes artificiels.

Contagion émotionnelle olfactive

Au terme de ces travaux Alexandra Destrez s'est convaincue qu'il y avait peut-être matière à étudier l'impact des odeurs émotionnelles humaines sur les animaux. Elle a décidé d'aller plus loin sur cette piste, de manière assez inattendue notamment en se constituant une « banque d'odeurs » *(voir encadré). « Le fait que l'humain sécrète des odeurs spécifiques en fonction de l'émotion qu'il ressent est une réalité démontrée par des chercheurs néerlandais. Ils ont prouvé que si nous sommes stressés et qu'un autre humain sent notre transpiration, ce stress va lui être communiqué. Il y a donc de la contagion émotionnelle olfactive. Je me suis demandé si nous pouvions aussi envoyer ces signaux aux animaux. J'ai commencé à travailler sur des souris. Ça a plutôt bien fonctionné : elles ont réagi en présence d'odeurs d'humains stressés et se sont mises à déféquer beaucoup plus, ce qui est un signe de stress chez l'animal. J'ai aussi fait l'expérience sur des bovins allaitants de la ferme du lycée agricole de Quetigny, à Tart-le-Bas et nous avons démontré que les vaches passaient moins de temps à renifler les sauts d'odeurs d'humains stressés. »* Après les souris et les bovins, c'est à nouveau vers les ovins qu'elle s'est tournée, en partenariat avec trois éleveurs de Côte-d'Or : Hubert Mony, Jean-François Bureau et Christophe Marc. *« Mes expérimentations les font parfois un peu rire !* reconnaît-elle. *Pour moi, il est important d'être proche des éleveuses et éleveurs avec lesquels je travaille et je n'interfère jamais dans leurs pratiques. J'essaye de « coller » à leur quotidien, je ne suis pas là pour les gêner mais je suis convaincue qu'on peut travailler sur le bien-être animal en bonne intelligence avec eux. »* La chercheuse aimerait aller encore plus loin dans cette logique en prélevant des odeurs animales afin de les tester sur l'humain et voir si, à l'inverse, les émotions animales peuvent avoir une influence sur les comportements humains. De nombreuses questions restent encore à creuser dans ce domaine.

Berty Robert

()« La communication olfactive entre la brebis et l'agneau via la cire inguinale et son application dans l'optimisation de l'adaptation néonatale en élevage », soutenue par Justine Alary en novembre 2024.*

Une collection d'odeurs

Alexandra Destrez a besoin d'échantillons d'odeurs humaines nombreux et diversifiés pour mener plus loin ses recherches en matière d'interactions entre homme et animal. Ces odeurs, elle les collecte en recrutant des personnes qui acceptent de se livrer à une expérience inattendue : faire don de leurs odeurs corporelles, de la même manière qu'on donne son sang. Ici, pas d'aiguille impressionnante mais des compresses qu'on s'applique sous les aisselles avant de regarder, pendant 1 h 30, des extraits de films neutres, drôles, joyeux, tristes, émouvants, effrayants, bref, de véritables générateurs d'émotions qui vont se traduire par la production d'odeurs différentes. Des étudiants de l'Institut Agro Dijon se sont prêtés au jeu alors qu'ils étaient confrontés au stress de leurs partiels. *« J'ai obtenu un beau stress de partiel que j'ai pu comparer à des odeurs collectées pendant des cours normaux ! »* se réjouit la chercheuse. Le recrutement se fait sur toute la BFC. Ce panel d'odeurs corporelles humaines est ensuite soumis aux animaux. Si vous souhaitez y contribuer, vous pouvez le faire en contactant le mail suivant : catherine.husson@agrosupdijon.fr